



Rapport annuel 2026

Exercice clos le 31 mars 2026

Groupe Stingray Inc.



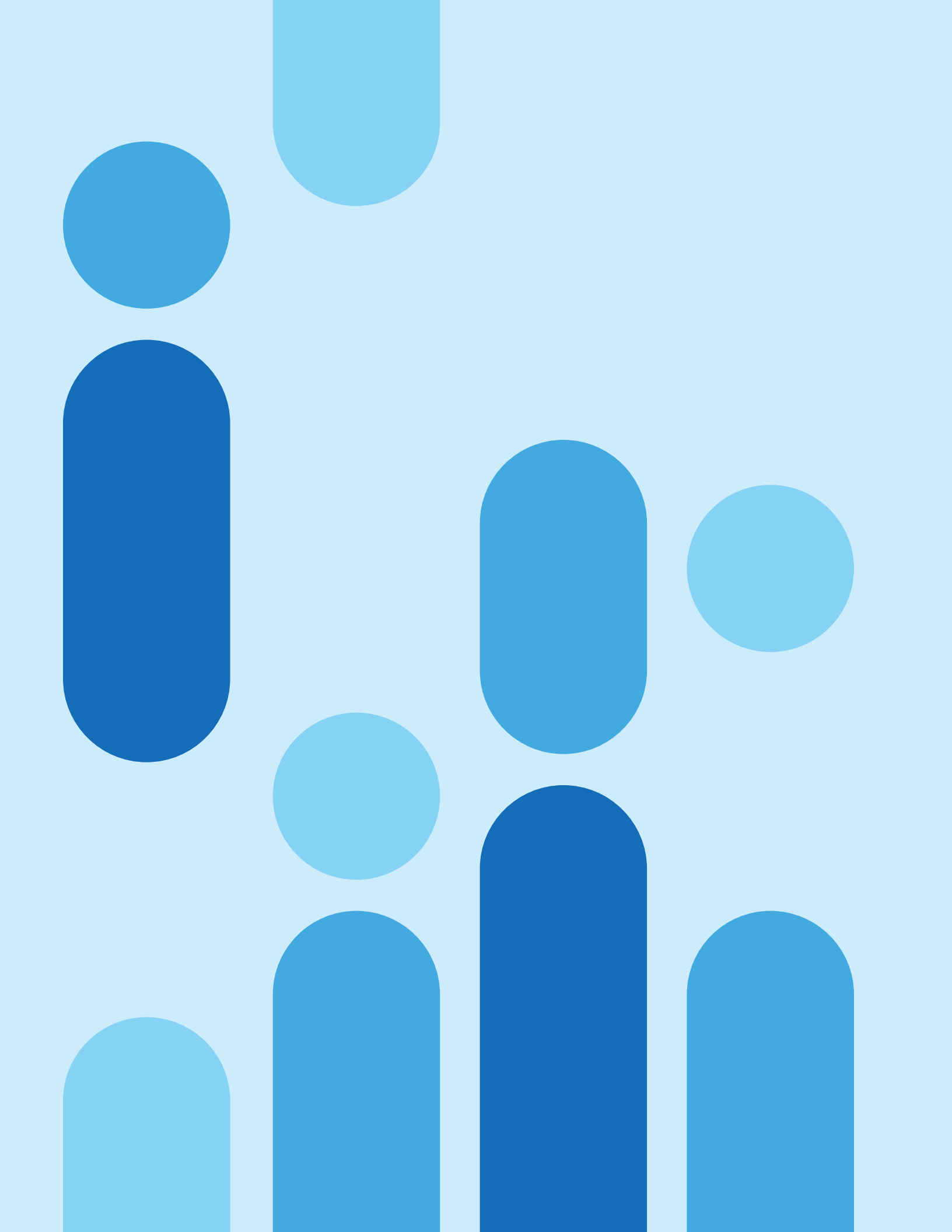


Table des matières

04	Mot du chef de la direction
11	Mot du président du conseil
12	Rapport de gestion
13	Profil de la société
14	Produits
18	Objectifs de la société
20	Stratégie d'acquisition qui a fait ses preuves
22	Atouts concurrentiels
24	Principaux risques d'affaires
26-27	Membres de la haute direction et administrateurs non membres de la haute direction
60	États financiers consolidés
	Glossaire



Eric Boyko

Président, cofondateur
et chef de la direction

Mot du chef de la direction

Dans le domaine des médias et du divertissement, l'évolution n'est pas un événement futur auquel on doit se préparer, c'est une force dynamique de tous les instants. Or, chez Stingray, notre rôle n'est pas de simplement nous adapter à la nouveauté, mais de lui donner forme. Nous bâtissons notre succès en redéfinissant stratégiquement notre trajectoire de croissance, en saisissant les nouvelles occasions de partenariat et en réinventant continuellement notre gamme de produits afin de donner le ton sur le marché.

L'exercice 2026 a été une période charnière où notre vision de l'avenir du monde des médias s'est concrétisée en résultats tangibles et impressionnants. Nous avons conclu une série d'acquisitions et de partenariats stratégiques qui ont redéfini fondamentalement notre position sur le marché mondial, en étendant de façon marquée notre portée et nos capacités. La pierre angulaire de cette transformation a été l'acquisition de Tuneln, une plateforme de diffusion audio en continu de renommée mondiale, qui héberge plus de 100 000 stations radio AM/FM retransmises en direct, des millions de balados et des sites de nouvelles et de divertissement triés sur le volet des quatre coins du monde. À elle seule, cette transaction a bonifié massivement nos capacités de diffusion audio et de monétisation, solidifiant notre position de chef de file dans le secteur. Elle s'est également révélée la confirmation claire de notre engagement envers un nouveau modèle d'affaires dans le cadre duquel les produits tirés de la croissance stratégique sont le moteur principal de notre succès.

Aujourd'hui, ces produits représentent 68% du total des produits, ce qui est la preuve que nos efforts ont porté leurs fruits.

À l'exercice 2026, nous avons affiché des résultats remarquables pour l'ensemble de nos secteurs. Nous sommes très fiers d'annoncer que les produits ont augmenté de 18,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits se sont élevés à 457,8 millions de dollars, le BAIIA ajusté à 160,2 millions de dollars (une augmentation de 12,6 %) et le bénéfice net ajusté à 90,3 millions de dollars (une augmentation de 24,3 %). De plus, les flux de trésorerie disponibles ajustés ont atteint 102,1 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 22,1 %.



TUNE IN



Étendre notre empreinte et notre réseau de distribution à l'échelle mondiale

Stingray est aujourd'hui la plus importante société de diffusion numérique sur plateformes connectées au monde, forte d'une empreinte étendue qui offre un accès convivial, continu et recherché à un public diversifié. Nos services sont intégrés directement dans les téléviseurs connectés, les enceintes intelligentes, les appareils mobiles, les voitures connectées ainsi que dans les commerces de détail de plus de 160 pays.

Cette année, nous avons approfondi nos partenariats avec les plus importantes plateformes médiatiques et de diffusion au monde, en nous concentrant essentiellement sur les chaînes FAST à forte croissance. Nous avons ajouté de nouvelles chaînes sur Fire TV et Prime Video d'Amazon, nous avons tiré parti de la plateforme Roku aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni et nous sommes devenus le partenaire musical exclusif du service mondial LG Radio+.

Notre expansion a été solide sur l'ensemble des marchés importants. En Amérique du Nord, nous avons élargi notre offre de chaînes sur la plateforme WatchFree+ de VIZIO et sur TCLtv+. Conscients de l'immense potentiel du marché Asie-Pacifique, nous avons approfondi notre partenariat avec Samsung TV Plus dans l'optique deancements en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Thaïlande, et nous avons fait une première percée en Inde par l'entremise de JioTV, accédant ainsi à des millions de nouveaux téléspectateurs.

Enfin, par l'intermédiaire de nos partenaires à Pluto TV, nous avons lancé les chaînes TikTok Radio en espagnol et en portugais dans 18 pays de l'Amérique latine et au Brésil.

À la tête de la révolution du divertissement en voiture

Cette année, nous avons mis en branle des projets très stimulants. La voiture est la nouvelle frontière du divertissement immersif, et Stingray est à l'avant-garde de cette révolution. L'acquisition de The Singing Machine Company, chef de file mondial des produits de karaoké grand public, nous a menés à la conclusion d'une entente phare avec BYD en vue du lancement d'une expérience de karaoké novatrice dans ses véhicules, comprenant des micros intégrés dernier cri et un nouveau mode de pointage. Nous avons approfondi ce partenariat en lançant prochainement BYD Audio by Stingray, une solution comarquée combinant musique, balados et radio, qui tiendra lieu de référence pour les prochains accords OEM. Grâce à Mercedes-Benz qui intégrera nos applications dans ses véhicules en Amérique du Nord et en Europe et à notre acquisition de Tuneln, qui nous ouvrira les portes de marques incontournables comme Nissan, notre position de chef de file sur le marché de l'automobile est incontestable.

Saisir de nouvelles occasions de monétisation

L'intégration de Tuneln et de ses auditeurs au nombre de 75 millions par mois est venue créer une immense occasion de monétisation. Nous sommes désormais en mesure d'offrir aux annonceurs un flux de revenus prévisible et hautement évolutif basé sur un seul point de contact avec les abonnés de plus de 200 plateformes. En fusionnant l'infrastructure technologique de Stingray avec l'expertise en technologie publicitaire de Tuneln, nous avons créé une entité qui dépasse largement la somme de ses parties. Cette stratégie adaptée porte déjà ses fruits: nos revenus publicitaires hors radio affichent une croissance impressionnante de 74,2 % d'une année à l'autre.

Une culture axée sur le contenu soigneusement choisi

L'avenir du contenu se déroulera sous le signe de l'hyperpersonnalisation. Les clients sont maintenant habitués à une expérience hautement personnalisée sur leurs réseaux sociaux. Ils s'attendent donc à la même expérience individualisée sur toutes leurs applications numériques.

C'est pourquoi nous misons désormais sur du contenu sélectionné avec soin pour l'ensemble de notre offre médiatique. Des listes de lecture au karaoké, en passant par les concerts, nos abonnés peuvent s'attendre à une expérience supérieure captivante adaptée à leurs goûts, peu importe la plateforme Stingray qu'ils utilisent.

Même si une telle offre peut sembler difficile à mettre en œuvre à grande échelle, notre écosystème numérique rigoureusement connecté profite d'une économie unitaire inégalée. Les coûts liés à notre contenu n'augmentent pas de façon proportionnelle avec nos auditeurs. De fait, plus nous continuons à étendre notre offre personnalisée, plus notre modèle gagne en rentabilité.

Tuneln a joué un rôle majeur dans la réalisation de ces économies d'échelle en élargissant considérablement notre catalogue, grâce à son offre diversifiée de musique, de nouvelles, de contenus sportifs, de balados et de livres audio. Au fil des partenariats et des acquisitions que nous conclurons, nous continuerons à profiter de marges de plus en plus avantageuses en gardant la main sur les coûts.

Consolider notre présence dans les commerces et les magasins de détail

Stingray Affaires et Stingray Publicité continuent de stimuler la croissance des solutions médias pour commerces de détail et de diffusion de musique pour entreprises. Au cours de l'exercice 2026, nous avons considérablement solidifié notre présence aux États-Unis grâce à l'acquisition de DMI, laquelle nous a permis d'ajouter 8 500 grands magasins à notre réseau et de nous positionner comme un chef de file de la publicité audio dans le secteur pharmaceutique.

Notre réseau mondial s'étend désormais à plus de 140 000 espaces commerciaux et notre contenu publicitaire pour commerces de détail rejoint maintenant plus de 1 milliard de consommateurs par mois. Ces données sont précieuses pour les annonceurs : des études et des rapports sectoriels démontrent que nos publicités audio en magasin peuvent entraîner une hausse des ventes de plus de 20 %.

Cette année notre engagement en matière d'innovation de l'expérience de la marque a été récompensé par le prestigieux prix DIZZIE, soulignant la créativité de notre affichage numérique pour le magasin phare de Moose Knuckles à Montréal.

Stingray Radio maintient ses parts de marché

Stingray Radio a continué de soutenir nos activités en générant des flux de trésorerie stables. Dans un marché mature, les résultats de la division sont demeurés en grande partie inchangés au cours de l'exercice, les produits ayant connu une variation de +0,04 % et le BAIIA ajusté ayant légèrement reculé de 1,4 %.

Pour notre avenir, nous avons l'intention de consolider davantage notre leadership au Canada, grâce à l'acquisition de C97.7 (CHUP-FM) à Calgary, sous réserve de l'approbation imminente du CRTC.

Gratitude et perspectives d'avenir

Aucune de ces réussites n'aurait été possible sans les personnes talentueuses et créatives qui font battre le cœur de Stingray jour après jour. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les membres de l'équipe pour leur travail acharné et leur dévouement. Aux membres de notre direction et à nos fidèles investisseurs, sachez que vos conseils et votre soutien sont d'une valeur inestimable. L'union de nos forces est la raison pourquoi des marques de renommée mondiale sont heureuses de faire affaire avec nous; elles savent qu'elles seront entre bonnes mains.

Ensemble, nous sommes parfaitement positionnés pour explorer les limites du divertissement personnalisé et viser une croissance continue et durable en 2027 et au delà.





Stingray Affaires – Magasin phare Nespresso au Flatiron, à New York



Loupe Art





Mark Pathy
Administrateur et président
du conseil d'administration

Word from the Chairman

Un succès durable sur un marché en constante évolution n'est pas une question de chance. C'est le résultat d'une stratégie rigoureuse et d'une exécution efficace. Chez Stingray, nous ne nous en remettons pas à la chance. Nous nous montrons clairvoyants dans notre recherche d'occasions au fort potentiel, dans notre définition d'une voie claire vers la réussite et dans notre exécution que nous voulons précise. Cette philosophie basée sur des actions réfléchies et stratégiques est le signe distinctif de notre performance à l'exercice 2026.

Il n'y a pas d'exemple plus probant de cette approche rigoureuse que nos acquisitions majeures de Tuneln, de Singing Machine et de DMI. Chacune d'entre elles est un investissement soigneusement évalué qui visait à accélérer notre entrée sur des marchés stratégiques en pleine croissance dans l'optique de créer des synergies. Notre expansion prudente a été menée dans un grand souci de rigueur financière : nous avons veillé au maintien d'un bilan sain tout au long de l'exercice, évoluant dans les limites de notre fourchette d'endettement, de façon à ce que notre croissance demeure ambitieuse et durable.

Notre stratégie s'est révélée très fructueuse pour nos divisions grand public, affaires et radio. En nouant des partenariats avec des chefs de file comme LG et Samsung, nous avons réussi à étendre notre portée mondiale par l'entremise de nouvelles chaînes FAST. De son côté, notre division de divertissement en voiture a continué sur sa lancée grâce à notre offre d'un système de karaoké en voiture de prochaine génération avec BYD.

Au final, notre succès est intrinsèquement lié à celui de nos actionnaires. Nous restons fermement résolus à créer de la valeur pour nos actionnaires et à leur rembourser du capital. Pour démontrer cet engagement et faciliter les investissements qui nous permettront de nous distinguer sur le marché, nous avons consolidé notre structure à double catégorie d'actions afin qu'elles se négocient sous un seul symbole, « RAY », à la Bourse de Toronto. Nous avons pris cette décision par souci de transparence accrue et pour offrir une expérience plus simple et plus accessible à nos investisseurs.

Derrière ces décisions éclairées se tient une équipe de hauts dirigeants visionnaires, dont l'audace et la capacité d'exécution délibérée sont à la base du succès de Stingray. Je tiens également à exprimer ma gratitude à nos parties prenantes pour leur confiance inébranlable ainsi qu'à nos employés, car leur engagement en matière d'excellence demeure notre plus grand avantage concurrentiel. Notre évolution en tant que société repose sur leur dévouement.

À l'approche de l'exercice 2027, Stingray est plus prête que jamais à créer de la valeur durable à long terme pour ses actionnaires. Nous restons fermes dans notre mission d'offrir une croissance soutenue, de tirer parti de notre connaissance approfondie du secteur et de notre résilience opérationnelle pour faire face aux enjeux d'un marché en évolution constante et continuer à accumuler les réussites.

Rapport de gestion

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou « la société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 7 août 2026. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca.

Profil de la société

Le Groupe Stingray Inc. (TSX:RAY), la plus importante société de diffusion numérique sur plateformes connectées au monde, offre un contenu audio et vidéo de qualité inégalée aux consommateurs du monde entier. Pionnier de la diffusion et de la distribution multiplateformes, Stingray propose un vaste portefeuille de contenu numérique qui comprend des milliers de stations audio en direct et de radio, des chaînes télévisées consacrées à la musique, aux concerts et aux documentaires musicaux, des produits de karaoké, ainsi que des chaînes d'ambiance et de bien-être. Ses services sont accessibles sur les téléviseurs connectés, les enceintes intelligentes, les appareils mobiles, les voitures connectées ainsi que dans les commerces de détail. Atteignant des centaines de millions de consommateurs chaque mois, les produits de Stingray offrent une portée publicitaire exceptionnelle, qui permet aux marques de s'adresser à un public engagé aux quatre coins du monde. Propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale, dont TuneIn, Singing Machine, Stingray Karaoke et Qello Concerts, Stingray doit son succès à son équipe internationale composée de plus de 1 000 employés. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

Produits



Rassemble des événements sportifs en direct, des actualités, de la radio, de la musique, des livres audio et des balados du monde entier.



Chaînes de musique programmées par des experts, dans tous les styles et pour tous les moments de la vie.



Expérience musicale relaxante et saine pour améliorer la concentration, mieux dormir et réduire le stress au quotidien.



Répertoire de plus de 100 000 chansons karaoké couvrant tous les styles populaires.



Répertoire de plus de 100 000 chansons karaoké avec fonctions effets spéciaux, micros et vidéos karaoké en option.



Plus important service de diffusion en continu de films de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale au monde.



Convie les spectateurs à un périple à la découverte des merveilles du monde naturel, des feux de foyer crépitants aux paradis tropicaux présentés à vol d'oiseau.



La destination parfaite pour une pause bien-être quotidienne. Son ambiance sonore tranquille est conçue pour accompagner le travail, la relaxation et le sommeil.



Crée une ambiance festive et chaleureuse qui fait de chaque jour une célébration mémorable.



Offre un mélange de visuels de cafés branchés avec des rythmes lo-fi pour créer le cadre parfait pour la concentration, la détente et l'inspiration.



Transporte les spectateurs sous des cieux étoilés et à travers des paysages cosmiques, offrant un refuge pour la réflexion.



Offre des vues aériennes de villes emblématiques avec une musique downtempo.



Plateforme inédite de diffusion d'art visuel, combinant du contenu artistique original soigneusement élaboré à une expérience de divertissement d'ambiance et à des chaînes musicales.



Applications mobiles ou de services par contournement

- Tuneln
- Stingray Musique
- Qello Concerts by Stingray
- Stingray Karaoke
- Singing Machine
- Yokee Karaoke
- Yokee Piano
- Piano Academy
- ZenLIFE by Stingray
- Calm Radio
- The Coda Collection
- Loupe Art

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA)

L'offre de VSDA de Stingray est accessible par l'entremise des principaux fournisseurs de services de divertissement, notamment Amazon, AT&T, Comcast et Samsung TV.

Les services suivants de Stingray sont offerts sous forme de VSDA :

- Qello Concerts by Stingray
- Stingray Classica
- Stingray DJAZZ
- Stingray Karaoke
- Stingray Naturescape
- ZenLIFE by Stingray
- The Coda Collection

Chaînes télévisées gratuites soutenues par la publicité (FAST)

Les chaînes FAST de Stingray permettent aux clients de profiter d'un vaste éventail de contenus de qualité développés par nos programmeurs chevronnés, sans frais d'abonnement. Nos partenaires de diffusion comprennent notamment WatchFree+ de VIZIO, Samsung TV Plus, LG Channels, The Roku Channel, Amazon Fire TV et plus encore.

Les services suivants de Stingray sont offerts en tant que chaînes FAST :

- Stingray Musique
- Qello Concerts by Stingray
- Stingray Classica
- Stingray DJAZZ
- Stingray Karaoke
- Stingray Naturescape
- Stingray Holidayscapes
- Stingray Hooked
- ZenLIFE by Stingray
- Stingray Cozy Café
- Stingray Stargaze
- Stingray Cityscapes
- Stingray Free Riding
- Movie Music by Stingray
- TikTok Radio
- Loupe Art
- EarthDay 365

La radio : en direct, locale et à l'avant-garde

Dans une ère d'algorithmes interminables, la grande force de la radio demeure le lien qu'elle forge avec les êtres humains. Cette année, Stingray Radio a connu une croissance stratégique importante tout en approfondissant ses liens avec les collectivités où nous sommes présents.

Nous sommes arrivés à une entente en vue de l'acquisition de CHUP-FM Calgary, qui, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, fera de Stingray Radio la première société à détenir trois stations FM sur un seul grand marché régi par le règlement révisé sur la propriété du CRTC. Stingray a maintenant une présence inégalée dans la province affichant la plus forte croissance au Canada, grâce à ses 30 stations de radio en Alberta.

C'est Dean Rutherford, notre nouveau vice-président principal des ventes, fort de plusieurs années d'expérience en ventes dans le domaine de la radio, qui dirigera notre stratégie commerciale.

En tant que chef de file du secteur, nous contribuons à façonner l'avenir de ce dernier. De fait, Stingray Radio a participé à une audience publique du CRTC pour donner son opinion sur l'avenir du contenu canadien ainsi que sur le financement, l'identification et la quantification de la musique canadienne et sur la façon dont elle devrait être diffusée sur les stations de radio canadiennes. Stingray a également continué de présenter au Conseil sa vision d'après laquelle une plus grande consolidation des droits de propriété est essentielle au maintien du dynamisme de l'industrie de la radio au Canada.

Notre position de chef de file est ancrée dans notre présence locale. Notre soutien envers les initiatives d'organismes de bienfaisance locaux dans les petites et les grandes villes a permis de réunir des millions de dollars pour de bonnes causes. À la station de radio Boom 97.3 à Toronto, nous avons aidé à réunir la somme record de 740 000 \$ pour la Fondation Rêves d'enfants Canada pendant la période des Fêtes. Puis, en avril, Stingray Radio a été une fière commanditaire de l'organisme Le hockey aide les sans-abris, pour réunir des fonds en vue d'aider les jeunes en situation d'itinérance. Enfin, de Iceberg Alley à Saint-Jean de Terre-Neuve, à Big Valley en Alberta, en passant par Boots and Hearts en Ontario, nos stations de radio ont une fois de plus accompagné les festivaliers dans les événements de musique country les plus courus de l'été au pays.



Objectifs de la société



A background image of a city skyline, likely New York City, showing various skyscrapers and buildings under a clear sky. The image is partially obscured by blue rounded rectangular overlays containing text.

1

Étendre notre présence mondiale : Renforcer notre position de plus importante société de diffusion numérique en intégrant notre offre de services aux téléviseurs connectés, aux enceintes intelligentes, aux appareils mobiles, aux voitures connectées et aux commerces de détail, nous permettant ainsi d'accéder facilement et de façon constante à un public mondial.

2

Appliquer à grande échelle un moteur de publicité unique : Tirer parti de l'acquisition de TuneIn pour offrir une plateforme de premier ordre qui permettra de monétiser l'ensemble de notre réseau grâce aux publicités audio et vidéo, qui généreront un flux de revenus prévisible et hautement évolutif pour nos partenaires.

3

Optimiser notre stratégie de contenu : Miser sur du contenu assemblé par des programmeurs chevronnés, tel que des listes de lecture, du karaoké et des concerts pour garnir notre écosystème d'expériences captivantes de qualité supérieure, tout en tirant parti d'un modèle unique et évolutif au sein duquel les coûts liés au contenu n'augmentent pas avec les abonnés.

4

Concrétiser la répartition stratégique du capital : Mettre la priorité sur la réduction de la dette et la rigueur en matière de fusions-acquisitions pour assurer la croissance des activités.

5

Favoriser une culture d'entreprise innovante : Intégrer les outils et les caractéristiques de l'IA dans tous les aspects des activités afin d'encourager une culture de l'innovation.

Stratégie d'acquisition qui a fait ses preuves

2007	Slep-Tone Entertainment Corp/ SoundChoice (chaîne de karaoké)	2014	DMX LATAM (Mood Media)
2009	Canadian Broadcasting Corp. [Galaxie]		Archibald Media Group
	MaxTrax Music Ltd.		DMX Canada (Mood Media)
	Chum Satellites Services (CTV)		Telefonica – On the Spot
2010	Marketing Senscity Inc.	2015	Les réseaux Urbains Viva Inc.
	Concert TV Inc.		Brava Group (HDTV, NL)
2011	Music Choice International Ltd.		Djazz TV
2012	Musicoola Ltd.		Digital Music Distribution
	Zoe Interactive Ltd.		iConcerts Group
2013	Executive Communication	2016	Nümedia
	Emedia Networks Inc.		Festival 4K B.V.
	Stage One Innovations Ltd.		Chaînes de vidéoclips populaires de Bell Média
	Intertain Media Inc.		Catalogue classique d'EuroArts

**+1 milliard
de dollars**

consacrés aux acquisitions depuis la création

Stingray est maintenant le plus important télédiffuseur de contenu de musique du monde, ce qui témoigne de notre capacité d'agir comme consolidateur au sein de l'industrie.

2017	Classica	2020	Chatter Research Inc.
	Nature Vision TV		Participation minoritaire dans The Podcast Exchange (TPX)
	Yokee Music Ltd.	2021	Marketing Sensorial México
	C Music Entertainment Ltd.	2022	Calm Radio Corp
	SBA Music PTY Ltd.		InStore Audio Network
	Satellite Music Australia PTY Ltd.	2023	Ultimate Trivia Network
2018	Qello Concerts LLC	2024	The Coda Collection
	Newfoundland Capital Corporation		Loupe Art
	Novramedia	2025	The Singing Machine Company
	DJ Matic		DMI
	New Glasgow		TuneIn
2019	Drumheller Radio		

Atouts concurrentiels

Nous sommes d'avis que les forces concurrentielles suivantes contribueront à notre succès commercial continu et à notre performance future :

Portée mondiale inégalée

Notre public mondial compte 1,2 milliard de personnes chaque mois, qui consomment 2 milliards d'heures de contenu en diffusion continue. Notre écosystème comprend le divertissement en voiture, les enceintes intelligentes, les appareils mobiles et les consoles de jeux, le tout bonifié par 96 licences de radio et plus de 160 millions de téléchargements d'applications. Cette empreinte massive et intégrée nous permet d'accéder directement et de façon constante à un public mondial.

Produits et flux de trésorerie prévisibles

Notre modèle d'affaires est basé sur les contrats à long terme et les relations solides avec les clients, ce qui nous permet de bien prévoir les flux de trésorerie futurs, diminue le caractère cyclique du résultat net et améliore la fidélisation de la clientèle.

Souplesse opérationnelle

Nous sommes reconnus pour notre capacité à nous adapter aux nouvelles possibilités de croissance (et à en profiter), notamment en orientant nos stratégies de développement de produits de façon à mettre à profit et à élargir nos services grâce à des partenariats stratégiques dans divers marchés qui évoluent rapidement.

Technologies exclusives innovantes

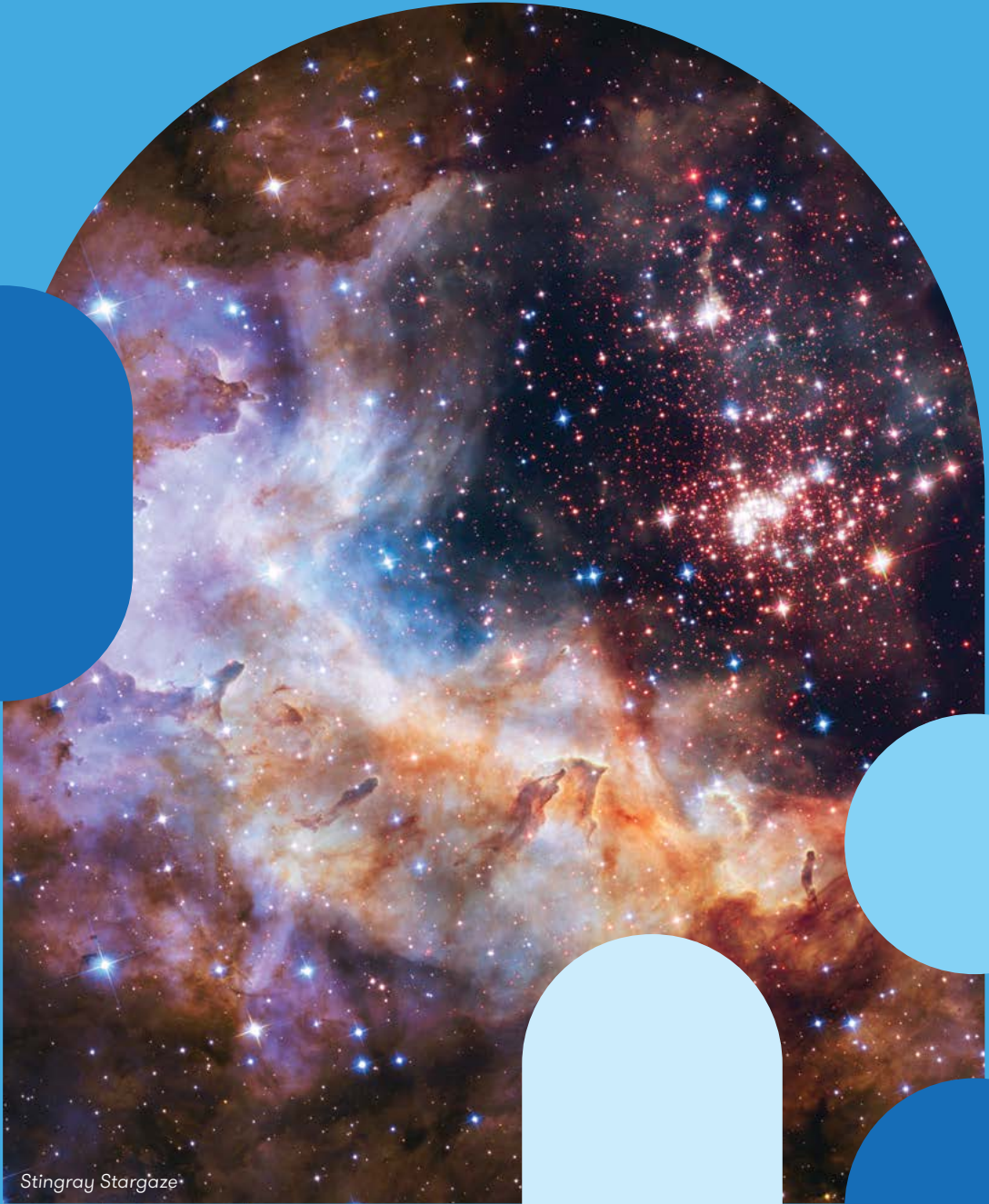
En tant que chef de file du marché de la musique numérique et d'ambiance, nous avons mis au point une gamme incomparable de technologies exclusives qui nous procurent un atout concurrentiel de taille. À notre savoir-faire s'ajoute l'intégration d'outils d'IA intuitive à l'échelle de la société, ce qui accroît la productivité et favorise l'innovation.

À l'avant-garde de la sélection de contenu

Notre stratégie repose sur un modèle de consommation de contenu passif soigneusement assemblé. Nous offrons certaines des chaînes de musique et des catalogues les plus complets du monde, dont le contenu est choisi par des programmeurs chevronnés et personnalisé pour s'adapter aux goûts des auditeurs de chaque région afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible.

Stratégie d'acquisition qui a fait ses preuves

Notre stratégie de croissance prévoit des acquisitions ciblées dans l'objectif d'augmenter notre offre et notre présence sur le marché. Depuis 2007, nous avons réalisé 49 acquisitions, ce qui nous a permis d'obtenir de nouveaux clients, d'offrir de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques. Notre équipe de direction applique une stratégie d'intégration rigoureuse, facilitée par la portabilité et la souplesse des produits de nos technologies.



Stingray Stargaze®

Principaux risques d'affaires

Les stratégies d'exploitation de Stingray sont tributaires des principaux risques et incertitudes liés à ses activités. La société pourrait être assujettie à d'autres risques et incertitudes dont elle ignore actuellement la teneur ou qu'elle juge pour l'instant négligeables. Si un événement lié à ces risques et incertitudes venait à se produire, il pourrait se répercuter sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour une analyse détaillée des principaux risques auxquels Stingray est exposée, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2026, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les principaux risques quant à leur probabilité et à l'ampleur des conséquences sont les suivants :

Dépendance envers les revenus publicitaires et crises économiques

Une part non négligeable des revenus de Stingray est tirée des publicités. Les crises économiques incitent généralement les annonceurs à réduire leur budget de marketing, ce qui peut se traduire par une baisse de la demande en publicité et des répercussions négatives sur nos produits.

Redevances de représentation publique et droits de reproduction mécanique

Nous payons des redevances aux artistes, aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs aux termes de contrats avec des maisons de disques et des sociétés de droits musicaux partout dans le monde. Si le taux des redevances augmente, nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir. Nous atténuons ce risque en exerçant le plus possible nos activités sous l'égide de régimes de délivrance des licences obligatoires, leurs taux étant généralement plus stables et moins vulnérables à la volatilité.

Croissance rapide dans un marché en évolution

Le secteur du divertissement audio et vidéo est un marché qui évolue rapidement en raison des facteurs économiques changeants et de l'évolution des habitudes des consommateurs. Pour soutenir notre croissance rapide dans un marché aussi dynamique, nous nous tournons vers nos équipes qualifiées en ce qui a trait à la mise au point de produits novateurs et de technologies exclusives. Nous peaufinons constamment nos contrôles liés à l'exploitation et aux finances pour bien gérer la complexité qui vient avec notre expansion.



Concurrence livrée par d'autres fournisseurs de contenu et par l'IA

Le marché du contenu numérique et de l'attention des utilisateurs est hautement concurrentiel. Nous sommes en compétition avec une variété croissante d'entreprises pour l'obtention de droits de diffusion et l'intérêt du public, notamment en ce qui a trait aux services de médias traditionnels, aux plateformes de réseaux sociaux et à la création de nouveau contenu généré par l'IA et aux outils de recherche d'informations. Afin d'atténuer ce risque, nous avons mis l'accent sur notre contenu programmé par des humains, adapté aux goûts des auditeurs de chaque région. Nous continuons également à nous concentrer sur la création et l'acquisition de contenu original pour enrichir notre catalogue exclusif et sur le renforcement de notre positionnement en matière de chaînes pour assurer notre visibilité dans un marché saturé.

Risques liés à la mise en œuvre de l'IA

L'intégration de l'IA présente des risques. En effet, une mise en œuvre inefficace pourrait nous exposer à un préjudice concurrentiel, engager notre responsabilité et porter atteinte à notre image de marque ou à notre réputation, sans garantie d'obtention des résultats attendus. De plus, la nature très évolutive et instable du contexte réglementaire mondial entourant l'IA soulève beaucoup d'incertitude, ce qui pourrait nous obliger à affecter des ressources à l'ajustement de nos activités et nous exposer à des risques juridiques ou opérationnels imprévus.

Membres de la haute direction



Eric Boyko
Président, chef de la
direction, cofondateur
et administrateur



Jean-Pierre Trahan
Chef de la direction
financière¹



Marie-Hélène Fournier
Chef de la direction
financière par intérim²



Lloyd Feldman
Vice-président principal,
avocat général
et secrétaire général



Mario Dubois
Vice-président principal
et chef de la direction
technique



Mathieu Péloquin
Vice-président principal,
marketing et
communications



David Purdy
Chef de la stratégie
de revenu



Steve Jones
Président, Stingray Radio



Valérie Héroux
Vice-présidente, acquisition
et programmation de contenu



Ratha Khuong
Directrice générale,
Stingray Affaires

¹ Jean-Pierre Trahan est en congé de maladie depuis le 29 mai 2025.

² Marie-Hélène Fournier est devenue chef de la direction financière par intérim le 29 mai 2025.

Administrateurs non membres de la haute direction



Mark Pathy
Administrateur et président
du conseil d'administration



Claudine Blondin
Administratrice, présidente
du comité de gouvernance
et membre du comité
des ressources humaines



Karinne Bouchard
Administratrice
et présidente
du comité d'audit



Jean Charest
Administrateur et membre
du comité d'audit



Mélanie Dunn
Administratrice et membre
du comité de gouvernance
et membre du comité
des ressources humaines



Ian Lurie
Directeur exécutif



Gary S. Rich
Administrateur et président
du comité des ressources
humaines



Robert Steele
Administrateur



Pascal Tremblay
Administrateur et membre
du comité de gouvernance
et du comité d'audit

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 7 août 2026. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportant. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : augmentation des redevances et des tarifs ou limitation de l'accès aux droits musicaux; dépendance de la société à l'égard des fournisseurs de télévision payante; évolution rapide du secteur du divertissement audio et vidéo; concurrence d'autres fournisseurs de contenu et d'autres entreprises médiatiques; expansion de nos activités sur les marchés internationaux; croissance rapide et stratégie de croissance de la société; acquisitions, regroupements d'entreprises et coentreprises de la société; recours de la société au matériel, aux logiciels et aux services connexes de tiers; dépendance de la société à l'égard du personnel clé; fluctuations des taux de change; instabilité économique et politique des pays émergents; méthodes de calcul des redevances; transformations rapides de la technologie et du secteur; mise au point de technologies médiatiques nouvelles ou de remplacement; incapacité à obtenir du financement supplémentaire; incapacité à générer des rentrées de trésorerie; accès aux facilités de crédit de la société; longueur et coût élevé des litiges relatifs aux contenus protégés par le droit d'auteur; incapacité de la société à protéger sa technologie exclusive; incapacité de la société à maintenir sa culture d'entreprise; conjoncture économique défavorable; assujettissement de la société aux lois étrangères sur la protection de la vie privée et la sécurité des données; utilisation interdite ou piratage de contenu musical et vidéo; catastrophes naturelles et interruptions causées par des problèmes d'origine humaine; risques liés aux pandémies, aux épidémies et autres risques sanitaires; assujettissement à des obligations fiscales supplémentaires; sauvegarde de la réputation de la société; litiges et autres réclamations; risque de crédit; risque de liquidité; défaut de la société de se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (le « CRTC »); échec du renouvellement ou du maintien en vigueur des licences du CRTC; augmentation des droits de licence de radiodiffusion payables par la société; changements défavorables dans la réglementation gouvernementale touchant le secteur.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payant offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

SURVOL

Le Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY), la plus importante société de diffusion numérique sur plateformes connectées au monde, offre un contenu audio et vidéo de qualité inégalée aux consommateurs du monde entier. Pionnier de la diffusion et de la distribution multiplateformes, Stingray propose un vaste portefeuille de contenu numérique qui comprend des milliers de stations audio en direct et de radio, des chaînes télévisées consacrées à la musique, aux concerts et aux documentaires musicaux, des produits de karaoké, ainsi que des chaînes d'ambiance et de bien-être. Ses services sont accessibles sur les téléviseurs connectés, les enceintes intelligentes, les appareils mobiles, les voitures connectées ainsi que dans les commerces de détail. Atteignant des centaines de millions de consommateurs chaque mois, les produits de Stingray offrent une portée publicitaire exceptionnelle, qui permet aux marques de s'adresser à un public engagé aux quatre coins du monde. Propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale, dont TuneIn, Singing Machine, Stingray Karaoke et Qello Concerts, Stingray doit son succès à son équipe internationale composée de plus de 1 000 employés. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Trimestre clos le 31 mars 2026 (le « quatrième trimestre de 2026 » ou « T4 2026 »)

124,0 M\$ ▲ 29,2 % par rapport au T4 2025 Produits	64,6 M\$ ▼ 944,2 % par rapport au T4 2025 Perte nette ou 0,95 \$ par action – diluée	35,2 M\$ ▼ 11,3 % par rapport au T4 2025 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 0,52 \$ par action – dilués ¹⁾
42,5 M\$ ▲ 21,3 % par rapport au T4 2025 BAIIA ajusté ¹⁾	20,8 M\$ ▲ 12,1 % par rapport à l'exercice 2025 Bénéfice net ajusté ¹⁾ ou 0,31 \$ par action – dilué ¹⁾	20,1 M\$ ▲ 9,1 % par rapport au T4 2025 Flux de trésorerie disponibles ajustés ¹⁾ ou 0,30 \$ par action – dilués ¹⁾

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

457,8 M\$ ▲ 18,3 % par rapport à l'exercice 2025 Produits	28,6 M\$ ▼ 178,4 % par rapport à l'exercice 2025 Perte nette ou 0,42 \$ par action – diluée	116,6 M\$ ▲ 11,0 % par rapport à l'exercice 2025 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 1,72 \$ par action – dilués ¹⁾
160,2 M\$ ▲ 12,6 % par rapport à l'exercice 2025 BAIIA ajusté¹⁾	90,3 M\$ ▲ 24,3 % par rapport à l'exercice 2025 Bénéfice net ajusté¹⁾ ou 1,33 \$ par action – dilué ¹⁾	102,1 M\$ ▲ 22,1 % par rapport à l'exercice 2025 Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ ou 1,50 \$ par action – dilués ¹⁾

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du quatrième trimestre clos le 31 mars 2026

Comparaison avec le trimestre clos le 31 mars 2025 (le « quatrième trimestre de 2025 » ou « T4 2025 ») :

- Les produits ont augmenté de 29,2 % pour atteindre 124,0 millions de dollars, comparativement à 96,0 millions de dollars.
- La perte nette a totalisé 64,6 millions de dollars (0,95 \$ par action – diluée), par rapport à un bénéfice net de 7,7 millions de dollars (0,11 \$ par action – dilué).
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a augmenté de 21,3 % pour s'établir à 42,5 millions de dollars, comparativement à 35,0 millions de dollars. Le BAIIA ajusté par secteur¹⁾ s'est chiffré à 37,3 millions de dollars ou 34,2 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 7,0 millions de dollars ou 24,1 % des produits pour le secteur Radio et à (1,8) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a atteint 20,8 millions de dollars (0,31 \$ par action – dilué¹⁾), contre 18,6 millions de dollars (0,27 \$ par action – dilué¹⁾).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 11,3 % pour s'établir à 35,2 millions de dollars (0,52 \$ par action – dilués¹⁾), comparativement à 39,7 millions de dollars (0,58 \$ par action – dilués¹⁾).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont chiffrés à 20,1 millions de dollars (0,30 \$ par action – dilués¹⁾), comparativement à 18,4 millions de dollars (0,27 \$ par action – dilués¹⁾), en hausse de 9,1 %.
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma¹⁾ s'est établi à 2,38 fois, contre 2,28 fois.
- 185 772 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 2,8 millions de dollars, comparativement à 275 000 actions pour un total de 2,3 millions de dollars.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2026

Comparaison avec l'exercice clos le 31 mars 2025 (l'« exercice 2025 ») :

- Les produits ont augmenté de 18,3 % pour atteindre 457,8 millions de dollars, comparativement à 386,9 millions de dollars.
- La perte nette a totalisé 28,6 millions de dollars (0,42 \$ par action – diluée), par rapport à un bénéfice net de 36,4 millions de dollars (0,53 \$ par action – dilué).
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a augmenté de 12,6 % pour s'établir à 160,2 millions de dollars, comparativement à 142,2 millions de dollars. Le BAIIA ajusté par secteur¹⁾ s'est chiffré à 125,9 millions de dollars ou 37,1 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 41,5 millions de dollars ou 31,3 % des produits pour le secteur Radio et à (7,2) millions de dollars pour le secteur Siège social.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a été porté à 90,3 millions de dollars (1,33 \$ par action – dilué¹⁾), contre 72,7 millions de dollars (1,05 \$ par action – dilué¹⁾).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 11,0 % pour atteindre 116,6 millions de dollars (1,72 \$ par action – dilués¹⁾), comparativement à 105,0 millions de dollars (1,52 \$ par action – dilués¹⁾).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ ont augmenté de 22,1 % pour se chiffrer à 102,1 millions de dollars (1,50 \$ par action – dilués¹⁾), comparativement à 83,6 millions de dollars (1,21 \$ par action – dilués¹⁾).
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma¹⁾ s'est établi à 2,38 fois, contre 2,28 fois.
- 1 142 972 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 12,9 millions de dollars, comparativement à 1 186 800 actions pour un total de 9,1 millions de dollars.

Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 7 août 2026, la société a déclaré un dividende de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 14 septembre 2026 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 31 août 2026.
- Le 27 juillet 2026, la société a annoncé la conclusion de l'acquisition de la station CHUP-FM (C97.7) à Calgary auprès de Rawlco Radio Ltd. Initialement annoncée en novembre 2025, l'acquisition a reçu l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en juin 2026.
- Le 15 juillet 2026, la société et Telly se sont associés pour intégrer les applications de karaoké et de musique de Stingray sur le tout premier téléviseur intelligent 4K à double écran de 55 pouces de l'industrie. Avec le lancement de Stingray Karaoke et Stingray Streams sur Telly aux États-Unis, les utilisateurs profitent de moyens inédits pour faire du plus grand écran de la maison un véritable centre de divertissement interactif.
- Le 15 juillet 2026, la société a annoncé que TuneIn sera intégré à l'espace d'applications audio de Bragi. Ce nouveau partenariat permet à TuneIn d'étendre sa portée au sein de l'écosystème de Bragi, qui compte déjà plus de 20 millions d'écouteurs intelligents. Les auditeurs bénéficieront ainsi d'un accès plus intelligent et intuitif à la radio en direct, aux sports, aux actualités, à la musique et aux balados.
- Le 25 juin 2026, la société a annoncé le lancement d'une nouvelle chaîne musicale éphémère dédiée au sport le plus populaire de la planète. *Stingray Soccer Anthems* est la destination par excellence pour retrouver les chants de stade emblématiques, les succès mondiaux et les hymnes de supporters qui définissent l'esprit du jeu. La chaîne sera diffusée du 1er juin au 31 juillet 2026, avec des dates de lancement qui varieront selon les plateformes.
- Le 23 juin 2026, la société a annoncé le renouvellement pour cinq ans de son contrat avec la Banque Nationale du Canada. S'étendant jusqu'en 2031, ce partenariat élargi garantit que Stingray Affaires continuera de fournir ses solutions de premier plan en matière de musique d'ambiance, tout en innovant en prenant en charge les activités d'affichage numérique en succursale de la banque. En vertu de cette entente, Stingray Affaires devient le partenaire officiel de la Banque Nationale en matière d'affichage numérique. L'entreprise prendra en charge l'approvisionnement, l'installation et l'entretien des équipements dans toutes les succursales canadiennes, ainsi que dans les établissements Natbank en Floride.
- Le 22 juin 2026, la société a annoncé que sa division commerciale, Stingray Affaires, s'associe à BMO pour déployer une série d'activations physiques et numériques d'envergure en marge du grand tournoi mondial de soccer. Du 11 juin au 19

juillet 2026, cette campagne transformera des lieux emblématiques de Toronto et de Vancouver en espaces de célébration interactifs, conçus spécialement pour les partisans.

- Le 11 juin 2026, la société a annoncé le lancement d'une gamme complète de chaînes FAST sur Vesta Stream, une plateforme de diffusion en continu OTT de premier plan qui propose une bibliothèque de contenus premium issus de grands studios. Ce partenariat permet de diffuser la sélection de chaînes audio et vidéo de Stingray sur Vesta Stream aux États-Unis et au Canada.
- Le 2 juin 2026, la société a annoncé qu'elle a obtenu une dispense lui permettant de traiter les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote subalterne variable de Stingray comme une catégorie unique à certaines fins, notamment en ce qui concerne les exigences applicables aux offres publiques d'achat et à la déclaration selon le système d'alerte aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières. Stingray a demandé cette dispense, dont la prise d'effet est immédiate, afin de faciliter les investissements dans ses actions à droit de vote subalterne variable effectués par des non-Canadiens.
- Le 2 juin 2026, la société a annoncé le lancement de sa toute nouvelle chaîne, Stingray Hooked, maintenant disponible pour les téléspectateurs aux États-Unis sur The Roku Channel. Cette nouveauté marque la toute première diffusion de cette chaîne très attendue.
- Le 7 mai 2026, la société a annoncé le lancement de la chaîne 20/20 True Crime d'ABC News sur TuneIn. Cette nouvelle destination regroupe en un seul lieu des balados primés, des reportages d'enquête et des dossiers de l'emblématique magazine d'information 20/20.
- Le 29 avril 2026, la société a annoncé le lancement mondial de Just For Laughs Radio sur TuneIn, une nouvelle chaîne audio exclusivement en anglais créée en partenariat avec Just For Laughs, le leader international de la comédie. Cette chaîne propose un flux continu de sketches et de monologues d'humour pour rendre le quotidien plus amusant.
- Le 8 avril 2026, la société a annoncé un partenariat novateur avec Anuvu, un fournisseur mondial de solutions de connectivité et de divertissement pour les marchés de la mobilité. Dans le cadre de cet accord, Anuvu devient le partenaire de distribution officiel du contenu audio et vidéo de Stingray auprès des passagers de croisières du monde entier. Cette initiative marque l'un des premiers déploiements à grande échelle de streaming entièrement sous licence dans le secteur des croisières.
- Le 2 avril 2026, la société a annoncé un partenariat avec OrkaTV, la nouvelle plateforme de streaming gratuite qui propose une télévision en direct et à la demande de qualité au public américain. Cet accord permet à OrkaTV d'élargir son offre en y intégrant cinq chaînes vidéo et douze chaînes audio de Stingray, répondant ainsi à un large éventail de goûts et de préférences.
- Le 31 mars 2026, la société a annoncé le lancement de NBC Sports Radio sur TuneIn, offrant aux auditeurs un accès privilégié à une programmation sportive de premier plan. TuneIn diffusera en simultané les contenus audio de NBC Sports, incluant les émissions quotidiennes de NBC Sports Now, telles que Pro Football Talk Live, The Dan Patrick Show et Chris Simms Unbuttoned, ainsi qu'une sélection d'événements sportifs commentés en direct.
- Le 25 mars 2026, la société a déclaré un dividende de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 juin 2026 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 29 mai 2026.
- Le 11 mars 2026, la société a annoncé que TuneIn, en partenariat avec Westwood One, assurera la couverture audio complète du tournoi de basketball masculin de la Division I de la NCAA. Dès le 17 mars, les abonnés de TuneIn Premium pourront suivre les 68 équipes jusqu'au match de championnat national le 6 avril.
- Le 23 février 2026, la société a annoncé le lancement d'une sélection de chaînes gratuites financées par la publicité (FAST) sur Whale TV+, le service de streaming gratuit du fabricant indépendant de systèmes d'exploitation pour téléviseurs, Whale TV. Stingray étend sa présence mondiale en offrant douze de ses chaînes les plus populaires aux téléspectateurs d'Amérique latine et d'Europe de l'Ouest via la plateforme Whale TV+. Le contenu est disponible dès maintenant sur une large gamme d'appareils, incluant les téléviseurs intelligents Whale TV, le web, Android, Google TV et Fire TV.
- Le 18 février 2026, la société a annoncé le lancement de quatre nouvelles chaînes sur Pluto TV, le leader mondial de la télévision en streaming gratuit. Les nouvelles chaînes – ZenLIFE, Qello Concerts, TikTok Radio et Stingray DJAZZ – viennent s'ajouter aux populaires Classica, Holidayscapes et Naturescape, enrichissant ainsi l'offre diversifiée de contenu de Pluto TV.

- Le 12 février 2026, la société a annoncé un nouveau partenariat avec JioTV, la principale plateforme de divertissement numérique en Inde, dans le cadre d'un accord facilité par THEMA, une société du groupe Canal+. Cette collaboration permet à des millions de téléspectateurs à travers l'Inde de découvrir une sélection de chaînes audio et vidéo populaires de Stingray, élargissant ainsi considérablement la présence de Stingray sur le marché asiatique.
- Le 10 février 2026, la société a annoncé que ses actions à droit de vote subalterne et ses actions à droit de vote subalterne variable se négocieront sous un seul symbole à la Bourse de Toronto (« TSX ») à compter du 13 février 2026.
- Le 4 février 2026, la société a annoncé qu'elle avait conclu un partenariat avec Nissan, l'un des plus grands constructeurs automobiles au monde, visant à offrir le vaste catalogue de stations de radio et de balados de TuneIn dans certains véhicules Nissan et INFINITI aux États-Unis. Les conducteurs de véhicules Nissan et INFINITI équipés de la technologie Google bénéficieront d'un accès rapide à tout l'univers audio de TuneIn, incluant les sports en direct, les dernières nouvelles, la musique personnalisée, des millions de balados et des dizaines de milliers de stations de radio.
- Le 2 février 2026, la société a annoncé une entente avec Experience Hendrix, L.L.C. pour la diffusion d'une vaste collection de films de concerts et de documentaires de l'emblématique guitariste Jimi Hendrix. Pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs, la collection complète est disponible dès maintenant sur The Coda Collection et sera progressivement ajoutée sur Qello Concerts au cours des prochains mois, permettant aux fans du monde entier de revivre les performances inoubliables de cette légende musicale.
- Le 6 janvier 2026, la société a annoncé un partenariat avec 3 Screen Solutions (3SS), un leader mondial dans la création d'expériences de divertissement multiplateformes pour une vaste gamme d'appareils et de véhicules. Cette collaboration intégrera le populaire service de karaoké de Stingray dans la prochaine génération de systèmes de divertissement embarqués. Disponible via le 3Ready Content Bundle de 3SS, Stingray Karaoke sera fourni aux constructeurs automobiles comme une solution pré-intégrée, accélérant ainsi le déploiement d'un divertissement de qualité pour les passagers.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action – dilués)	3 mois				12 mois					
	31 mars 2026		31 mars 2025		31 mars 2026		31 mars 2025		31 mars 2024	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
	T4 2026		T4 2025		Exercice 2026		Exercice 2025		Exercice 2024	
Produits	124 024	100,0 %	96 008	100,0 %	457 766	100,0 %	386 891	100,0 %	345 428	100,0 %
Charges d'exploitation	86 931	70,0 %	66 732	69,5 %	325 381	71,1 %	255 282	66,0 %	226 849	65,7 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	15 723	12,7 %	8 076	8,4 %	38 367	8,4 %	30 770	8,0 %	30 133	8,7 %
Charges financières (produits financiers), montant net ¹⁾	10 617	8,6 %	9 516	9,9 %	17 486	3,8 %	42 416	11,0 %	28 883	8,4 %
Variation de la juste valeur des placements	(12)	– %	2	– %	20	– %	(54)	– %	18	– %
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	64 696	52,1 %	–	– %	64 696	14,1 %	–	– %	56 119	16,2 %
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	195	0,2 %	(210)	(0,2) %	757	0,2 %	3 381	0,9 %	1 166	0,3 %
Perte (profit) sur disposition	453	0,4 %	(845)	(0,9) %	2 196	0,5 %	(845)	(0,2) %	–	– %
Autres produits	–	– %	(24)	– %	–	0,0 %	(24)	– %	–	– %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	13,9 %	4 129	4,3 %	31 000	6,8 %	8 543	2,0 %	(29)	– %
Bénéfice (perte) avant impôts	(71 860)	(57,9) %	8 632	9,0 %	(22 137)	(4,8) %	47 422	12,3 %	2 289	0,7 %
Impôts	(7 236)	(5,8) %	977	1,0 %	6 438	1,4 %	10 982	2,9 %	16 030	4,6 %
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	(52,1) %	7 655	8,0 %	(28 575)	(6,2) %	36 440	9,4 %	(13 741)	(3,9) %
BAIIA ajusté²⁾	42 491	34,3 %	35 027	36,5 %	160 186	35,0 %	142 199	36,8 %	125 855	36,4 %
Bénéfice net ajusté²⁾	20 811	16,8 %	18 568	19,3 %	90 290	19,7 %	72 654	18,8 %	60 312	17,5 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 225	28,4 %	39 720	41,4 %	116 558	25,5 %	105 040	27,1 %	118 526	34,3 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾⁽³⁾	20 086	16,2 %	18 411	19,2 %	102 077	22,3 %	83 611	21,6 %	80 794	23,7 %
Dette nette²⁾	503 359	–	327 381	–	503 359	–	327 381	–	354 685	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma²⁾	2,38x	–	2,28x	–	2,38x	–	2,28x	–	2,76x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué	(0,95)	–	0,11	–	(0,42)	–	0,53	–	(0,20)	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ²⁾	0,31	–	0,27	–	1,33	–	1,06	–	0,87	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ²⁾	0,31	–	0,27	–	1,33	–	1,05	–	0,87	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – de base ²⁾	0,52	–	0,58	–	1,72	–	1,54	–	1,72	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués ²⁾	0,52	–	0,58	–	1,72	–	1,52	–	1,72	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – de base ²⁾⁽³⁾	0,30	–	0,27	–	1,50	–	1,22	–	1,17	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués ²⁾⁽³⁾	0,30	–	0,27	–	1,50	–	1,21	–	1,17	–
Produits par secteur										
Diffusion et musique pour entreprises	94 966	76,6 %	64 585	67,3 %	325 359	71,1 %	254 543	65,8 %	216 059	62,5 %
Radio	29 058	23,4 %	31 423	32,7 %	132 407	28,9 %	132 348	34,2 %	129 369	37,5 %
Produits	124 024	100,0 %	96 008	100,0 %	457 766	100,0 %	386 891	100,0 %	345 428	100,0 %
Produits par région										
Canada	44 221	35,7 %	46 793	48,7 %	198 819	43,4 %	198 933	51,4 %	192 293	55,7 %
États-Unis	68 673	55,3 %	38 013	39,6 %	216 076	47,2 %	141 170	36,5 %	103 973	30,1 %
Autres pays	11 130	9,0 %	11 202	11,7 %	42 871	9,4 %	46 788	12,1 %	49 162	14,2 %
Produits	124 024	100,0 %	96 008	100,0 %	457 766	100,0 %	386 891	100,0 %	345 428	100,0 %

Notes :

- 1) Les intérêts payés ont été de 8,5 millions de dollars au T4 2026 (5,3 millions de dollars au T4 2025) et de 23,2 millions de dollars pour l'exercice 2026 (23,8 millions de dollars pour l'exercice 2025 et 25,9 millions de dollars pour l'exercice 2024).
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.
- 3) Un ajustement non significatif a été apporté aux chiffres des flux de trésorerie disponibles ajustés du T4 2024, du T3 2024 et du T2 2024. Cet ajustement était nécessaire parce qu'un élément avait été compté en double dans le calcul initial. L'incidence sur les flux de trésorerie disponibles ajustés comptabilisés : au T4 2024, de 15,3 millions de dollars (0,22 par action – dilués) à 15,6 millions de dollars (0,23 par action – dilués); au T3 2024, de 32,7 millions de dollars (0,47 par action – dilués) à 32,1 millions de dollars (0,47 par action – dilués); et au T2 2024, de 15,6 millions de dollars (0,22 par action – dilués) à 14,6 millions de dollars (0,21 par action – dilués).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise des mesures et des ratios non conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance et sa situation financière d'une période à l'autre. La société estime qu'il s'agit de mesures supplémentaires importantes qui éliminent les éléments ayant moins d'incidence sur la performance de ses activités principales et pouvant potentiellement fausser l'analyse des tendances de sa performance et de sa situation financière. Elle utilise également des mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison des performances financières d'une période à l'autre, pour préparer les budgets et les prévisions annuels et pour déterminer les composantes de la rémunération de la direction. La société estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS s'ajoutent aux mesures financières préparées conformément aux IFRS pour permettre aux investisseurs d'évaluer les résultats de la société, sa performance sous-jacente et ses perspectives d'avenir d'une manière similaire à celle de la direction.

Les mesures financières non conformes aux IFRS présentées ci-après ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

BAlIA ajusté

La société estime que le BAlIA ajusté fournit aux investisseurs des informations utiles, car il s'agit d'une mesure courante dans le secteur et qu'il s'agit également d'une mesure clé de la performance financière de la société, sans la variation causée par les incidences des éléments détaillés ci-dessous, car il fournit une indication de la capacité de la société à saisir les occasions de croissance de manière rentable, à financer ses activités courantes et à servir sa dette à long terme. Il s'entend du bénéfice avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), les impôts, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la rémunération fondée sur des actions, la charge liée aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, la variation de la juste valeur des placements, la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion, la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, la perte (le profit) sur disposition, les autres produits de même que les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration et les autres charges. La société estime que le BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Marge du BAlIA ajusté

La marge du BAlIA ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour analyser la rentabilité de la société et faciliter la comparaison entre les périodes. Elle correspond au BAlIA ajusté d'une période donnée, divisé par les produits de cette période. La société estime que la marge du BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également ce ratio non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celui-ci est couramment utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés sont une mesure non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour évaluer la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des sorties de trésorerie qui soutiennent les activités de la société. Il s'agit d'une mesure utile qui démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. En outre, la direction y a recours pour indiquer la solidité financière et la liquidité de la société. Elle s'entend du montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, diminué des dépenses d'investissement, des intérêts payés, du remboursement d'obligations locatives, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ainsi que des pertes ou profits non réalisés sur change, abstraction faite des coûts d'acquisition, des frais juridiques et des charges de restructuration et autres charges. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués

Les flux de trésorerie disponibles ajustés par action s'entendent des flux de trésorerie disponibles ajustés d'une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions de base ou d'actions après dilution. La direction a recours à cette mesure parce qu'elle constitue un indicateur de la solidité financière et de la liquidité par action de la société et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par la direction comme autre mesure de la rentabilité de la société, puisqu'il fournit des indicateurs de la performance utiles. La société estime que le bénéfice net ajusté est utile aux investisseurs, car il permet de repérer les tendances sous-jacentes des activités de la société qui pourraient autrement être masquées par certaines radiations, charges, produits ou recouvrements qui peuvent varier d'une période à l'autre. La société estime que le bénéfice net ajusté est une mesure importante, car elle montre des résultats stables, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la trajectoire de rentabilité de l'entreprise. Il est obtenu en retranchant du bénéfice net les profits ou pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les profits ou pertes liés à la variation de la juste valeur des placements, la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées, la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion, la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, la perte (le profit) sur disposition, les autres produits et les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration et autres charges, et l'incidence fiscale de ces ajustements. Voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Bénéfice net ajusté par action – dilué

Le bénéfice net ajusté – dilué est un ratio non conforme aux IFRS utilisé par la direction pour évaluer la performance financière par action après dilution et pour faciliter la comparaison entre les périodes. Le bénéfice net ajusté par action – dilué s'entend du bénéfice net ajusté d'une période donnée, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

BAlIA ajusté DDM

Le BAlIA ajusté des douze derniers mois (DDM) est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le BAlIA ajusté d'un trimestre donné, additionné du BAlIA ajusté des trois trimestres précédant immédiatement ce trimestre de référence. La direction est d'avis que le BAlIA ajusté DDM est une mesure utile de la performance financière de la société pour les douze derniers mois.

BAlIA ajusté pro forma

Le BAlIA ajusté pro forma est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond au BAlIA ajusté DDM, compte tenu du BAlIA ajusté des acquisitions réalisées pour les mois précédant ces acquisitions, du montant estimé des synergies sur le plan des produits et des économies de coûts découlant de ces acquisitions. De plus, le BAlIA ajusté pro forma tient compte de l'incidence sur douze mois de ces importantes mesures de réduction des coûts, des mesures de restructuration, ainsi que des nouvelles embauches dans l'équipe des ventes des divisions dont la croissance est la plus rapide. La direction est d'avis que le BAlIA ajusté pro forma offre aux investisseurs un indicateur financier utile pour l'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société entre les périodes, en tenant compte de l'incidence des acquisitions et des initiatives de réduction de coûts, en présumant que celles-ci sont survenues à l'ouverture de l'exercice, de même que de l'incidence de certains événements autrement non récurrents. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Les ajustements pour arriver au BAIIA ajusté pro forma sont basés sur des estimations et des hypothèses faites par la direction qui sont intrinsèquement incertaines, bien qu'elle les considère comme raisonnables, et soumises à des incertitudes et à des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles importantes, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont beaucoup sont indépendantes de notre volonté. Le BAIIA ajusté des acquisitions pour les mois précédant ces acquisitions est basé sur les livres et les registres internes dont dispose la direction et a été déterminé conformément à la définition utilisée par la société. Les montants excluent certaines charges non récurrentes qui ont été ou seront engagées dans le cadre de ces acquisitions, y compris les honoraires nécessaires pour réaliser les acquisitions. Les mesures de réduction des coûts et de restructuration reposent sur certaines estimations et hypothèses et ne doivent pas être considérées comme une représentation par la société ou toute autre personne que la société atteindra ces résultats. Le BAIIA ajusté pro forma est présenté à titre d'information uniquement et ne prétend pas représenter les résultats de la société si les acquisitions avaient été effectuées par la société à l'ouverture de la période présentée. Cette mesure n'est pas non plus destinée à projeter les résultats pour toute date ou période future. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette mesure financière et ne doit pas s'y fier indûment.

Dette nette

La dette nette est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond aux facilités de crédit, y compris leur partie courante, et à la dette subordonnée de la société, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société. La direction s'en sert pour surveiller le montant de la dette à une date donnée, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et en tant qu'indicateur de la situation financière globale de la société.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma

Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond à la dette nette, divisée par le BAIIA ajusté pro forma. La société estime que le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est une mesure importante pour analyser sa capacité à rembourser sa dette sur une base annualisée, compte tenu du BAIIA ajusté annualisé, des synergies découlant des acquisitions et des mesures durables de réduction de coûts effectuées au cours des 12 derniers mois.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2026	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	7 655	(28 575)	36 440
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	64 696	–	64 696	–
Charges financières (produits financiers), montant net	10 617	9 516	17 486	42 416
Variation de la juste valeur des placements	(12)	2	20	(54)
Impôts	(7 236)	977	6 438	10 982
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 238	1 941	7 919	8 090
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 332	1 020	4 724	4 097
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 153	5 115	25 724	18 583
Rémunération fondée sur des actions	134	111	236	409
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	5 264	5 640	27 565	10 181
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	195	(210)	757	3 381
Perte (profit) sur disposition	453	(845)	2 196	(845)
Autres produits	–	(24)	–	(24)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	4 129	31 000	8 543
BAIIA ajusté	42 491	35 027	160 186	142 199
Marge du BAIIA ajusté	30,8 %	36,5 %	34,1 %	36,8 %
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	7 655	(28 575)	36 440
<i>Ajustements :</i>				
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	64 696	–	64 696	–
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments dérivés	329	1 010	(4 884)	9 267
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 153	5 115	25 724	18 583
Variation de la juste valeur des placements	(12)	2	20	(54)
Rémunération fondée sur des actions	134	111	236	409
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	5 264	5 640	27 565	10 181
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	195	(210)	757	3 381
Perte (profit) sur disposition	453	(845)	2 196	(845)
Autres produits	–	(24)	–	(24)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	4 129	31 000	8 543
Charge d'impôt liée aux ajustements détaillés ci-dessus	(15 058)	(4 015)	(28 445)	(13 227)
Bénéfice net ajusté	20 811	18 568	90 290	72 654
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 048	68 807	67 963	68 871
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,31	0,27	1,33	1,05

	31 mars 2026	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	Exercice 2026	Exercice 2025
BAlIA ajusté DDM	160 186	142 199
Initiatives de réduction des coûts durables	940	1 046
Synergies de coûts découlant de l'acquisition de Tuneln	9 813	–
BAlIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui n'a pas été déjà pris en compte dans les résultats	40 613	150
BAlIA ajusté pro forma	211 552	143 395

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

	3 mois		12 mois	
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2026	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	T4 2026	T4 2025	Exercice 2026	Exercice 2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 225	39 720	116 558	105 040
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 939)	(2 057)	(7 560)	(7 194)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(472)	(1 183)	(1 624)	(2 680)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(2 941)	(1 371)	(7 300)	(5 184)
Intérêts payés	(8 490)	(5 287)	(23 170)	(23 781)
Remboursement d'obligations locatives	(1 181)	(954)	(4 558)	(4 295)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(17 880)	(17 094)	(448)	6 663
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	483	2 508	(821)	6 499
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	4 129	31 000	8 543
Flux de trésorerie disponibles ajustés	20 086	18 411	102 077	83 611

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAlIA ajusté pro forma :

	31 mars 2026	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)		
Facilités de crédit	524 106	341 365
Dette subordonnée	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20 747)	(13 984)
Dette nette	503 359	327 381
Ratio dette nette/BAlIA ajusté pro forma	2,38	2,28

RÉSULTATS FINANCIERS DES TRIMESTRES ET DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2026 ET 2025

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)	12 mois		Variation (en %)
	2026	2025		2026	2025	
Produits par région						
Canada	44 221	46 793	(5,5)	198 819	198 933	(0,1)
États-Unis	68 673	38 013	80,7	216 076	141 170	53,1
Autres pays	11 130	11 202	(0,6)	42 871	46 788	(8,4)
Produits	124 024	96 008	29,2	457 766	386 891	18,3

Échelle mondiale

Les produits du quatrième trimestre de 2026 ont augmenté de 28,0 millions de dollars, ou 29,2 %, pour se chiffrer à 124,0 millions de dollars, en comparaison de 96,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2025. La hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des produits publicitaires et des produits tirés des abonnements du fait de l'acquisition de Tuneln, et ensuite par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine, facteurs contrés en partie par l'incidence négative des taux de change.

Les produits de l'exercice 2026 ont augmenté de 70,9 millions de dollars, ou 18,3 %, pour s'établir à 457,8 millions de dollars, comparativement à 386,9 millions de dollars pour l'exercice 2025. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires attribuable à l'acquisition de Tuneln, par la hausse des produits provenant des chaînes FAST et par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine.

Canada

Les produits générés au Canada ont diminué de 2,6 millions de dollars, ou 5,5 %, pour s'établir à 44,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, contre 46,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. La diminution traduit surtout la baisse des produits provenant du secteur Radio, qui s'explique par la baisse des ventes de temps d'antenne.

Pour l'exercice 2026, les produits générés au Canada ont fléchi de 0,1 million de dollars, ou 0,1 %, pour se fixer à 198,8 millions de dollars, par rapport à 198,9 millions de dollars pour l'exercice 2025. Cette diminution s'explique essentiellement par le recul des produits provenant des solutions médias pour commerces de détail, qui a été en grande partie contrebalancé par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 30,7 millions de dollars, ou 80,7 %, pour atteindre 68,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, comparativement à 38,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires et des produits provenant des abonnements attribuables à l'acquisition de Tuneln, ainsi que par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence négative des taux de change.

Pour l'exercice 2026, les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 74,9 millions de dollars, ou 53,1 %, pour atteindre 216,1 millions de dollars, contre 141,2 millions de dollars pour l'exercice 2025. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires et des produits provenant des abonnements attribuables à l'acquisition de Tuneln, par la hausse des produits provenant des chaînes FAST et par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 11,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, en baisse de 0,1 million de dollars, ou 0,6 %, comparativement à ceux de 11,2 millions de dollars inscrits au quatrième trimestre de 2025. Pour l'exercice 2026, les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 42,9 millions de dollars, en baisse de 3,9 millions de dollars, ou 8,4 %, comparativement à ceux de 46,8 millions de dollars inscrits pour l'exercice 2025. Dans les deux cas, la diminution s'explique essentiellement par la baisse des produits provenant des abonnements, compensée en partie par l'augmentation des produits provenant des chaînes FAST.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2026 ont augmenté de 20,2 millions de dollars, ou 30,3 %, pour s'établir à 86,9 millions de dollars, contre 66,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts d'exploitation découlant de l'augmentation des produits et à la hausse des charges variables, essentiellement du fait de l'acquisition de Tuneln.

Pour l'exercice 2026, les charges d'exploitation ont augmenté de 70,1 millions de dollars, ou 27,5 %, passant de 255,3 millions de dollars pour l'exercice 2025 à 325,4 millions de dollars. L'augmentation traduit essentiellement la hausse des coûts d'exploitation découlant de l'accroissement des produits ainsi que la hausse des charges variables essentiellement du fait de l'acquisition de Tuneln, de même que la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une augmentation du cours de l'action.

BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté¹⁾

Le BAlIA ajusté s'est chiffré à 42,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, contre 35,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, soit une hausse de 7,5 millions de dollars, ou 21,3 %. La marge du BAlIA ajusté a diminué pour s'établir à 30,8 %, contre 36,5 % au quatrième trimestre de 2025. La hausse du BAlIA ajusté s'explique en majeure partie par l'augmentation des produits du fait de l'acquisition de Tuneln.

Pour l'exercice 2026, le BAlIA ajusté s'est chiffré à 160,2 millions de dollars, contre 142,2 millions de dollars pour l'exercice 2025, soit une hausse de 18,0 millions de dollars, ou 12,6 %. La marge du BAlIA ajusté a diminué pour s'établir à 34,0 %, contre 36,8 % pour l'exercice 2025. La hausse du BAlIA ajusté s'explique en majeure partie par l'augmentation des produits découlant des acquisitions de Tuneln, de The Singing Machine et de DMI. Dans les deux cas, le recul de la marge du BAlIA ajusté au quatrième trimestre de 2026 et pour l'exercice 2026 est principalement attribuable à une baisse de la marge brute sur des ventes améliorées découlant des acquisitions de The Singing Machine et de Tuneln.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Diffusion et musique pour entreprises

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 7,5 millions de dollars, ou 115,4 %, au quatrième trimestre de 2026 pour se chiffrer à 14,0 millions de dollars, contre 6,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. Pour l'exercice 2026, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 7,6 millions de dollars, ou 31,8 %, pour s'établir à 31,5 millions de dollars, contre 23,9 millions de dollars pour l'exercice 2025. Ces augmentations traduisent d'abord et avant tout la hausse des immobilisations incorporelles devant être amorties dans la foulée de l'acquisition de Tuneln.

Radio

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 0,2 million de dollars, ou 12,5 %, au quatrième trimestre de 2026 pour se chiffrer à 1,8 million de dollars, contre 1,6 million de dollars au quatrième trimestre de 2025. Pour l'exercice 2026, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont augmenté de 0,7 million de dollars, ou 10,3 %, pour s'établir à 7,5 millions de dollars, contre 6,8 millions de dollars pour l'exercice 2025. Dans les deux cas, l'augmentation est principalement attribuable à la cession accrue d'immobilisations corporelles.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Charges financières, montant net

Le montant net des charges financières a augmenté de 1,1 million de dollars, ou 11,6 %, au quatrième trimestre de 2026 pour atteindre 10,6 millions de dollars, contre 9,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2025. La hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des charges d'intérêts, contrebalancée en partie par une perte non réalisée moins élevée sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Pour l'exercice 2026, le montant net des charges financières a diminué de 24,9 millions de dollars, ou 58,8 %, pour s'établir à 17,5 millions de dollars, par rapport à 42,4 millions de dollars pour l'exercice 2025. La diminution est essentiellement attribuable à un profit non réalisé sur la juste valeur des instruments financiers dérivés, contre une perte non réalisée pour la période comparative, à la diminution de la perte de change et à une diminution de la juste valeur des contreparties conditionnelles.

Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion

À l'exercice 2026, la société a enregistré une perte de valeur avant impôt hors trésorerie de 64,7 millions de dollars du goodwill et des licences de diffusion de son secteur Radio en raison d'ajustements dans la croissance prévue des bénéfices et des flux de trésorerie attribuée au groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») du secteur Radio.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	2026	2025	Variation (en \$)	2026	2025	Variation (en \$)
<u><i>Diffusion et musique pour entreprises</i></u>						
Coûts d'acquisition	11 382	1 943	9 439	15 103	3 170	11 933
Frais juridiques	954	2 023	(1 069)	7 443	4 082	3 361
Charges de restructuration et autres charges	4 064	(40)	4 104	6 652	311	6 341
<u><i>Radio</i></u>						
Charges de restructuration et autres charges	881	203	678	1 802	980	822
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	4 129	13 152	31 000	8 543	22 457

L'augmentation des coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges pour l'exercice 2026 par rapport à l'exercice 2025 traduit en grande partie les coûts d'acquisition, les charges de restructuration et les services professionnels liés à l'acquisition de Tuneln, un différend relatif à un brevet, ainsi que les indemnités de départ et autres frais associés à la fermeture de deux stations de télévision à Lloydminster.

Impôts

Un recouvrement d'impôt de 7,2 millions de dollars a été comptabilisé dans le résultat global au quatrième trimestre de 2026, en comparaison d'une charge d'impôt de 1,0 million de dollars au quatrième trimestre de 2025. Le taux d'impôt effectif pour le quatrième trimestre de 2026 s'est établi à 10,07 %, en comparaison de 11,3 % pour le quatrième trimestre de 2025. Cette augmentation du taux d'impôt effectif s'explique essentiellement par l'incidence de la variation de la proportion de nos revenus tirés des divers territoires et par la variation des différences permanentes.

Une charge d'impôt de 6,4 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat global pour l'exercice 2026, en comparaison de 11,0 millions de dollars pour l'exercice 2025. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice 2026 s'est établi à 29,0 %, en comparaison de 29,8 % pour l'exercice 2025. Cette augmentation du taux d'impôt effectif s'explique essentiellement par la variation des différences permanentes et par la variation de la provision pour moins-value.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

Une perte nette de 64,6 millions de dollars (0,95 \$ par action – diluée) a été inscrite pour le quatrième trimestre de 2026, comparativement à un bénéfice net de 7,7 millions de dollars (0,11 \$ par action – dilué) pour le quatrième trimestre de 2025. La variation s'explique en grande partie par une charge de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion de 64,7 millions de dollars, de même que par la hausse des coûts d'acquisition, de la charge d'amortissement et des indemnités de départ découlant de l'acquisition de Tuneln, facteurs contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôt, en comparaison d'une charge d'impôt à la période correspondante de l'exercice précédent, et par l'augmentation des résultats d'exploitation suivant l'acquisition de Tuneln.

Une perte nette de 28,6 millions de dollars (0,42 \$ par action – diluée) a été inscrite pour l'exercice 2026, comparativement à un bénéfice net de 36,4 millions de dollars (0,53 \$ par action – dilué) pour l'exercice 2025. La variation s'explique en grande partie par une charge de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion de 64,7 millions de dollars, par la hausse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une augmentation du cours de l'action, ainsi que par la hausse des coûts d'acquisition, de la charge d'amortissement et des charges de restructuration découlant de l'acquisition de Tuneln, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation suivant l'acquisition de Tuneln et par un profit non réalisé sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action – dilué¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 20,8 millions de dollars (0,31 \$ par action – dilué) au quatrième trimestre de 2026, comparativement à 18,6 millions de dollars (0,27 \$ par action – dilué) au quatrième trimestre de 2025. Cette hausse reflète principalement la progression des résultats d'exploitation suivant l'acquisition de Tuneln, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'intérêts et par la hausse de la charge d'impôt.

Un bénéfice net ajusté de 90,3 millions de dollars (1,33 \$ par action – dilué) a été inscrit pour le cumul de l'exercice 2026, comparativement à 72,7 millions de dollars (1,05 \$ par action – dilué) pour l'exercice 2025. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des résultats d'exploitation suivant l'acquisition de Tuneln, du recul de la perte de change et de la diminution de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	T4 2026	T4 2025	Variation (en %)	2026	2025	Variation (en %)
Produits	94,966	64 585	47,0	325 359	254 543	27,8
Charges d'exploitation (à l'exclusion des charges liées aux UAP)	57,715	36 457	96,2	199 875	146 902	35,8
BAlIA ajusté¹⁾	37 251	28 128	32,4	125 875	107 641	16,9
Marge du BAlIA ajusté¹⁾	39,2 %	43,6 %	(9,9)	37,1 %	42,3 %	(8,5)

Produits

Au quatrième trimestre de 2026, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 30,4 millions de dollars, ou 47,0 %, passant de 64,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025 à 95,0 millions de dollars. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires et des produits provenant des abonnements attribuables à l'acquisition de TuneIn et par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine, facteurs contrés en partie par l'incidence négative des taux de change.

Pour l'exercice 2026, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 70,9 millions de dollars, ou 27,8 %, pour s'établir à 325,4 millions de dollars, par rapport à 254,5 millions de dollars pour l'exercice 2025. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires attribuable à l'acquisition de TuneIn, par la hausse des produits provenant des chaînes FAST et par l'augmentation des ventes de matériel en raison de l'acquisition de The Singing Machine.

BAlIA ajusté¹⁾

Au quatrième trimestre de 2026, le BAlIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 9,1 millions de dollars, ou 32,4 %, pour s'établir à 37,3 millions de dollars, comparativement à 28,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition de TuneIn.

Le BAlIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 18,2 millions de dollars, ou 16,9 %, pour s'établir à 125,9 millions de dollars pour l'exercice 2026, comparativement à 107,6 millions de dollars pour l'exercice 2025. Cette augmentation traduit en majeure partie la hausse des produits et l'incidence des acquisitions de TuneIn, de The Singing Machine et de DMI.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	T4 2026	T4 2025	Variation (en %)	2026	2025	Variation (en %)
Produits	29 058	31 423	(7,5)	132 407	132 348	0,0
Charges d'exploitation (des charges liées aux UAP)	22 066	22 833	(3,4)	90 918	90 264	0,7
BAlIA ajusté¹⁾	6 992	8 590	(18,6)	41 489	42 084	(1,4)
Marge du BAlIA ajusté¹⁾	24,1 %	27,3 %	(12,0)	31,3 %	31,8 %	(1,5)

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés d'un exercice financier.

Les produits du secteur Radio se sont établis à 29,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, contre 31,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, ce qui représente une baisse de 2,3 millions de dollars, ou 7,5 %. Cette régression s'explique en grande partie par la baisse des ventes de temps d'antenne.

Pour l'exercice 2026, les produits du secteur Radio ont enregistré une augmentation de 0,1 million de dollars pour se chiffrer à 132,4 millions de dollars, contre 132,3 millions de dollars pour l'exercice 2025. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des produits de publicité numérique, contrebalancée en grande partie par la baisse des ventes de temps d'antenne.

BAlIA ajusté¹⁾

Au quatrième trimestre de 2026, le BAlIA ajusté du secteur Radio a diminué de 1,6 million de dollars, ou 18,6 %, pour s'établir à 7,0 millions de dollars, comparativement à 8,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. Pour l'exercice 2026, le BAlIA ajusté du secteur Radio a diminué de 0,6 million de dollars, ou 1,4 %, pour s'établir à 41,5 millions de dollars, comparativement à 42,1 millions de dollars pour l'exercice 2025. Dans les deux cas, la diminution du BAlIA ajusté s'explique essentiellement par la hausse du coût des ventes découlant de la proportion plus élevée des ventes que représentent les produits tirés du contenu numérique et de la proportion moins élevée des ventes que représentent les produits de temps d'antenne.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			12 mois		
	T4 2026	T4 2025	Variation (en %)	2026	2025	Variation (en %)
Charges d'exploitation	2 519	5 152	(51,1)	30 348	12 165	149,5
<i>Ajustements :</i>						
Rémunération fondée sur des actions	(134)	(111)	20,7	(236)	(409)	(42,3)
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(633)	(3 350)	(81,1)	(22 934)	(4 230)	442,2
BAIIA ajusté¹⁾	(1 752)	(1 691)	3,6	(7 178)	(7 526)	(4,6)

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. La hausse du BAIIA ajusté négatif au quatrième trimestre de 2026 se rapporte principalement à une hausse de la rémunération par rapport au quatrième trimestre de 2025. La baisse du BAIIA ajusté négatif à l'exercice 2026 se rapporte principalement à la diminution de la rémunération par rapport à l'exercice 2025.

Résultats trimestriels

Les produits ont fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 89,1 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2025 à 124,0 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2026. Ces fluctuations, qui découlent en grande partie de la nature cyclique des activités de la société, sont également tributaires de plusieurs autres facteurs. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable à la hausse des produits provenant des chaînes FAST et à l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. L'augmentation du troisième trimestre de 2025 s'explique surtout par le caractère saisonnier normal des activités et par la hausse des produits provenant des chaînes FAST. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités. La légère diminution au premier trimestre de 2026 s'explique par la baisse des produits provenant des abonnements, contrebalancée en grande partie par la hausse des produits des chaînes FAST. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2026 s'explique surtout par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique ainsi que par l'acquisition de The Singing Machine, l'augmentation des produits provenant des chaînes FAST et celle des produits publicitaires provenant des solutions médias pour commerces de détail. La hausse pour le troisième trimestre de 2026 provient en grande partie du caractère saisonnier normal des activités et de l'augmentation des produits publicitaires du fait de l'acquisition de Tuneln, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. L'augmentation pour le quatrième trimestre de 2026 s'explique surtout par la hausse des produits publicitaires et des produits provenant des abonnements attribuable à l'incidence de l'acquisition de Tuneln pour le trimestre complet, neutralisée en partie par la diminution des produits tirés des solutions médias pour commerces de détail, par le repli des produits du secteur Radio et par la diminution des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 31,1 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2025 à 42,5 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2026. L'augmentation du deuxième trimestre de 2025 est attribuable en majeure partie à la hausse des produits. La hausse au troisième trimestre de 2025 et la baisse au quatrième trimestre de 2025 sont essentiellement attribuables au caractère saisonnier normal des activités. La diminution au premier trimestre de 2026 découle avant tout de la baisse de la marge brute du fait de la répartition des produits et des charges d'exploitation plus élevées en raison surtout de l'augmentation des salaires. L'augmentation du deuxième trimestre de 2026 est attribuable en majeure partie à la hausse des produits. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2026 s'explique surtout par le caractère saisonnier normal des activités et par l'acquisition de TunelN. L'augmentation pour le quatrième trimestre de 2026 s'explique en grande partie par l'incidence pour le trimestre complet de l'acquisition de TunelN.

Le montant au titre du bénéfice net (de la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'un bénéfice net de 7,3 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025 à une perte nette de 64,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2026. La baisse du deuxième trimestre de 2025 découle essentiellement d'une perte liée à la juste valeur des instruments financiers plus élevée et d'une hausse des charges de restructuration et autres charges, facteurs compensés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2025 s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des résultats d'exploitation. La baisse du quatrième trimestre de 2025 est essentiellement attribuable au repli des produits du fait du caractère saisonnier normal des activités et à l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une hausse du cours de l'action, facteurs contrebalancés en partie par une perte liée à la juste valeur des instruments financiers moins élevée et par la diminution de la charge d'impôt sur le résultat. Au premier trimestre de 2026, la hausse découle essentiellement d'un profit non réalisé sur la juste valeur des instruments financiers dérivés, d'un profit de change et de la diminution de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt. La baisse du deuxième trimestre de 2026 découle essentiellement d'une perte non réalisée liée à la juste valeur des instruments dérivés et d'une perte de change, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des charges d'exploitation. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2026 s'explique avant tout par l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une augmentation du cours de l'action et par la hausse des coûts d'acquisition et des frais juridiques, facteurs compensés en partie par un profit non réalisé sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et par la hausse des résultats d'exploitation. La baisse enregistrée au quatrième trimestre de 2026 s'explique en grande partie par une charge de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion de 64,7 millions de dollars du secteur Radio de même que par la hausse des coûts d'acquisition et de la charge d'amortissement découlant de l'acquisition de TunelN, facteurs contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôt.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	31 mars 2026	31 déc. 2025	30 sept. 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024
	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2026	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025	Exercice 2025
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	94,966	88 117	80 856	61 420	64 585	72 218	60 895	56 845
Radio	29 058	36 726	32 406	34 217	31 423	36 010	32 690	32 225
Total des produits	124 024	124 843	113 262	95 637	96 008	108 228	93 585	89 070
Produits par région								
Canada	44 221	53 592	51 471	49 535	46 793	54 184	48 942	49 014
États-Unis	68 673	60 308	51 942	35 153	38 013	42 316	32 889	27 952
Autres pays	11 130	10 943	9 849	10 949	11 202	11 728	11 754	12 104
Total des produits	124 024	124 843	113 262	95 637	96 008	108 228	93 585	89 070
BALIA ajusté¹⁾	42 491	44 519	39 520	33 656	35 027	42 108	33 994	31 070
BALIA ajusté DDM¹⁾	160 186	152 721	150 311	144 785	142 199	136 595	133 135	128 659
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	7 494	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295
Bénéfice net (perte nette) par action de base –	(0,95)	0,11	0,17	0,25	0,11	0,23	0,08	0,11
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué	(0,95)	0,11	0,17	0,24	0,11	0,23	0,08	0,11
Bénéfice net ajusté¹⁾	20 811	26 284	21 884	21 311	18 568	23 424	16 729	13 933
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,31	0,39	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,31	0,38	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 225	38 017	24 329	18 987	39 720	35 387	19 183	10 750
Flux de trésorerie disponibles¹⁾	20 086	34 796	28 396	18 797	18 411	28 636	21 103	15 462
Dividende trimestriel	0,085	0,085	0,085	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075

Note :

- Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2026	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2024
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2026	2026	2026	2026	2025	2025	2025	2025
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	7 494	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	64 696	–	–	–	–	–	–	–
Charges financières (produits financiers), montant net	10 617	341	9 282	(2 754)	9 516	11 639	12 162	9 099
Variation de la juste valeur des placements	(12)	10	(15)	37	2	(43)	29	(42)
Impôts	(7 236)	3 876	3 906	5 892	977	4 025	2 457	3 523
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 238	1 888	1 977	1 816	1 941	2 104	1 970	2 075
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 332	1 153	1 091	1 148	1 020	850	1 137	1 090
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 153	4 806	4 207	4 558	5 115	5 098	4 199	4 171
Rémunération fondée sur des actions	134	195	177	(270)	111	62	106	130
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	5 264	13 955	4 214	4 132	5 640	1 942	1 763	836
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	195	189	73	300	(210)	(288)	1 827	2 052
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	9 372	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841
Perte (profit) sur disposition	453	1 240	4	499	(845)	–	–	–
Autres produits	–	–	–	–	(24)	–	–	–
BAIIA ajusté	42 491	44 519	39 520	33 656	35 027	42 108	33 994	31 070
Marge du BAIIA ajusté	30,8 %	35,7 %	34,9 %	35,2 %	36,5 %	38,9 %	36,3 %	34,9 %
Bénéfice net (perte nette)	(64 624)	7 494	11 772	16 783	7 655	15 677	5 813	7 295
<i>Ajustements :</i>								
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	64 696	–	–	–	–	–	–	–
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments financiers dérivés	329	(3 028)	2 350	(4 535)	1 010	2 770	4 434	1 053
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 153	4 806	4 207	4 558	5 115	5 098	4 199	4 171
Variation de la juste valeur des placements	(12)	10	(15)	37	2	(43)	29	(42)
Rémunération fondée sur des actions	134	195	177	(270)	111	62	106	130
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	5 264	13 955	4 214	4 132	5 640	1 942	1 763	836
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	9 372	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	195	189	73	300	(210)	(288)	1 827	2 052
Perte (profit) sur disposition	453	1 240	4	499	(845)	–	–	–
Autres produits	–	–	–	–	(24)	–	–	–
Charge d'impôt liée aux ajustements détaillés ci-dessus	(15 058)	(7 949)	(3 730)	(1 708)	(4 015)	(2 836)	(3 973)	(2 403)
Bénéfice net ajusté	20 811	26 284	21 884	21 311	18 568	23 424	16 729	13 933
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 048	69 032	68 628	68 758	68 807	68 742	69 022	69 209
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,31	0,39	0,32	0,31	0,27	0,34	0,24	0,20

	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2026	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2024
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2026	2026	2026	2026	2025	2025	2025	2025
BAIIA ajusté DDM	160 186	152 721	150 311	144 785	142 199	136 595	133 135	128 659
Initiatives de réduction des coûts durables	940	643	489	773	1 046	1 332	1 476	2 309
Synergies de coûts découlant de l'acquisition de Tuneln	9 813	3 585	–	–	–	–	–	–
BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui n'a pas été déjà pris en compte dans les résultats	40 613	44 414	–	–	150	299	449	–
BAIIA ajusté pro forma	211 552	201 363	150 800	145 558	143 395	138 226	135 060	130 968

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2026	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2024
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2026	2026	2026	2026	2025	2025	2025	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 225	38 017	24 329	18 987	39 720	35 387	19 183	10 750
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 939)	(1 297)	(2 171)	(2 153)	(2 057)	(1 765)	(1 886)	(1 486)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(472)	(554)	(262)	(336)	(1 183)	(848)	(205)	(444)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(2 941)	(1 658)	(1 307)	(1 394)	(1 371)	(1 263)	(1 268)	(1 282)
Intérêts payés	(8 490)	(4 895)	(4 830)	(4 955)	(5 287)	(6 159)	(6 356)	(5 979)
Remboursement d'obligations locatives	(1 181)	(1 095)	(1 415)	(867)	(954)	(1 025)	(1 324)	(992)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(17 880)	(2 032)	9 709	9 755	(17 094)	1 076	9 848	12 833
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	483	(1 062)	1 511	(1 755)	2 508	2 191	580	1 221
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	17 281	9 372	2 832	1 515	4 129	1 042	2 531	841
Flux de trésorerie disponibles ajustés	20 086	34 796	28 396	18 797	18 411	28 636	21 103	15 462
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	68 048	69 032	68 628	68 758	68 807	68 742	69 022	69 209
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués	0,30	0,50	0,41	0,27	0,27	0,42	0,31	0,22

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin
	2026	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2024
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2026	2026	2026	2026	2025	2025	2025	2025
Facilités de crédit	524 106	519 658	336 273	337 416	341 365	370 826	350 500	345 854
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	25 583	25 581
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20 747)	(17 332)	(15 145)	(11 495)	(13 984)	(19 253)	(8 593)	(9 184)
Dette nette	503 359	502 326	321 128	325 921	327 381	351 573	367 490	362 251
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	2,38	2,49	2,13	2,24	2,28	2,54	2,72	2,77

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES ET LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2026 ET 2025

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		12 mois	
	2026	2025	2026	2025
Activités d'exploitation	35 225	39 720	116 558	105 040
Activités de financement	(13 070)	(41 595)	121 927	(83 358)
Activités d'investissement	(18 999)	(3 227)	(231 871)	(17 396)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	259	(167)	149	92
Variation nette de la trésorerie	3 415	(5 269)	6 763	4 378
Trésorerie – à l'ouverture de la période	17 332	19 253	13 984	9 606
Trésorerie – à la clôture de la période	20 747	13 984	20 747	13 984
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	20 086	18 411	102 077	83 611

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 35,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, en comparaison de 39,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. La baisse s'explique en grande partie par l'augmentation des coûts d'acquisition, des frais juridiques, des charges de restructuration et des autres charges, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Pour le cumul de l'exercice 2026, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 116,6 millions de dollars, par rapport à 105,0 millions de dollars pour l'exercice 2025. La hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation, par la variation positive nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation et par une perte de change moins élevée, facteurs contrés principalement par l'augmentation des coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 13,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, comparativement à 41,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation des prélèvements sur la facilité de crédit, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts payés.

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 121,9 millions de dollars pour l'exercice 2026, comparativement à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 83,4 millions de dollars pour l'exercice 2025. La variation traduit en grande partie les prélèvements sur la facilité de crédit dans le cadre de l'acquisition de Tuneln et le remboursement sur la dette subordonnée au cours de la période comparative.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 19,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2026, comparativement à 3,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. L'augmentation traduit essentiellement le montant des passifs payés qui avaient été repris dans le cadre de l'acquisition de Tuneln.

Pour l'exercice 2026, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 231,9 millions de dollars, comparativement à 17,4 millions de dollars pour l'exercice 2025. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux acquisitions de Tuneln et de DMI.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au quatrième trimestre de 2026 se sont élevés à 20,1 millions de dollars, comparativement à 18,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025. La hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des intérêts payés et par celle de la perte de change réalisée.

Pour l'exercice 2026, les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 102,1 millions de dollars, comparativement à 83,6 millions de dollars pour l'exercice 2025. Cette hausse découle en majeure partie de l'augmentation des résultats d'exploitation et de la baisse des impôts payés, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement de la perte de change réalisée.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location d'immobilisations corporelles, les engagements relatifs aux licences de diffusion et les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit et de la dette subordonnée. Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles importantes non actualisées de la société au 31 mars 2026, y compris les paiements et engagements estimés au titre des contrats de location :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	1 541	20 247	7 422	29 210
Obligations d'exploitation	17 329	14 319	2 882	34 530
Engagements relatifs aux licences de diffusion	16	13	–	29
Facilité de crédit	20 914	504 739	–	525 653
Créditeurs et charges à payer	163 268	–	–	163 268
Autres passifs	16 752	12 104	1 511	30 367
Total des obligations	219 820	551 422	11 815	783 057

Licences de diffusion et redevances

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de sept ans. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2026	31 mars 2025	Variations		Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	128 323	82 574	45 749	▲	Croissance des produits, essentiellement du fait de l'acquisition de TunelN
Immobilisations incorporelles	226 387	53 827	172 560	▲	Acquisition de TunelN
Licences de diffusion	252 621	273 017	(20 396)	▼	Charge de dépréciation liée au secteur Radio
Goodwill	274 819	309 690	(34 871)	▼	Charge de dépréciation liée au secteur Radio, partiellement contrebalancée par les acquisitions d'entreprises
Créditeurs et charges à payer	163 268	84 532	78 736	▲	Hausse des charges d'exploitation essentiellement du fait de l'acquisition de TunelN et hausse des charges liées aux unités d'actions différées en raison de l'augmentation du cours de l'action
Autres passifs	28 644	27 243	1 401	▲	Hausse du passif lié à la contrepartie conditionnelle, partiellement contrebalancée par la baisse du passif évalué à la valeur de marché lié aux swaps de taux d'intérêt
Facilités de crédit	524,106	341 365	182 741	▲	Se reporter au graphique de la page suivante

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcées contre cette défense. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés étaient conformes aux attentes des opposants. En guise de règlement, la société a recouvré de la SOCAN la totalité du remboursement prévu. La société continue de travailler en collaboration avec les autres opposants en vue de percevoir de Ré:Sonne le remboursement dû aux opposants aux termes du jugement de la Commission du droit d'auteur.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	12 mois	
	2026	2025
Avantages du personnel à court terme	5 934	5 417
Rémunération fondée sur des actions	104	162
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	1 474	2 866
Unités d'actions différées	15 525	4 230
	23 037	12 675

Arrangements hors bilan

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

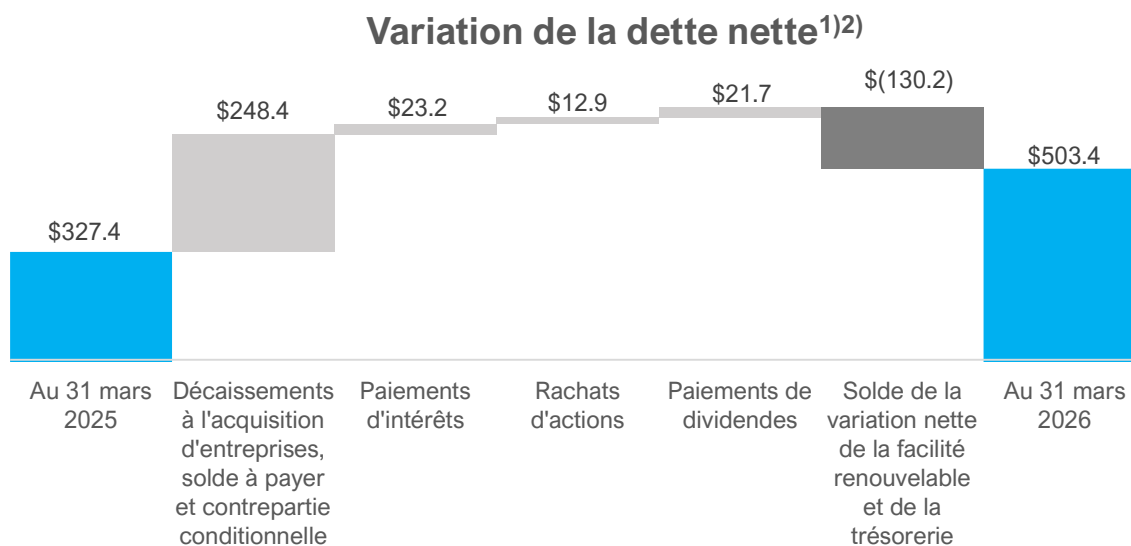
Ressources en capital

Nos principales ressources en capital sont nos entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité renouvelable. Notre trésorerie est essentiellement affectée au remboursement de notre dette, au financement de nos acquisitions et de nos dépenses d'investissement, au paiement de dividendes, au rachat d'actions et au fonds de roulement. Nous sommes d'avis que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de nos facilités de crédit actuelles suffiront pour satisfaire à nos besoins en liquidités pour un avenir prévisible.

Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 500 millions de dollars (la « facilité renouvelable ») et d'un emprunt à terme de 150 millions de dollars américains (205,7 millions de dollars), arrivant tous deux à échéance en novembre 2029, sur lesquels un montant de 177,5 millions de dollars était disponible au 31 mars 2026.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (4,45 % et 4,95 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (7,25 % et 8,00 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux CORRA (2,27 % et 2,77 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au taux SOFR (3,65 % et 4,32 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou d) au taux Euribor (1,85 % et 2,55 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement), au gré de la société. Au 31 mars 2026, la société disposait de 20,7 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie et de facilités de crédit de 524,1 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur la dette nette²⁾ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 36 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 39 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 49.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	31 juillet 2026	31 mars 2026
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	54 057 394	55 159 393
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	-	(10 236)
Actions à droit de vote multiple	12 941 498	12 941 498
	66,998,892	68 090 655
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 270 651	1 889 457

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours de l'exercice 2026, 1 135 578 options ont été exercées, 99 680 options ont été annulées et aucune option n'a été attribuée à des employés admissibles.

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients.

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« \$ US ») et l'euro (« EURO »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Les tableaux ci-dessous présentent le sommaire des contrats de change à terme et des options en vigueur au 31 mars 2026 :

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
De 0 à 12 mois	Vente en \$ US	1,3372 – 1,3635	24 000 \$	(493) \$	(1 821)
De 13 à 24 mois	Vente en \$ US	1,3292 – 1,3836	24 000	(509)	(848)
			48 000 \$	(1 002) \$	(2 669)

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
Options					
De 0 à 12 mois					
Contrat à terme avec ratio	Vente en \$ US	1,4100	3 750 à 4 500 \$	— \$	(74)
Contrat à terme avec cible	Vente en \$ US	1,3865 – 1,4800	500 à 24 000	(414)	(25)
Contrat à terme avec clause de mémoire et de participation	Vente en \$ US	1,4610	500 à 12 000	—	(48)
			500 à 24 000 \$	(414) \$	(147)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majeure partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 3 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu les swaps de taux d'intérêt suivants dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt :

(en milliers de dollars canadiens)

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
Swap					
27 septembre 2030	CAD	3,355 %	140 000	(3 047)	(5 966)
29 septembre 2028	CAD	3,300 %	30 000	(728)	(1 257)
			170 000	(3 775)	(7 223)
Tunnel de taux d'intérêt					
31 décembre 2027	CAD	2,75 % - 4,17 %	101 955	35	—
				(3 740) \$	(7 223) \$

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés de la société conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un aperçu des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent se révéler inexacts est présenté ci-après. Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de la période où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les domaines qui nécessitent des estimations ou jugements importants sont les suivants :

- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises – se reporter aux notes 3 et 22 des états financiers consolidés
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant à des fins fiscales – se reporter à la note 10 des états financiers consolidés
- Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion – se reporter à la note 16 des états financiers consolidés

Les autres questions qui mettent en jeu des estimations sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer, des crédits d'impôt et de la charge d'impôt exigible – se reporter à la note 10 des états financiers consolidés

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

Jugements critiques

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- Dépréciation d'actifs non courants

Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des licences de diffusion et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

- Durées d'utilité des licences de diffusion

La société considère les licences de diffusion comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé.

- Durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p. ex., un changement de stratégie commerciale).

- Reconnaissance des revenus – déterminer si la société agit à titre de principal ou de mandataire dans le cadre de certaines ententes publicitaires

La direction exerce un jugement important pour déterminer si la société agit à titre de principal ou de mandataire dans le cadre de certaines ententes publicitaires, en particulier celles impliquant de multiples parties dans la prestation de services publicitaires, étant donné que les responsabilités contractuelles peuvent être partagées entre ces parties. Dans le cadre de cette évaluation, la direction détermine si la société contrôle les espaces publicitaires avant qu'ils ne soient transférés au client final, en utilisant les indicateurs de contrôle. Cette évaluation implique la prise en compte des droits et obligations contractuels spécifiques de chaque entente, ce qui nécessite un jugement important.

Nouvelle norme adoptée par la société

Aucune nouvelle norme n'avait été adoptée par la société au 31 mars 2026.

Modifications comptables futures

- IFRS 18 - *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 – *États financiers : Présentation et informations à fournir*. Cette norme remplacera l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. Ces modifications devraient permettre d'améliorer la présentation des informations à fournir dans les états financiers. L'adoption de l'IFRS 18 devrait principalement avoir une incidence sur la présentation de l'état consolidé du résultat global de Stingray, notamment par l'introduction de nouveaux sous-totaux obligatoires tels que le « bénéfice ou la perte d'exploitation ». De plus, la norme apportera des directives plus prescriptives sur le regroupement et la ventilation des informations et exigera des informations améliorées dans une seule note pour toutes les mesures de performance définies par la direction (MPD) utilisées. La société évalue actuellement les incidences détaillées de ces changements, qui visent à améliorer la transparence et la comparabilité de l'information financière. La société a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2028.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière par intérim, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Au 31 mars 2026, une évaluation a été réalisée, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances par intérim, de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société. Se fondant sur cette évaluation, ils ont conclu que les CPCI de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2026, en raison de la faiblesse significative du contrôle interne à l'égard de l'information financière décrite ci-dessous.

Au 31 mars 2026, le chef de la direction et le chef des finances par intérim ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) de la Société, fondée sur le cadre COSO de 2013, et ont conclu que le CIIF n'était pas efficace au 31 mars 2026, en raison de la faiblesse significative décrite ci-dessous.

Une faiblesse significative est une déficience, ou une combinaison de déficiences, du CIIF telle qu'il y a une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun.

La direction a identifié une faiblesse significative liée à la révision de certaines transactions comptables complexes. Plus précisément, la Société manquait de ressources suffisantes possédant l'expertise requise en comptabilité technique et en évaluation pour effectuer une révision indépendante adéquate des modèles d'évaluation complexes utilisés lors des tests de dépréciation et dans la détermination de la contrepartie totale lors de la répartition du prix d'acquisition (PPA) de Tunel Holdings Inc.

Nonobstant cette faiblesse significative, la direction a conclu que les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, les résultats d'exploitation, les variations des capitaux propres et les flux de trésorerie de la Société, conformément aux normes IFRS.

Remédiation

La direction, sous la supervision du comité de vérification, a pris des mesures immédiates pour remédier à cette faiblesse. Les efforts de remédiation de la Société comprennent : (i) l'engagement obligatoire d'experts en évaluation externes qualifiés pour effectuer les futurs tests de dépréciation ; (ii) la mise en œuvre d'un protocole de révision formel afin d'évaluer rigoureusement et de documenter l'appréciation par la direction des données et des méthodologies sous-jacentes dans les PPA complexes avant de finaliser le traitement comptable ; et (iii) l'ajout de ressources possédant une expertise en comptabilité technique et en évaluation pour effectuer une révision adéquate des modèles d'évaluation complexes utilisés lors des tests de dépréciation et dans la détermination de la contrepartie totale lors des PPA. La direction s'attend à ce que ces mesures proactives remédient efficacement à la faiblesse significative identifiée.

Il n'y a eu aucun changement au cours de la période ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la Société.

La société ne tient pas compte de l'acquisition de Tunel dans son évaluation de l'efficacité globale de son CIIF. En effet, la société s'est prévaluée de la disposition 3.3 1) b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure cette acquisition du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Voir la rubrique *Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture* à la page 33.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site www.stingray.com et sur le site de SEDAR+ au <http://www.sedarplus.ca>.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Groupe Stingray Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Stingray Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables.

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition de certaines listes de clients et relations clients liées à l'acquisition de Tuneln Holdings Inc.

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 28 et 34 des états financiers. Le 19 décembre 2025, l'entité a réalisé l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Tuneln Holdings, Inc. (« Tuneln »). Des immobilisations incorporelles de 174 751 \$ ont été évaluées lors de l'acquisition de Tuneln, ce qui comprend les droits d'utilisation de contenus et les relations avec les diffuseurs (les « relations clients »). L'entité a estimé la juste valeur des relations clients au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, laquelle tient compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus des relations clients. L'évaluation des relations clients comporte une importante incertitude relative aux estimations, notamment des hypothèses concernant les prévisions des produits, des prévisions des marges annuelles du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») et du taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition des relations clients liées à l'acquisition de Tuneln constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des relations clients et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de sa juste valeur. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la juste valeur des relations clients de l'entité à des changements mineurs dans les hypothèses susmentionnées.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons évalué le caractère approprié des prévisions des produits et de la marge du BAIIA de l'entité en les comparant aux résultats historiques. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les relations clients pour apprécier les ajustements apportés par l'entité aux résultats historiques pour en arriver aux montants prévus ou l'absence de tels ajustements.
- Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié du taux d'actualisation de l'entité en le comparant à des fourchettes de taux d'actualisation élaborées de manière indépendante au moyen de données sectorielles et de données de marché publiées provenant de sociétés comparables.

Évaluation de la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion pour l'unité génératrice de trésorerie Radio

Description de la question

Nous attirons l'attention sur la note 16, 28 et 34 des états financiers consolidés. Le goodwill de l'entité s'élève à 274 819 \$, dont une tranche de 117 985 \$ se rapporte au secteur Radio. L'immobilisation incorporelle relative aux licences de diffusion s'élève à 252 621 \$ et se rapporte en totalité au secteur Radio. L'entité a comptabilisé une charge de dépréciation totale de 64 696 \$ au titre de ce secteur, dont un montant de 44 300 \$ est attribuable au goodwill et un montant de 20 396 \$ est attribuable aux licences de diffusion.

Le goodwill et les licences de diffusion, qui sont des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, font l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées. Dans l'estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT Radio, les hypothèses importantes de l'entité utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévus, ajustés en fonction des risques, comprennent les taux de croissance des produits et des charges d'exploitation ainsi que les taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion pour les UGT Radio constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives compte tenu de l'ampleur du goodwill et des licences de diffusion et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. En outre, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la détermination des valeurs recouvrables par l'entité des UGT ou groupe d'UGT Radio à des changements mineurs dans les hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons comparé les hypothèses relatives aux flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques des UGT ou du groupe d'UGT Radio aux résultats réels historiques.
- Nous avons évalué la capacité de l'entité à prévoir avec précision les flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques en comparant les prévisions de flux de trésorerie historiques aux résultats réels.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé à évaluer le caractère approprié des hypothèses :

- relatives au taux d'actualisation de l'entité utilisées dans la détermination des montants recouvrables estimés des UGT ou du groupe d'UGT Radio, en les comparant à des fourchettes de taux d'actualisation élaborées de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables;
- relatives au taux de croissance des produits et des charges d'exploitation pour le groupe d'UGT en les comparant aux taux de croissance prévus figurant dans les rapports des analystes de l'entité et d'entités comparables.

Produits publicitaires

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 4, 5, 28 et 34 des états financiers. L'entité tire une partie de ses produits de la vente de publicité sur diverses plateformes, notamment ses stations de radio (les « produits publicitaires »). Les processus comptables de l'entité pour ces produits comportent un volume important d'opérations de faible valeur, provenant de multiples systèmes de technologie de l'information (« TI ») et de bases de données internes ou externes à l'entité. De plus, l'entité exerce un jugement important pour déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de certains accords publicitaires, en particulier ceux qui font intervenir plusieurs parties dans la prestation de services publicitaires, puisque les responsabilités contractuelles peuvent être partagées entre ces parties.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que les produits publicitaires constituaient une question clé de l'audit étant donné que cette question concernait un aspect considéré comme présentant des risques plus élevés ou importants d'anomalies significatives. Compte tenu du volume de données et du nombre de systèmes de TI, l'exercice d'un jugement important de la part de l'auditeur ainsi que la participation des personnes possédant des compétences et des connaissances spécialisées en TI ont été nécessaires pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures d'audit et pour évaluer le caractère suffisant des éléments probants obtenus à l'égard des produits publicitaires. De plus, en raison de la complexité des jugements importants exercés par l'entité pour déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de certains accords publicitaires faisant intervenir plusieurs parties, un jugement important de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit. En outre, la mise en œuvre des procédures d'audit relatives à cette question a nécessité des efforts d'audit considérables.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles à l'égard du processus suivi par l'entité concernant les produits.
- Nous avons demandé à des professionnels en TI possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé :
 - à identifier les systèmes et bases de données de TI pertinents, internes ou externes, qui génèrent des rapports servant d'éléments probants des services rendus et qui sont utilisés pour le traitement des transactions génératrices de produits;
 - à évaluer la conception et à tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles informatiques d'applications et contrôles généraux informatiques utilisés par l'entité dans le cadre de ses processus liés aux produits.

- Nous avons inspecté les ententes sélectionnées liées aux produits publicitaires afin d'évaluer le bien-fondé de la conclusion de l'entité quant à son rôle de mandant ou de mandataire.
- Nous avons testé un échantillon de transactions génératrices de produits en comparant les montants comptabilisés aux documents justificatifs sous-jacents, notamment les contrats, les rapports générés par les systèmes attestant les services rendus et les encaissements, ou en confirmant les montants comptabilisés auprès des clients de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- les informations incluses dans le rapport de gestion;
- dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations, et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.



Page 9

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle ce rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

*KPMG A. N. L. / S. E. N. C. R. L.**

Montréal, Canada

Le 7 août 2026

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	2026	2025
Produits	5	457 766 \$	386 891 \$
Charges d'exploitation	6	325 381	255 282
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		38 367	30 770
Charges financières (produits financiers), montant net	8	17 486	42 416
Variation de la juste valeur des placements	17, 29	20	(54)
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	16	64 696	—
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	9	31 000	8 543
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	17	757	3 381
Perte (profit) sur disposition		2 196	(845)
Autres produits		—	(24)
Bénéfice (perte) avant impôts		(22 137)	47 422
Impôts	10	6 438	10 982
Bénéfice net (perte nette)		(28 575) \$	36 440 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	11	(0,42) \$	0,53 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	11	(0,42) \$	0,53 \$
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	11	67 963 275	68 304 109
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	11	67 963 275	68 871 495

Résultat global

Bénéfice net (perte nette)	(28 575) \$	36 440 \$
----------------------------	-------------	-----------

Autres éléments du résultat global, après impôt

Éléments qui seront reclassés en résultat net

Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger	1 810	7 707
--	-------	-------

Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net

Profit (perte) de réévaluation sur les obligations au titre des régimes de retraite, déduction faite d'une charge (d'un recouvrement) d'impôt de (19)\$ (166 \$ en 2025)	(54)	604
--	------	-----

Total des autres éléments du résultat global	1 756	8 311
--	-------	-------

Résultat global total	(26 819) \$	44 751 \$
------------------------------	-------------	-----------

Le bénéfice net (la perte nette) est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 mars 2026	31 mars 2025
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20 747 \$	13 984 \$
Créances clients et autres débiteurs	12	128 323	82 574
Impôts à recevoir		1 915	773
Stocks		3 983	2 496
Charges payées d'avance et acomptes		21 133	13 597
		176 101	113 424
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	34 497	35 389
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	14	20 986	16 561
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	15	226 387	53 827
Licences de diffusion	16	252 621	273 017
Goodwill	16	274 819	309 690
Placements	17	4 648	5 807
Autres actifs non courants		3 166	3 599
Actifs d'impôt différé	10	33 838	5 344
Total des actifs		1 027 063 \$	816 658 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilités de crédit	19	20 914 \$	— \$
Créditeurs et charges à payer	18	163 268	84 532
Dividende à verser	24	5 789	5 108
Produits différés		8 178	6 846
Obligations locatives courantes	21	5 309	3 918
Autres passifs courants	22	13 871	8 238
Impôts à payer		5 645	4 545
		222 974	113 187
Passifs non courants			
Facilités de crédit	19	503 192	341 365
Produits différés		34	184
Obligations locatives	21	17 998	14 879
Autres passifs	22	14 773	19 005
Passifs d'impôt différé	10	56 550	61 204
Total des passifs		815 521	549 824
Capitaux propres			
Capital social	24	294 545	292 273
Surplus d'apport		4 252	5 672
Déficit		(100 654)	(42 754)
Cumul des autres éléments du résultat global		13 399	11 643
Total des capitaux propres		211 542	266 834
Engagements (note 27)			
Total du passif et des capitaux propres		1 027 063 \$	816 658 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Karinne Bouchard, administratrice

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	Capital social				Cumul des autres éléments du résultat global		Total des capitaux propres
					Compte des écarts de conversion cumulés	Régimes de retraite à prestations définies	
	Nombre d'actions	Montant	Surplus d'apport	Déficit			
Solde au 31 mars 2024	68 757 564	294 782	6 393	(55 924)	870	2 462	248 583
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	538 354	3 875	(940)	—	—	—	2 935
Dividendes	—	—	—	(20 439)	—	—	(20 439)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(1 194 349)	(6 315)	—	(2 831)	—	—	(9 146)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	150	—	—	—	150
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	(8 846)	(69)	69	—	—	—	—
Bénéfice net	—	—	—	36 440	—	—	36 440
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	7 707	604	8 311
Solde au 31 mars 2025	68 092 723	292 273	5 672	(42 754)	8 577	3 066	266 834
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	1 135 758	8 252	(1 513)	—	—	—	6 739
Dividendes	—	—	—	(22 420)	—	—	(22 420)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(1 142 972)	(5 948)	—	(6 905)	—	—	(12 853)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	61	—	—	—	61
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	5 146	(32)	32	—	—	—	—
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	(28 575)	—	—	(28 575)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	1 810	(54)	1 756
Solde au 31 mars 2026	68 090 655	294 545	4 252	(100 654)	10 387	3 012	211 542

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2026	2025
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		(28 575) \$	36 440 \$
Ajustements visant ce qui suit :			
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	16	64 696	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		38 367	30 750
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles		583	233
Profit sur la sortie de contrats de location		(1)	(213)
Perte (profit) sur la sortie de placements		1 614	(845)
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		27 801	10 590
Charges d'intérêts et commissions d'attente	8	22 056	22 645
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	8	(4 884)	9 415
Variation de la juste valeur des placements	17	20	(54)
Quote-part des résultats du placement dans des coentreprises	17	(38)	(22)
Quote-part des résultats du placement dans des entreprises associées	17	757	3 381
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	8	(3 037)	1 201
Désactualisation des autres passifs	8	702	832
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	8, 21	1 372	1 247
Charge d'impôt		6 438	10 982
Impôts payés		(11 761)	(14 879)
		116 110	111 703
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	25	448	(6 663)
		116 558	105 040
Activités de financement			
Augmentation (diminution) des facilités de crédit		183 146	2 870
Remboursement sur la dette subordonnée		—	(25 600)
Versement de dividendes	24	(21 740)	(20 488)
Rachat et annulation d'actions	24	(12 853)	(9 146)
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		(573)	(326)
Intérêts payés		(23 170)	(23 781)
Frais de financement différés		(972)	(593)
Produit de l'exercice d'options sur actions	24	6 739	2 935
Remboursement d'obligations locatives	21	(4 558)	(4 295)
Remboursement d'autres passifs		(4 092)	(4 786)
Dénouement de swaps de taux d'intérêt	29	—	(148)
		121 927	(83 358)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(215 501)	(2 489)
Ajout aux placements	17	(117)	(21)
Ajout aux placements dans des entreprises associées et des coentreprises	17	(590)	(26)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 560)	(7 194)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(1 624)	(2 680)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(7 300)	(5 184)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		821	198
		(231 871)	(17 396)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		149	92
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net		6 763	4 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		13 984	9 606
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		20 747 \$	13 984 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe Stingray Inc. (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur plusieurs plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que sur le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu. Une tranche des produits de la société découle de la vente de temps d'antenne publicitaire, laquelle fait l'objet de fluctuations saisonnières. Par conséquent, les résultats du troisième trimestre ont tendance à être les plus élevés au cours d'un exercice.

2. CHANGEMENTS ET FAITS SAILLANTS

Les événements et les transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

- Le 19 décembre 2025, la société a réalisé l'acquisition de Tuneln Holdings, Inc. (« Tuneln »), une plateforme de diffusion audio en direct, pour une contrepartie totale de 162 639 \$ US (224 335 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 16), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 15) et d'un solde à payer sur l'acquisition d'une entreprise (notes 3 et 22).
- Le 10 novembre 2025, la société a obtenu un emprunt à terme additionnel de 150 000 \$ US (203 911 \$) dans le cadre de sa facilité de crédit existante afin de financer l'acquisition de Tuneln. La date d'échéance de la facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 10 novembre 2029 (note 19).
- Le 30 octobre 2025, la société a conclu l'acquisition de DMI, une entreprise de branding musical et de publicité audio en magasin, pour une contrepartie totale de 11 129 \$ US (15 586 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 16), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 15) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 22).
- Le 24 septembre 2025, la société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle la société est autorisée à racheter un maximum de 3 710 428 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions subalternes »), ce qui représente environ 10 % du flottant des actions subalternes au 15 septembre 2025. Se reporter à la note 24 pour obtenir de plus amples renseignements.
- Le 1^{er} août 2025, la société a acquis The Singing Machine Company, une entreprise spécialisée dans les produits de karaoké grand public, pour une contrepartie totale de 500 \$ US (696 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 16) et d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 15).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

EXERCICE 2026

Tuneln Inc

Le 19 décembre 2025, la société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Tuneln Holdings, Inc. (« Tuneln ») pour une contrepartie totale de 162 639 \$ US (224 335 \$). Tuneln est un fournisseur de divers contenus audio distribués par l'intermédiaire de nombreuses plateformes partout dans le monde. Cette acquisition vient consolider la position de Stingray en tant qu'acteur clé sur le marché en pleine croissance de la publicité audio numérique et enrichit son portefeuille d'un actif numérique rentable et en croissance. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 845 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt. Tuneln détient des reports en avant de pertes fiscales qui devraient pouvoir servir à réduire son bénéfice imposable futur.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition a été déterminée en fonction d'hypothèses et d'estimations.

À la date d'acquisition, le montant contractuel brut à recevoir totalisait 29 480 \$ US (40 510 \$). Comme il est prévu que tous les flux de trésorerie contractuels seront recouvrés, il a été déterminé que la juste valeur des débiteurs acquis correspondait à leur montant contractuel brut.

Les obligations locatives reprises dans le cadre de l'acquisition ont été évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date d'acquisition. Les actifs au titre de droits d'utilisation connexes ont été évalués au même montant que les obligations locatives.

Les ententes sur les droits d'utilisation de contenus, les relations avec les diffuseurs et les relations avec les clients (compris au poste Liste de clients et relations clients des immobilisations incorporelles) ont été évaluées selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, laquelle tient compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient découler des ententes sur les droits d'utilisation de contenus, des relations avec les diffuseurs et des relations avec les clients et ne tient pas compte des flux de trésorerie liés aux actifs contributifs. Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles incluaient notamment les prévisions des produits, des taux de départs naturels annuels des clients, des marges du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et du taux d'actualisation.

Les noms commerciaux ont été évalués selon la méthode de l'exonération de redevances, en appliquant un taux de redevances estimatif aux produits projetés. Les logiciels ont été évalués selon la méthode du coût de remplacement, qui consiste à estimer le coût de reconstitution des actifs, y compris les profits perdus au cours de la période de développement.

Les actifs et passifs d'impôt différé ont été évalués aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits se rapportant à cette entreprise acquise se seraient élevés à environ 185 155 \$ et la perte nette se serait élevé à 38 296 \$.

Dans le cadre de l'acquisition, la société a convenu d'une rémunération de maintien en poste de 25 000 \$ US (34 484 \$) sous forme de paiements au personnel clé, sous réserve d'une année d'emploi continu. Ce montant a été comptabilisé à titre de charge de rémunération au cours de la période de service. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, un montant de 7 300 \$ US (10 000 \$) a été comptabilisé relativement aux services rendus au poste Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges dans l'état consolidé du résultat global et au poste Charges à payer dans l'état consolidé de la situation financière.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 527 \$
Créances clients et autres débiteurs	40 510
Charges payées d'avance et acomptes	4 295
	58 332
Placement	345
Immobilisations corporelles	258
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	2 193
Immobilisations incorporelles	174 751
Actif d'impôt différé	25 286
Goodwill	3 845
	265 010
Passifs repris	
Créditeurs	4 574
Charges à payer	31 470
Obligations locatives courantes	597
Produits différés	2 443
Impôts à payer	23
Obligations locatives	1 568
	40 675
Actifs nets acquis à la juste valeur	224 335 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	204 156 \$
Solde à payer ¹⁾	13 464
Retenue de garantie	6 715
	224 335 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

¹⁾ Le solde à payer a été réglé au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

DMI

Le 30 octobre 2025, la société a conclu l'acquisition de la totalité des participations de Disc Marketing, LLC (« DMI »), un leader américain du branding musical et de la publicité audio en magasin, pour une contrepartie totale de 11 129 \$ US (15 586 \$). La principale raison de ce regroupement d'entreprises est l'expansion du réseau de médias de vente au détail en magasin et du portefeuille de clients de la société. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 098 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition a été déterminée en fonction d'hypothèses et d'estimations. À la date d'acquisition, le montant contractuel brut à recevoir totalisait 730 \$ US (1 022 \$). Comme il est prévu que tous les flux de trésorerie contractuels seront recouverts, il a été déterminé que la juste valeur des débiteurs acquis correspondait à leur montant contractuel brut.

Stingray a estimé la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises, comme les relations clients et les marques de commerce, au moyen de diverses méthodes d'évaluation, lesquelles étaient principalement fondées sur les flux de trésorerie actualisés selon les informations actuellement disponibles, y compris les produits historiques et prévus, les taux de départs naturels des clients, le taux d'actualisation et d'autres hypothèses pertinentes.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits se rapportant à cette entreprise acquise se seraient élevés à environ 13 715 \$ et la perte nette se serait élevée à 374 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	338 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 022
Charges payées d'avance et acomptes	32
Autres actifs non courants	15
Immobilisations incorporelles	11 905
Goodwill	3 098
	16 410
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	824
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 586 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	11 540 \$
Contrepartie conditionnelle	4 046
	15 586 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

The Singing Machine Company

Le 1^{er} août 2025, la société a acquis The Singing Machine Company, une entreprise spécialisée dans les produits de karaoké grand public, pour une contrepartie totale de 500 \$ US (696 \$). Au moment de l'acquisition, The Singing Machine Company était une partie liée de la société. Cette transaction consolide ainsi la position de la société sur le marché mondial des produits de karaoké en intégrant une populaire marque de matériel de karaoké grand public au portefeuille de contenu numérique de Stingray. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 1 259 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition a été déterminée en fonction d'hypothèses et d'estimations

À la date d'acquisition, le montant contractuel brut à recevoir totalisait 1 102 \$ US (1 535 \$), dont une tranche de 285 \$ US (397 \$) était estimée représenter les flux de trésorerie contractuels qui ne devraient pas être recouvrés. En conséquence, il a été déterminé que la juste valeur des débiteurs acquis s'établissait à 817 \$ US (1 138 \$).

Les stocks ont été évalués à leur juste valeur estimée, qui a été déterminée approximativement en déduisant la valeur des éléments obsolètes de la valeur comptable des stocks. Stingray a estimé la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises, comme les relations clients et les marques de commerce, au moyen de diverses méthodes d'évaluation, lesquelles étaient principalement fondées sur les flux de trésorerie actualisés selon les informations actuellement disponibles, y compris les produits historiques et prévus, les taux de départs naturels des clients et d'autres hypothèses pertinentes.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits se rapportant à cette entreprise acquise se seraient élevés à environ 18 092 \$ et le bénéfice net se serait élevé à 1 175 \$.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 138
Charges payées d'avance et acomptes	39
Stocks	7 607
Immobilisations corporelles	309
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	19
Immobilisations incorporelles	1 398
Goodwill	1 259
	11 814
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	11 108
Obligations locatives courantes	10
	11 118
Actifs nets acquis à la juste valeur	696 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	696 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

EXERCICE 2025

Loupe Art

Le 23 décembre 2024, la société a réalisé l'acquisition de Loupe, Inc., une entreprise qui exploite un service de diffusion en continu d'art visuel pour téléviseurs intelligents et affichage numérique, pour une contrepartie totale de 1 558 \$ US (2 240 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 95 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur des créances clients acquises était de 47 \$ US (68 \$), ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 1 637 \$ US (2 353 \$) au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en décembre 2027, et établi en fonction des cibles de produits mensuels récurrents. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

	Chiffres définitifs
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 \$
Créances clients et autres débiteurs	68
Autres actifs courants	335
Immobilisations incorporelles	2 526
Goodwill	95
	3 327
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	593
Produits différés	349
Passifs d'impôt différé	145
	1 087
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 240 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	908
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	589
Contrepartie conditionnelle	743
	2 240 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

The Coda Collection

Le 1^{er} juillet 2024, la société a acquis la totalité des actifs nécessaires à l'exploitation de The Coda Collection, une plateforme de diffusion en continu à thématique musicale qui offre des concerts, des documentaires et des séries, pour une contrepartie totale de 2 106 \$ US (2 847 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 510 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 7 500 \$ US (10 141 \$) au cours des quatre prochaines années, période qui prendra fin en septembre 2028, et établi en fonction des cibles de produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

	Chiffres définitifs
Actifs acquis	
Immobilisations incorporelles	2 337 \$
Goodwill	510
	2 847
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 847 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	1 885
Contrepartie conditionnelle	962
	2 847 \$

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs d'exploitation de la société sont regroupés en deux secteurs : Diffusion et musique pour entreprises et Radio. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (ci-après, le « BAIIA ajusté »), et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles. Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements, la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion, les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges, la quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, la perte (profit) sur disposition et les autres produits. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements, des contrats et de la publicité.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

Exercices	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2026	2025 ¹	2026	2025 ¹	2026	2025 ¹	2026	2025
Produits	325 359 \$	254 543 \$	132 407 \$	132 348 \$	— \$	— \$	457 766 \$	386 891 \$
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	199 484	146 902	90 918	90 264	7 178	7 526	297 580	244 692
BALIA ajusté	125 875 \$	107 641 \$	41 489 \$	42 084 \$	(7 178) \$	(7 526) \$	160 186 \$	142 199 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	236	409	236	409
Charges liées aux UAP et UAD	10 539	5 497	1 500	454	15 526	4 230	27 565	10 181
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	31 480	23 932	6 887	6 838	—	—	38 367	30 770
Charges financières (produits financiers), montant net	492	25 628	16 994	16 788	—	—	17 486	42 416
Variation de la juste valeur des placements	20	(54)	—	—	—	—	20	(54)
Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion	—	—	64 696	—	—	—	64 696	—
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	28 295	7 562	2 705	981	—	—	31 000	8 543
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées et des coentreprises	757	3 381	—	—	—	—	757	3 381
Perte (profit) sur disposition	1 614	(845)	582	—	—	—	2 196	(845)
Autres produits	—	(24)	—	—	—	—	—	(24)
Bénéfice (perte) avant impôts	52 678	42 564	(51 875)	17 023	(22 940)	(12 165)	(22 137)	47 422
Impôts	8 508	6 762	(2 070)	4 220	—	—	6 438	10 982
Bénéfice net (perte nette)							(28 575) \$	36 440 \$

¹⁾ Les chiffres comparatifs de 2025 ont été retraités afin de réaffecter certaines charges du secteur Siège social et éliminations aux secteurs Radio et Diffusion et musique pour entreprises. Ainsi, des charges liées aux UAP et UAD de 454 \$ et des charges financières (produits financiers), montant net de 16 788 \$ sont désormais présentées dans le secteur Radio. De même, des charges liées aux UAP et UAD de 5 497 \$ et des charges financières (produits financiers), montant net de 25 628 \$ sont désormais présentées dans le secteur Diffusion et musique pour entreprise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2026	31 mars 2025
Total des actifs	549 897 \$	274 941 \$	477 166 \$	541 717 \$	— \$	— \$	1 027 063 \$	816 658 \$
Total des passifs ¹⁾	177 290 \$	88 133 \$	97 059 \$	101 104 \$	541 172 \$	360 587 \$	815 521 \$	549 824 \$

¹⁾ Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, les facilités de crédit et la dette subordonnée.

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Chiffres consolidés	
Exercices	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 015 \$	3 657 \$	4 031 \$	3 749 \$	8 046 \$	7 406 \$
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	243 \$	1 823 \$	6 367 \$	135 \$	6 610 \$	1 958 \$
Acquisition d'immobilisations incorporelles	197 194 \$	13 808 \$	— \$	— \$	197 194 \$	13 808 \$
Acquisition de licences de diffusion	— \$	— \$	— \$	21 \$	— \$	21 \$
Goodwill comptabilisé à l'acquisition d'entreprises	8 202 \$	605 \$	— \$	— \$	8 202 \$	605 \$

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill comprennent les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non, et aucun n'est lié au secteur Siège social et éliminations.

Au 31 mars 2026, une proportion d'environ 53 % (74 % en 2025) des actifs non courants de la société sont situés au Canada et aux États-Unis dans une proportion d'environ 33 % (9 % en 2025).

5. PRODUITS

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

	Secteurs à présenter ¹⁾					
	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Total des produits	
Exercices	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Par région						
Canada	66 412 \$	66 585 \$	132 407 \$	132 348 \$	198 819 \$	198 933 \$
États-Unis	216 076	141 170	—	—	216 076	141 170
Autres pays	42 871	46 788	—	—	42 871	46 788
	325 359	254 543	132 407	132 348	457 766	386 891
Par produit						
Publicité ²⁾	136 895	86 516	132 407	132 348	269 302	218 864
Abonnements ²⁾	142 332	139 686	—	—	142 332	139 686
Matériel et main-d'œuvre ²⁾	46 132	28 341	—	—	46 132	28 341
	325 359 \$	254 543 \$	132 407 \$	132 348 \$	457 766 \$	386 891 \$

¹⁾ Aucun produit n'a été comptabilisé pour le secteur Siège social.

²⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OBLIGATIONS DE PRESTATION PARTIELLEMENT REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits devant être comptabilisés au cours des trois prochaines années et par la suite pour ce qui est des obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 mars 2026. Le tableau exclut i) les contrats dont la durée est d'un an ou moins et ii) la considération variable, telle que les revenus basés sur un nombre d'abonnés ou de lieux, mais uniquement pour ceux qui varieront probablement de manière significative au cours de la durée des contrats.

	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Matériel et main-d'œuvre	5 844 \$	—	—	—	5 844 \$
Abonnements	38 935	21 736	8 962	5 814	75 447
	44 779 \$	21 736	8 962	5 814	81 291 \$

6. CHARGES D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2026, la société a également reçu des crédits d'impôt pour ses activités de recherche et de développement et pour les titres multimédias, qui se sont élevés à 1 898 \$ (1 634 \$ en 2025) et ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation pour un montant de 1 346 \$ (1 012 \$ en 2025) et en réduction des immobilisations incorporelles pour un montant de 552 \$ (622 \$ en 2025).

7. AUTRES INFORMATIONS

Le tableau suivant présente les charges selon leur nature :

	2026	2025
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	110 580 \$	89 260 \$
Coûts liés au matériel	30 232 \$	10 966 \$
Rémunération fondée sur des actions	236 \$	409 \$
Charges liées aux UAP et aux UAD	27 565 \$	10 181 \$

8. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	2026	2025
Charges d'intérêts et commissions d'attente	22 056 \$	22 645 \$
Pertes (profits) non réalisés sur les instruments dérivés	(4 884)	9 267
Pertes réalisées sur les instruments dérivés	—	148
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	(3 037)	1 201
Désactualisation des autres passifs	702	832
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives (note 21)	1 372	1 247
Perte de change	1 277	7 076
	17 486 \$	42 416 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	2026	2025
Coûts d'acquisition	15 104 \$	3 170 \$
Frais juridiques	7 443	4 083
Charges de restructuration et autres charges	8 453	1 290
	31 000 \$	8 543 \$

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt se compose des éléments suivants :

	2026	2025
Impôt exigible		
Exercice à l'étude	14 339 \$	13 346 \$
Ajustement lié à des exercices précédents	(318)	668
	14 021	14 014
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(7 887)	(658)
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	(26)	(6)
Ajustement lié à des exercices précédents	330	(2 368)
	(7 583)	(3 032)
Total de la charge d'impôt	6 438 \$	10 982 \$

Le tableau suivant fait le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux prévu par la loi au Canada de 26,5 % (26,5 % en 2025) et du total de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 mars :

	2026	2025
Bénéfice avant impôts	(22 137) \$	47 422 \$
Impôts au taux combiné prévu par la loi au Canada	(5 866)	12 567
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Incidence des écarts de taux de change	(417)	(260)
Impôt sur la dépréciation du goodwill non déductible	11 739	—
Impôts sur les charges non déductibles et produits non imposables	908	730
Variation des pertes fiscales comptabilisées et des différences temporelles déductibles	676	88
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	(26)	(6)
Ajustement lié à des exercices précédents	12	(1 700)
Autre	(588)	(437)
Total de la charge d'impôt	6 438 \$	10 982 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ESTIMATION

Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et les montants définitifs pourraient, par conséquent, se révéler différents des montants comptabilisés. En outre, les pertes fiscales reportées en avant comptabilisées représentent une estimation basée sur l'évaluation de la direction quant à la capacité de la société à générer un bénéfice imposable futur suffisant pour utiliser ces pertes.

Aux 31 mars 2026 et 2025, la société avait des crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir de 1 961 \$ et de 1 812 \$, respectivement, des gouvernements provinciaux et fédéral, se rapportant aux dépenses admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Ces crédits étaient comptabilisés en réduction de l'impôt à payer. Les montants sont assujettis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus pourraient être différents de ceux qui ont été comptabilisés.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des principales composantes des différences temporaires donnant lieu à des actifs et passifs d'impôt différé :

	2026		2025	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	4 495 \$	3 397 \$	1 789 \$	4 402 \$
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	14 415	112 129	2 578	67 610
Coûts de financement	—	28	—	4
Pertes fiscales et dépenses au titre des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) reportées en avant	57 483	—	4 079	—
Intérêts refusés reportés en avant	762	—	1 592	—
Placements	—	912	—	959
Avantages tangibles exigés par le CRTC	—	—	1 064	—
Charges liées aux UAP et aux UAD	10 250	—	6 144	—
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	1 178	—	266	—
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	—	5 560	—	4 408
Obligations locatives	6 175	—	5 000	—
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	—	106	306	—
Autre	5 856	1 194	—	1 295
Actifs et passifs d'impôt différé	100 614	123 326	22 818	78 678
Compensation des actifs et des passifs	(66 776)	(66 776)	(17 474)	(17 474)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net	33 838 \$	56 550 \$	5 344 \$	61 204 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2026 :

	Solde au 31 mars 2025	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2026
Immobilisations corporelles	(2 613) \$	3 760	—	(2)	(47)	1 098
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	(65 032)	1 358	—	(463)	(33 577)	(97 714)
Coûts de financement	(4)	(24)	—	—	—	(28)
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	4 079	(2 891)	—	646	55 649	57 483
Intérêts refusés reportés en avant	1 592	(1 292)	—	9	453	762
Placements	(959)	47	—	—	—	(912)
Avantages tangibles exigés par le CRTC	1 064	(1 064)	—	—	—	—
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	266	898	—	14	—	1 178
Charges liées aux UAP et aux UAD	6 144	4 106	—	—	—	10 250
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	(4 408)	(1 152)	—	—	—	(5 560)
Obligations locatives	5 000	1 175	—	—	—	6 175
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	306	(431)	19	—	—	(106)
Autre	(1 295)	3 093	—	56	2 808	4 662
	(55 860) \$	7 583	19	260	25 286	(22 712)

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2025 :

	Solde au 31 mars 2024	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	Solde au 31 mars 2025
Immobilisations corporelles	(3 013) \$	400	—	—	—	(2 613)
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	(64 172)	74	—	(11)	(923)	(65 032)
Coûts de financement	48	(52)	—	—	—	(4)
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	2 416	1 151	—	1	511	4 079
Intérêts refusés reportés en avant	—	1 592	—	—	—	1 592
Placements	(889)	(70)	—	—	—	(959)
Avantages tangibles exigés par le CRTC	2 152	(1 088)	—	—	—	1 064
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	1 152	—	—	—	266	1 418
Charges liées aux UAP et aux UAD	3 450	1 541	—	1	—	4 992
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	(5 298)	890	—	—	—	(4 408)
Obligations locatives	5 626	(627)	—	1	—	5 000
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	662	(190)	(166)	—	—	306
Autre	(706)	(589)	—	—	—	(1 295)
	(58 572) \$	3 032	(166)	(8)	(146)	(55 860)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société dispose de pertes d'exploitation fiscales reportées en avant de 317 935 \$ (22 876 \$ en 2025) qui pourront servir à réduire son bénéfice imposable futur. Un avantage fiscal lié à une tranche de 98 148 \$ (14 010 \$ en 2025) de ces pertes fiscales reportées en avant n'a pas été comptabilisé. Les actifs d'impôt différé se rapportant à ces éléments n'ont pas été comptabilisés puisqu'il n'est pas probable que la société dispose d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Le tableau suivant présente, au 31 mars 2026, les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales reportées en avant :

	Canada ¹⁾	États-Unis	Pays-Bas	Belgique	Mexique	Royaume-Uni
2032	— \$	—	—	—	—	—
2033	—	16 004	—	—	—	—
2034	—	19 327	—	—	—	—
2035	—	21 951	—	—	—	—
2036	—	50 099	—	—	—	—
2037	—	77 506	—	—	—	—
2038	2 486	—	—	—	—	—
2039	38	—	—	—	—	—
2040	856	—	—	—	—	—
2041	824	—	—	—	—	—
2042	17	—	—	—	—	—
2043	732	—	—	—	—	—
2044	314	—	—	—	—	—
2045	519	—	—	—	—	—
2046	320	—	—	—	—	—
Durée indéterminée	—	118 753	908	5 611	156	1 513
	6 106 \$	303 640 \$	908 \$	5 611 \$	156 \$	1 513 \$

¹⁾ Représente des pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société n'a pas comptabilisé de passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ni pour les exercices antérieurs étant donné que, pour le moment, elle ne prévoit pas que ces résultats non distribués se résorberont et deviendront imposables dans un avenir prévisible. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé lorsque la société prévoira récupérer ces résultats non distribués par un moyen fiscal, comme la vente d'un placement ou l'encaissement de dividendes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

	2026	2025
Bénéfice net (perte nette)	(28 575) \$	36 440 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	67 963 275	68 304 109
Effet dilutif des options sur actions	—	567 386
Nombre moyen pondéré, après dilution, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	67 963 275	68 871 495
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	(0,42) \$	0,53 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	(0,42) \$	0,53 \$

Au 31 mars 2026, 888 601 options sur actions étaient exclues du nombre moyen pondéré dilué d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple étant donné que leur effet aurait été antidilutif.

12. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2026	2025
Créances clients	112 160 \$	73 273 \$
Autres débiteurs	11 598	5 123
Taxes de vente à recevoir	4 565	4 178
	128 323 \$	82 574 \$

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcées contre cette défense. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés étaient conformes aux attentes des opposants. En guise de règlement, la société a recouvré de la SOCAN la totalité du remboursement prévu. La société continue de travailler en collaboration avec les autres opposants en vue de percevoir de Ré:Sonne le remboursement dû aux opposants aux termes du jugement de la Commission du droit d'auteur, ce qui comprend la question des tarifs pour la période allant de 2017 à la période considérée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Infrastructure de radiodiffusion	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2024	15 335	26 163	31 319	13 589	2 921	89 327
Entrées	177	1 409	3 104	1 621	1 095	7 406
Cessions et radiations	(798)	(226)	(1 897)	(255)	(64)	(3 240)
Écarts de change	—	—	(1 040)	(322)	—	(1 362)
Solde au 31 mars 2025	14 714 \$	27 346 \$	31 486 \$	14 633 \$	3 952 \$	92 131 \$
Entrées	476	1 581	1 786	2 322	1 314	7 479
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	(85)	—	191	461	—	567
Cessions et radiations	(1 853)	(1 340)	(547)	(1 677)	(279)	(5 696)
Écarts de change	4	—	778	301	—	1 083
Solde au 31 mars 2026	13 256 \$	27 587 \$	33 694 \$	16 040 \$	4 987 \$	95 564 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 mars 2024	6 487 \$	11 790 \$	22 316 \$	9 969 \$	1 357 \$	51 919 \$
Amortissement pour l'exercice	482	2 562	2 881	1 813	149	7 887
Cessions et radiations	(388)	(212)	(1 032)	(194)	(64)	(1 890)
Écarts de change	—	—	(912)	(262)	—	(1 174)
Solde au 31 mars 2025	6 581 \$	14 140 \$	23 253 \$	11 326 \$	1 442 \$	56 742 \$
Amortissement pour l'exercice	493	2 117	3 143	1 913	255	7 921
Cessions et radiations	(731)	(1 272)	(707)	(1 669)	(265)	(4 644)
Écarts de change	(1)	—	761	288	—	1 048
Solde au 31 mars 2026	6 342 \$	14 985 \$	26 450 \$	11 858 \$	1 432 \$	61 067 \$
Valeur comptable nette						
31 mars 2025	8 133 \$	13 206 \$	8 233 \$	3 307 \$	2 510 \$	35 389 \$
31 mars 2026	6 914 \$	12 602 \$	7 244 \$	4 182 \$	3 555 \$	34 497 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2024	39 274	1 336	40 610
Entrées	1 867	91	1 958
Réévaluation de la durée des contrats de location	(3 639)	—	(3 639)
Écarts de change	(45)	16	(29)
Solde au 31 mars 2025	37 457 \$	1 443 \$	38 900 \$
Entrées	6 542	44	6 586
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	2 193	—	2 193
Réévaluation de la durée des contrats de location	(3 175)	(60)	(3 235)
Écarts de change	134	8	142
Solde au 31 mars 2026	43 151 \$	1 435 \$	44 586 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde au 31 mars 2024	19 466	1 210	20 676
Amortissement pour l'exercice	4 185	125	4 310
Réévaluation de la durée des contrats de location	(2 661)	—	(2 661)
Écarts de change	(2)	16	14
Solde au 31 mars 2025	20 988 \$	1 351 \$	22 339 \$
Amortissement pour l'exercice	4 613	109	4 722
Réévaluation de la durée des contrats de location	(3 491)	(52)	(3 543)
Écarts de change	74	8	82
Solde au 31 mars 2026	22 184 \$	1 416 \$	23 600 \$
Valeur comptable nette			
31 mars 2025	16 469 \$	92 \$	16 561 \$
31 mars 2026	20 967 \$	19 \$	20 986 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

	Logiciels et applications développés en interne	Catalogue musical	Liste de clients et relations clients	Marques de commerce	Licences, applications Web et logiciels	Ententes de non-concurrence	Total
Coût							
Solde au 31 mars 2024	39 632	8 108	138 032	12 304	17 253	11 841	227 170
Entrées, déduction faite des crédits d'impôt de 622 \$	5 183	1 766	—	192	1 514	290	8 945
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	—	—	641	122	1 763	—	2 526
Entrées attribuables à l'acquisition d'actifs	—	—	1 594	743	—	—	2 337
Cessions et radiations	—	(75)	(25 360)	(37)	(1 211)	(290)	(26 973)
Écarts de change	75	54	5 013	415	363	25	5 945
Solde au 31 mars 2025	44 890 \$	9 853 \$	119 920 \$	13 739 \$	19 682 \$	11 866 \$	219 950 \$
Entrées, déduction faite des crédits d'impôt de 552 \$	7 300	654	—	—	1 186	—	9 140
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	29 120	—	137 584	21 350	—	—	188 054
Cessions et radiations	—	(217)	(5 336)	—	(8)	—	(5 561)
Écarts de change	899	(30)	1 357	219	(33)	96	2 508
Solde au 31 mars 2026	82 209 \$	10 260 \$	253 525 \$	35 308 \$	20 827 \$	11 962 \$	414 091 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde au 31 mars 2024	27 661 \$	4 979 \$	109 795 \$	7 912 \$	8 070 \$	10 701 \$	169 118 \$
Amortissement pour l'exercice	6 795	905	5 544	2 476	2 509	354	18 583
Cessions et radiations	—	(190)	(25 194)	206	(977)	—	(26 155)
Écarts de change	39	49	3 843	337	302	7	4 577
Solde au 31 mars 2025	34 495 \$	5 743 \$	93 988 \$	10 931 \$	9 904 \$	11 062 \$	166 123 \$
Amortissement pour l'exercice	9 930	1 067	10 173	2 380	1 946	228	25 724
Cessions et radiations	—	(165)	(5 336)	—	(3)	—	(5 504)
Écarts de change	499	2	718	31	31	80	1 361
Solde au 31 mars 2026	44 924 \$	6 647 \$	99 543 \$	13 342 \$	11 878 \$	11 370 \$	187 704 \$
Valeur comptable nette							
31 mars 2025	10 395 \$	4 110 \$	25 932 \$	2 808 \$	9 778 \$	804 \$	53 827 \$
31 mars 2026	37 285 \$	3 613 \$	153 982 \$	21 966 \$	8 949 \$	592 \$	226 387 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

	Goodwill	Licences de diffusion
Solde au 31 mars 2024	304 604	272 996
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	605	21
Écarts de change	4 481	—
Solde au 31 mars 2025	309 690	273 017
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	8 202	—
Dépréciation	(44 300)	(20 396)
Écarts de change	1 227	—
Solde au 31 mars 2026	274 819 \$	252 621 \$

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Le goodwill et les licences de diffusion sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an et lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur comptable. Le test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion dont la durée d'utilité est indéterminée tient compte de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente, si ce montant est plus élevé, qui ont été obtenues au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Comme la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont obtenues à partir des données d'entrée non observables importantes, elles sont considérées comme étant au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT qui devraient profiter des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises connexe et qui représentent le plus petit groupe au sein de la société dont le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les licences de diffusion sont regroupées dans une UGT en fonction des plus petits groupes générant des entrées de trésorerie largement indépendantes. Aux fins du test de dépréciation des licences de diffusion, la société a identifié 14 UGT en fonction des zones géographiques où des entrées de trésorerie interdépendantes existent. Les charges de dépréciation et les reprises, le cas échéant, sont présentées dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des licences de diffusion attribuée à chaque UGT et (ou) groupe d'UGT :

	2026	2025
Goodwill		
Radio	117 985 \$	162 285 \$
Diffusion et musique pour entreprises	156 834	147 405
	274 819 \$	309 690 \$
Licences de diffusion		
Toronto	90 270 \$	90 270 \$
Ottawa	34 937	48 568
Autres ¹⁾	127 414	134 179
	252 621 \$	273 017 \$

¹⁾ La valeur comptable des licences de diffusion dans chacune des autres UGT est inférieure à 10 % de la valeur comptable totale des licences de diffusion. Par conséquent, ces autres UGT sont regroupées aux fins des informations à fournir par voie de notes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES LICENCES RADIO

Au cours de l'exercice 2026, la société a comptabilisé une charge de dépréciation liée à certaines UGT à la suite d'une réévaluation de leurs valeurs recouvrables. Cette dépréciation est principalement attribuable à la performance financière inférieure aux prévisions budgétaires pour l'exercice, jumelée à un recul plus large touchant le secteur canadien de la radio.

Aux fins du test de dépréciation actuel, la valeur d'utilité a été conservée à titre de valeur recouvrable pour toutes les UGT parce que celle-ci était supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, sauf pour l'UGT de Kamloops Kelowna, dont la juste valeur diminuée des coûts de vente était plus élevée.

Il a été déterminé que les valeurs recouvrables étaient supérieures aux valeurs comptables, à l'exception des UGT de la Nouvelle-Écosse, d'Ottawa, de Sudbury et de Kamloops Kelowna. Par conséquent, des charges de dépréciation de 1 843 \$, de 13 632 \$, de 2 509 \$ et de 2 412 \$, respectivement, ont été comptabilisées au titre des licences de diffusion de ces UGT et prises en compte au poste Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion à l'état du résultat global, ramenant leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées de 11 455 \$, de 30 571 \$, de 3 997 \$ et de 1 467 \$, respectivement.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), notamment les projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration. Les taux de croissance appliqués pour la période couverte par le budget reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la performance future, lesquelles sont établies au moyen d'examens internes, en tenant compte des connaissances actuelles du marché et des attentes en matière de performance future, afin d'établir des prévisions raisonnables. Pour déterminer ces taux, la direction tient compte de la performance historique, des fluctuations macroéconomiques prévues et de l'étape du cycle de vie propre aux stations comprises dans l'UGT (marché établi ou en évolution). Les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable des UGT sont les flux de trésorerie ajustés en fonction des risques. Les hypothèses les plus importantes faisant partie des flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques se rapportent à la croissance estimée des produits et des charges d'exploitation et aux taux d'actualisation. La direction s'attend à ce que la part de marché de la société demeure globalement conforme aux tendances générales du marché à long terme, gardant en tête que des variations à court terme des cotes d'écoute peuvent avoir une incidence sur les parts de marché au niveau local et sur les taux de croissance connexes. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des UGT du secteur Radio :

	Taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Taux de croissance de la valeur finale	Taux d'actualisation avant impôt
Licences radio	0,8 %	0,3 %	1,4 %	13,1 %

Les taux d'actualisation avant impôt appliqués aux projections des flux de trésorerie sont calculés à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le calcul du taux d'actualisation est fondé sur certaines circonstances précises de la société et de ses UGT et est calculé à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le coût moyen pondéré du capital tient compte à la fois de la dette et des capitaux propres. Le coût des capitaux propres est calculé en fonction du rendement sur l'investissement prévu pour les investisseurs de la société. Le coût de la dette est calculé en fonction des emprunts portant intérêt dont la société est obligée d'assurer le service. Le risque propre à l'UGT est pris en compte en appliquant des facteurs bêta individuels. Les facteurs bêta sont évalués annuellement en fonction de données sur le marché accessibles au public.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De par leur nature, les estimations et les hypothèses importantes susmentionnées sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure. Des facteurs tels que l'arrivée de nouveaux concurrents ou des cotes d'écoute défavorables pourraient peser sur la part de marché et les taux de croissance futurs. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations, et des variations raisonnablement possibles des principales hypothèses pourraient avoir une incidence sur les valeurs recouvrables des UGT.

Les changements suivants ayant trait aux points de base des hypothèses importantes donneraient lieu à la charge de dépréciation supplémentaire suivante pour les UGT en question pour l'exercice clos le 31 mars 2026, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	Baisse de 100 points de base du taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Hausse de 100 points de base du taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Baisse de 100 points de base de la croissance de la valeur finale	Hausse de 100 points de base du taux d'actualisation avant impôt
Ottawa	6 469	7 097	3 243	4 256
Nouvelle-Écosse	2 353	2 353	645	988
Sudbury	1 256	1 498	273	399

Les mêmes changements ayant trait aux points de base des hypothèses importantes ne donneraient pas lieu à une dépréciation des autres UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT de Kamloops-Kelowna a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen d'une méthode d'évaluation fondée sur des multiples du marché (niveau 3). La principale hypothèse utilisée dans le cadre de cette estimation est le ratio valeur d'entreprise/multiple du BAIIA, qui a été estimé à 3,0 fois. Ce multiple plus faible reflète l'évaluation faite par la direction de la dynamique propre au marché de l'UGT, notamment la petite taille du marché, la stabilité opérationnelle moindre, l'envergure restreinte et le potentiel de hausse limité par rapport aux transactions comparables du secteur.

À la suite de la charge de dépréciation comptabilisée pour l'exercice considéré, la valeur comptable de l'UGT de Kamloops-Kelowna correspond maintenant à sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, tout changement défavorable dans la principale hypothèse entraînerait une dépréciation supplémentaire. La direction estime qu'une diminution raisonnablement possible de 0,5 fois du ratio valeur d'entreprise/multiple du BAIIA entraînerait une charge de dépréciation supplémentaire de 404 \$.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au niveau des deux secteurs d'exploitation de la société, soit Diffusion et musique pour entreprises et Radio, les valeurs recouvrables étant déterminées en fonction de leur valeur d'utilité. Alors que la valeur recouvrable de l'UGT Diffusion et musique pour entreprises était supérieure à sa valeur comptable, celle de l'UGT Radio était inférieure à sa valeur comptable en raison de la conjoncture du marché décrite précédemment et de la révision des projections des flux de trésorerie.

Par conséquent, une charge de dépréciation de 44 300 \$ a été comptabilisée au titre du goodwill de cette UGT et prise en compte au poste Dépréciation du goodwill et des licences de diffusion à l'état du résultat global, ramenant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée de 362 349 \$.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les flux de trésorerie ajustés en fonction du risque fondés sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans. La société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques ainsi que des tendances du secteur d'activité et du marché pour évaluer si le montant des flux de trésorerie pourra être maintenu dans l'avenir.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les hypothèses les plus importantes faisant partie des flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques se rapportent à la croissance estimée des produits et des charges d'exploitation et aux taux d'actualisation. Les prévisions sont fondées sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur.

UGT	Taux de croissance		Taux de croissance	
	Taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Taux de croissance de la valeur finale	Taux d'actualisation avant impôt
Diffusion et musique pour entreprises	10,5 %	2,3 %	2,0 %	9,3 %
Radio	0,8 %	0,3 %	1,4 %	13,1 %

Le taux d'actualisation avant impôt correspond au coût moyen pondéré du capital de la société à la date d'évaluation. Il y a lieu de se reporter à la section ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des taux d'actualisation.

De par leur nature, ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Il a toutefois été déterminé, pour l'UGT Diffusion et musique pour entreprises, qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée. Pour l'UGT Radio, la variation suivante des hypothèses les plus importantes en points de base donnerait lieu à une charge de dépréciation additionnelle pour les montants suivants de l'exercice clos le 31 mars 2026, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	Baisse de 100 points de base du taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Hausse de 100 points de base du taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Baisse de 100 points de base de la croissance de la valeur finale	Hausse de 100 points de base du taux d'actualisation avant impôt
Charge de dépréciation additionnelle du goodwill de l'UGT Radio	28 792	26 170	19 618	26 721

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente l'évolution des placements, les placements dans des coentreprises et les placements dans des entreprises associées :

	Placements	Placements dans des coentreprises	Placements dans des entreprises associées	Total
Solde au 31 mars 2024	2 014	3 051	4 593	9 658
Entrées	99	1 993	—	2 092
Sortie de placements	(276)	(1 042)	(1 254)	(2 572)
Quote-part des résultats d'une coentreprise	—	22	—	22
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	—	—	(3 381)	(3 381)
Dividende	—	(66)	—	(66)
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	43	(2)	13	54
Solde au 31 mars 2025	1 880	3 956	(29)	5 807
Modification du classement	—	(1 026)	1 026	—
Entrées	117	554	36	707
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	345	—	—	345
Sortie de placements	(350)	(672)	(450)	(1 472)
Quote-part des résultats des coentreprises	—	(617)	—	(617)
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	—	—	(102)	(102)
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	(17)	—	(3)	(20)
Solde au 31 mars 2026	1 975 \$	2 195 \$	478 \$	4 648 \$

PLACEMENTS

La valeur des instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur dans des entités fermées est estimée en utilisant l'approche fondée sur la comparaison des données du marché. La société pose des jugements aux fins de la sélection de diverses méthodes ainsi que des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque exercice. Ce modèle d'évaluation est fondé sur des multiples du marché provenant de cours de sociétés comparables aux placements ainsi que du BAIIA attendu des placements.

Tous les instruments de capitaux propres d'une entité fermée ont été classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Il y a lieu de se reporter à la note 29 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
Dettes fournisseurs	26 269 \$	16 464 \$
Charges à payer	72 468	35 039
UAP et UAD à payer	42 475	22 027
Salaires et autres avantages du personnel à court terme à payer	8 859	4 285
Taxes de vente à payer	13 197	6 717
	163 268 \$	84 532 \$

19. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 500 000 \$ et d'un emprunt à terme libellé en dollars américains dont le solde du principal en cours s'élève à 146 250 US \$ (203 911 \$), tous deux arrivant à échéance le 10 novembre 2029.

Les sommes prélevées sur les facilités de crédit peuvent être en dollars canadiens sous forme de prêts au taux préférentiel ou de prêts au taux CORRA, en dollars américains sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au taux SOFR, en euros sous forme de prêts au taux Euribor, en livres sterling sous forme de prêts au taux SONIA, ou en dollars australiens sous forme de prêts au taux BBSY.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (4,45 % et 4,95 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (7,25 % et 8,00 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux CORRA (2,27 % et 2,77 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au taux SOFR (3,65 % et 4,32 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou d) au taux Euribor (1,85 % et 2,55 % aux 31 mars 2026 et 2025, respectivement), au gré de la société.

De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la tranche inutilisée des facilités de crédit (0,37 % pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025). Les facilités de crédit sont garanties par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des actifs, tangibles et intangibles, actuels et futurs de la société.

L'emprunt à terme de la société est assujéti à des clauses financières restrictives qui lui sont propres, notamment un ratio dette nette/BAIIA maximal de 4,00 pour 1,00 et un ratio de couverture des charges fixes minimal de 1,25 pour 1,00, lesquels ratios sont évalués à chaque date de clôture. Si, à la date de clôture ou avant, la société manquait à une clause restrictive, rendant l'emprunt à terme remboursable à vue, le passif serait transféré vers les passifs courants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des facilités de crédit :

31 mars 2026	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettre de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	500 000 \$	321 742 \$	750 \$	177 508 \$
Facilités à terme	203 911	203 911	—	—
Total – facilités de crédit engagées	703 911	525 653	750	177 508
Moins : coûts de financement différés non amortis		(1 547)		
Solde à la clôture de l'exercice		524 106		
Partie courante		20 914 \$		
Partie non courante		503 192 \$		
31 mars 2025				
	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettre de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	500 000 \$	342 507 \$	1 150 \$	156 343 \$
Moins : coûts de financement différés non amortis		(1 142)		
Solde à la clôture de l'exercice		341 365		
Partie courante		— \$		
Partie non courante		341 365 \$		

Au 31 mars 2026, une lettre de crédit se chiffrant à 750 \$ (1 150 \$ en 2025) a réduit le montant disponible sur la facilité renouvelable.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % du montant initial prélevé sur la facilité à terme. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 10 novembre 2029.

	Remboursements de capital sur la facilité à terme
2027	15 000 \$ US
2028	15 000
2029	15 000
2030	101 250
	146 250 \$ US

Aux 31 mars 2026 et 2025, la société se conformait à toutes les exigences de sa convention de crédit.

20. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée a été remboursée en totalité au cours de l'exercice 2025.

Au 31 mars 2026, les coûts de financement différés non amortis se chiffraient à néant (néant en 2025).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente la variation sommaire des obligations locatives de la société :

	2026	2025
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice	18 797 \$	22 406 \$
Entrées	6 905	1 957
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	2 165	—
Païement des obligations locatives, y compris l'intérêt connexe	(5 930)	(5 542)
Réévaluation de la durée des contrats de location	(33)	(2)
Sortie	(8)	(1 221)
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives (note 8)	1 372	1 247
Écarts de change	39	(48)
Obligations locatives à la clôture de l'exercice	23 307 \$	18 797 \$

Obligations locatives incluses dans les états consolidés de la situation financière	31 mars 2026	31 mars 2025
Partie courante	5 309 \$	3 918 \$
Partie non courante	17 998 \$	14 879 \$
	23 307 \$	18 797 \$

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 31 mars 2026 :

Moins de un an	6 379 \$
De un an à cinq ans	16 471
Plus de cinq ans	4 820
Total des obligations locatives non actualisées au 31 mars 2026	27 670 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. AUTRES PASSIFS

	2026	2025
Avantages tangibles exigés par le CRTC	29 \$	4 052 \$
Contrepartie conditionnelle	6 176	4 997
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6 788	174
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 23)	2 366	2 540
Instruments financiers dérivés (note 29)	5 171	10 039
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance à payer	6 106	4 075
Autres	2 008	1 366
	28 644	27 243
Partie courante	(13 871)	(8 238)
	14 773 \$	19 005 \$

ESTIMATION – CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

Si les entreprises acquises réalisent certains volumes des ventes établis d'avance, renouvellent des contrats spécifiques ou remplissent d'autres conditions, une contrepartie conditionnelle pourrait devoir être versée dans l'avenir.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, soit 6 176 \$, a été estimée en calculant la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la note 29 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses. Cette estimation repose sur un taux d'actualisation de 29,7 %.

23. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite à cotisations définies couvre la majorité des employés de la société. Les cotisations que verse la société à l'égard de ce régime et qui ont totalisé 1 459 \$ (1 608 \$ en 2025) ont été calculées en fonction d'un pourcentage des salaires bruts.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La société offre un régime de retraite à prestations définies (le « régime de base ») à un groupe restreint d'anciens salariés de la société qui, pour le moment, n'accepte pas de nouveaux participants. Le régime de base fournit des prestations de retraite calculées selon les années de service et le salaire moyen de chacun des participants pour les cinq dernières années.

Le régime de base satisfait à la définition d'un régime désigné en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'évaluation actuarielle du régime de base la plus récente a eu lieu le 31 mars 2026.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 26 août 2025, une rente avec rachat des engagements a été constituée à l'égard de l'ensemble des participants du régime de base. À la suite de la constitution de rente, la société a pris la décision de liquider le régime de base, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2025. En mars 2026, un rapport portant sur la liquidation a été préparé et produit par le surintendant des régimes de retraite de la Nouvelle-Écosse. L'approbation de liquidation du régime a été obtenue après la clôture de l'exercice, le 4 mai 2026. La constitution de rente a donné lieu à la reprise par une compagnie d'assurance des versements de rente du régime de base, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2025, moment où l'obligation au titre des prestations définies a été ramenée à 0 \$. Comme le montant de la décharge de l'obligation au titre des prestations définies au moment de la constitution de rente était inférieur à celui de la prime ayant servi à constituer la rente payé en règlement de cette obligation, une perte sur le règlement de 339 \$ a été prise en compte dans le résultat net.

Comme toutes les prestations du régime de base ont été réglées avant le 1^{er} décembre 2025, il ne reste qu'un excédent. Aucune prestation ou cotisation aux régimes de retraite n'est attendue pour l'exercice 2026 avant la distribution de l'excédent. La distribution de l'excédent nécessite l'approbation des autorités de réglementation. La date à laquelle l'approbation sera accordée, ou la date de la distribution de l'excédent, n'est pas encore connue.

De plus, la société offre un régime de retraite complémentaire qui prévoit des prestations de retraite à un membre de la haute direction qui a pris sa retraite. Les prestations offertes dans le cadre de ce régime de retraite complémentaire sont supérieures au plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ce régime est payé par la société.

La société évalue son obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite complémentaire et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice. L'obligation en date du 31 mars 2026 et le coût des services rendus pour 2026 afférents aux régimes sont calculés selon les données relatives aux participations au 31 mars 2026.

Le tableau suivant présente les éléments qui constituent les régimes de retraite à prestations définies de la société dans les états financiers consolidés :

	2026	2025
États consolidés de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite, comprise dans les autres passifs (note 22)	(2 366) \$	(2 540) \$
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite, compris dans les autres actifs non courants	2 337	2 754
Obligation au titre des prestations constituées, montant net	(29) \$	214 \$
États consolidés du résultat global		
Charge de retraite, incluse dans les charges financières (produits financiers), montant net	416 \$	37 \$
Autres éléments du résultat global et cumul des autres éléments du résultat global		
(Gains actuariels constatés) pertes actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global	73 \$	(627) \$
Gains actuariels cumulés constatés dans les autres éléments du résultat global	(4 009) \$	(4 082) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les variations des soldes du régime de retraite à prestations définies :

	2026		2025	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 225 \$	2 540	3 545 \$	2 628
Coûts financiers	58	106	164	123
Prestations versées	(167)	(246)	(253)	(243)
Règlement des obligations	(3 036)	—	—	—
Gains actuariels (pertes actuarielles)				
Incidence des variations des ajustements liés à l'expérience	(80)	(34)	(231)	32
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	2 366	3 225 \$	2 540
Actifs du régime				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	5 979 \$	—	5 553 \$	—
Produits d'intérêts	173	—	260	—
Gains actuariels				
Rendement des actifs du régime, exclusion faite des produits d'intérêts	(187)	—	429	—
Charges administratives	(86)	—	(10)	—
Prestations versées	(167)	—	(253)	—
Coût de la rente pour régler les obligations	(3 375)	—	—	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 337 \$	—	5 979 \$	—
Actif (passif) net au titre des prestations constituées des régimes de retraite	2 337 \$	(2 366)	2 754 \$	(2 540)

La société a déterminé que l'actif au titre des prestations définies n'était assorti d'aucun plafond (plafond de l'actif), car elle dispose de droits suffisants à l'égard de l'excédent du régime de base et elle peut se prévaloir d'une période d'exonération de cotisations, le cas échéant.

Les cotisations de l'employeur dans le cadre du régime de retraite complémentaire sont estimées à 246 \$ en 2027.

La charge de retraite constatée au poste Charges financières (produits financiers), montant net des états consolidés du résultat global se ventile comme suit :

	2026		2025	
	Régime de base	Régime de retraite complémentaire	Régime de base	Régime de retraite complémentaire
Coût financier	58 \$	106 \$	164 \$	123 \$
Produits d'intérêts générés par les actifs du régime	(173)	—	(260)	—
Charges administratives	86	—	10	—
Perte sur le règlement	339	—	—	—
Charge (produit) au titre du régime à prestations définies	310 \$	106 \$	(86) \$	123 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains et les pertes actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global comme suit :

	2026			2025		
	Régime de base	Régime de retraite complémentaire	Total	Régime de base	Régime de retraite complémentaire	Total
Gains actuariels cumulés à l'ouverture de l'exercice	(2 281) \$	(1 801)	(4 082)	(1 622) \$	(1 833)	(3 455)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) au cours de l'exercice	107	(34)	73	(659)	32	(627)
Gains actuariels cumulés à la clôture de l'exercice	(2 174) \$	(1 835)	(4 009)	(2 281) \$	(1 801)	(4 082)

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles :

	2026		2025	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	4,75 %	4,75 %	4,4 %	4,4 %
Augmentations futures des prestations	s. o.	0,425 %	1,9 %	0,4 %

Au 31 mars 2026 et après une évaluation actuarielle, la perte (le profit) de réévaluation net(te), déduction faite d'une charge d'impôt, de 73 \$ [(627)\$ en 2025] inscrite dans les autres éléments du résultat global reflétait avant tout un gain actuariel afférent aux actifs du régime.

Les actifs du régime de base comprennent ce qui suit :

	2026	2025
Fonds d'actions	0 %	78 %
Fonds à revenu fixe	100 %	22 %
	100 %	100 %

Le régime de retraite n'a aucun placement direct dans la société ni dans les membres du même groupe. Les placements sont diversifiés de sorte que tout placement qui n'aurait pas abouti n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau global des actifs. Tous les actifs sont placés dans des fonds à revenu fixe, dont les titres sous-jacents sont cotés sur un marché actif. La société estime que le placement dans des fonds à revenu fixe limite le risque au cours de la période de liquidation du régime.

Les modifications apportées aux hypothèses afférentes au régime de retraite complémentaire auraient donné lieu à une augmentation (diminution) de l'obligation nette, comme suit :

	Modification des hypothèses	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation – variation de 0,5 %	(87) \$	93 \$
Coût futur des régimes de retraite – variation de 1,0 %	193 \$	(76) \$
Espérance de vie – variation de un an	104 \$	(110) \$

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été réalisée par application d'une méthode qui extrapole l'incidence sur le régime de retraite complémentaire en raison des variations raisonnablement possibles des principales hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

La duration des passifs du régime de retraite complémentaire au 31 mars 2026 est de 7,6 années.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2025		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2024	50 816 066	276 556 \$
Exercice d'options sur actions	538 354	3 875
Changement de catégorie depuis les actions à droit de vote multiple vers les actions à droit de vote subalterne	5 000 000	350
Expiration du plan d'arrangement de NCC – actions annulées	(7 549)	(39)
Rachetées et annulées	(1 186 800)	(6 276)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(8 846)	(69)
Au 31 mars 2025	55 151 225	274 397 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2024	17 941 498	18 226 \$
Changement de catégorie depuis les actions à droit de vote multiple vers les actions à droit de vote subalterne	(5 000 000)	(350)
Au 31 mars 2025	12 941 498	17 876
	68 092 723	292 273 \$
Exercice clos le 31 mars 2026		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2025	55 151 225	274 397 \$
Exercice d'options sur actions	1 135 758	8 252
Rachetées et annulées	(1 142 972)	(5 948)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	5 146	(32)
Au 31 mars 2026	55 149 157	276 669 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2025	12 941 498	17 876
Au 31 mars 2026	12 941 498	17 876
	68 090 655	294 545 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Afin de se conformer à la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi qu'aux directives et règlements promulgués de temps à autre en application de celle-ci et qui permettent aux non-Canadiens, au sens attribué à ce terme dans les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) (DORS/97-192), de détenir la propriété et le contrôle directs ou indirects d'au plus 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des droits de vote rattachés aux actions d'un titulaire de licence d'exploitation qui est une personne morale, comme la société, cette dernière a imposé des restrictions en ce qui a trait à l'émission et au transfert de ses actions, ainsi qu'en ce qui a trait aux droits de vote liés à ces actions, le cas échéant. Les restrictions comprennent des limitations en matière de participations étrangères dans les actions avec droit de vote émises et en circulation.

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 1 135 758 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 1 135 758 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 6 739 \$. Un surplus d'apport de 1 513 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la société a déclaré des dividendes de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 22 420 \$. Une tranche de 21 740 \$ a été versée au cours de l'exercice. Un dividende à verser de 5 789 \$ a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026. Celui-ci sera payable le 15 juin 2026 ou vers cette date.

Programme de rachat d'actions

Le 24 septembre 2025, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement du programme de rachat d'actions, avec prise d'effet le 27 septembre 2025, qui autorise la société à racheter un maximum de 3 710 428 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions subalternes »), ce qui représente environ 10 % des actions subalternes émises et en circulation au 15 septembre 2025. Conformément aux exigences de la TSX, la société a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 5 918 actions subalternes, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions. Ces rachats réduiront le nombre d'actions subalternes en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de la société. Toutes les actions rachetées en vertu du programme seront annulées dès leur rachat. La période de rachat d'actions se terminera au plus tard le 26 septembre 2026.

Le tableau suivant présente le sommaire des rachats d'actions de la société au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	2026	2025
Actions à droit de vote subalterne rachetées aux fins d'annulation (<i>unités</i>)	1 142 972	1 186 800
Cours moyen de l'action	11,2449 \$	7,7066 \$
Coût total du rachat	12 853 \$	9 146 \$
Rachat donnant lieu à une diminution de ce qui suit :		
Capital social	5 948 \$	6 276 \$
Résultats non distribués (déficit) ¹⁾	6 905 \$	2 870 \$

¹⁾ Excédent du coût du rachat net sur la valeur comptable moyenne des actions à droit de vote subalterne.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 538 354 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 538 354 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 2 935 \$. Un surplus d'apport de 940 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la société a déclaré des dividendes de 0,075 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 20 439 \$. Une tranche de 20 488 \$ a été versée au cours de l'exercice. Un dividende à verser de 5 108 \$ a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025. Celui-ci a été payé le 13 juin 2025.

25. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2026	2025
Créances clients et autres débiteurs	(3 407) \$	(9 856) \$
Stocks	6 140	2 718
Autres actifs courants	(3 196)	4 275
Autres actifs non courants	324	671
Créditeurs et charges à payer	5 214	2 578
Produits différés	(1 274)	(3 102)
Impôts à payer	(2 327)	(2 883)
Autres créditeurs	(1 026)	(1 064)
	448 \$	(6 663) \$

ENTRÉES HORS TRÉSORERIE

Le tableau ci-après présente les entrées de la société sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025.

	2026	2025
Entrées d'immobilisations corporelles	— \$	212 \$
Entrées d'immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion et des immobilisations incorporelles acquises en vertu d'acquisitions d'entreprises	216	3 418
	216 \$	3 630 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées pour émission. Les modalités d'acquisition des droits et d'exercice des options sont édictées par le conseil d'administration. Sauf décision contraire du conseil d'administration, chaque option expire au plus tard au septième anniversaire de la date d'attribution. Le nombre total d'actions émises à une seule personne ne peut excéder 10 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la société, après dilution.

Aux termes du régime d'options sur actions, 1 889 457 options sur actions étaient en circulation au 31 mars 2026 (3 124 895 au 31 mars 2025). Les options en circulation sont assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au nombre d'années de service des membres du personnel, qui va de 0 à 4 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	2026		2025	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 124 895	6,55 \$	3 663 249	6,39 \$
Exercice (note 24)	(1 135 758)	5,93	(538 354)	5,45
Renonciation	(99 680)	6,25	—	—
Options en circulation à la clôture de l'exercice	1 889 457	6,94	3 124 895	6,55
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 889 457	6,94	3 124 895	6,55 \$

Ce qui suit résume l'information concernant les options sur actions en circulation aux 31 mars 2026 et 2025 :

		Options en circulation	Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
31 mars 2026			
4,63 \$	279 153	1,18	279 153
5,18	156 716	4,36	156 716
5,60	3 700	0,18	3 700
6,12	148 078	3,19	148 078
6,13	7 029	0,85	7 029
6,92	317 783	2,18	317 783
7,03	44 248	2,62	44 248
7,62	458 268	1,22	458 268
7,69	22 124	2,86	22 124
7,92	37 975	2,60	37 975
8,61	414 383	2,19	414 383
6,94 \$	1 889 457	2,08	1 889 457

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Options en circulation	Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
31 mars 2025			
4,63 \$	478 036	2,18	478 036
5,18	173 518	5,36	173 518
5,60	554 326	1,18	554 326
6,12	160 498	4,19	160 498
6,13	21 929	1,85	21 929
6,25	102 780	0,17	102 780
6,92	337 740	3,18	337 740
7,00	2 300	0,36	2 300
7,03	44 248	3,62	44 248
7,27	311 047	1,21	311 047
7,62	458 270	2,22	458 270
7,69	22 124	3,86	22 124
7,92	43 698	3,60	43 698
8,61	414 381	3,19	414 381
6,55 \$	3 124 895	2,42	3 124 895

Aucune option sur actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2026 et de l'exercice 2025.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 61 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (150 \$ en 2025).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 était de 11,97 \$ (8,06 \$ en 2025).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs revenus admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des revenus admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	2026		2025	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de l'exercice	15 382	127 \$	6 536	58 \$
Cotisations	43 207	498	55 862	436
Sorties	—	—	(25 702)	(177)
Dividendes crédités	6 291	75	8 446	66
Acquisition de droits	(54 644)	(541)	(29 760)	(256)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de l'exercice	10 236	159 \$	15 382	127 \$

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'est établie à 11,54 \$ (7,83 \$ en 2025).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 246 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (188 \$ en 2025).

RÉGIME D'UNITÉS ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

La société a instauré un régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie au bout d'une période d'acquisition des droits de trois ans. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits ont été acquis à la date du paiement par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de la société pendant les cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 610 845 UAP (538 580 en 2025) ont été attribuées au prix de 9,20 \$ (entre 7,33 \$ et 8,44 \$ en 2025) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAP en circulation n'est devenu acquis. Au 31 mars 2026, la juste valeur par unité était de 14,36 \$ (8,95 \$ en 2025), pour un total de 16 853 \$ (8 621 \$ en 2025), lequel a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière. Ce total comprend un montant de 10 746 \$ classé dans les charges à payer pour la tranche à court terme et un montant de 6 106 \$ classé dans les autres passifs pour la tranche à long terme.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	2026		2025	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 583 952	8 621 \$	1 307 475	4 880 \$
Attribution	610 845	—	538 580	—
Dividendes	47 018	—	60 000	—
Charge et révision des estimations	—	12 404	—	6 064
Passifs réglés	(405 508)	(3 805)	(300 240)	(2 260)
Renonciation	(1 423)	(367)	(21 863)	(63)
Solde à la clôture de l'exercice	1 834 884	16 853 \$	1 583 952	8 621 \$
Solde, droits acquis	—	—	—	—

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'unités attribuées en fonction de la performance s'est élevé à 12 037 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (5 951 \$ en 2025).

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La société a instauré un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAD dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société selon le volume des actions de la société pendant les trois derniers jours de bourse précédant immédiatement la date du paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. Les droits associés aux UAD sont acquis à l'attribution des UAD.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 320 827 UAD (197 210 en 2025) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 9,32 \$ et 17,27 \$ chacune (7,10 \$ et 8,53 \$ en 2025). Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 15 526 \$ en 2026 (4 230 \$ en 2025). Au 31 mars 2026, la juste valeur par unité était de 14,43 \$ (entre 8,88 \$ et 8,97 \$ en 2025), pour un total, incluant les avantages sociaux, de 32 507 \$ (17 482 \$ en 2025), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	2026		2025	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 860 808	17 482 \$	1 663 598	13 386 \$
Attribution	320 827	3 483	197 210	1 713
Règlement	(27 280)	(276)	—	—
Révision des estimations	—	11 818	—	2 383
Solde à la clôture de l'exercice	2 154 355	32 507 \$	1 860 808	17 482 \$
Solde, droits acquis	2 154 355	32 507 \$	1 860 808	17 482 \$

27. ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations d'exploitation de la société au 31 mars 2026 qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Obligations d'exploitation
2027	17 329 \$
2028	8 831
2029	3 568
2030	960
2031	960
2032 et par la suite	2 882
	34 530 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

Les principaux contrats d'exploitation de la société visent des contrats de licences, de contenu et d'autres contrats à long terme qui ne respectent pas les critères de location sous IFRS 16. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la plupart de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

LICENCES DE DIFFUSION

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de sept ans.

28. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET À DES JUGEMENTS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La présente note fait le survol des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent différer des résultats réels. Des informations détaillées concernant chacun de ces jugements et estimations sont présentées dans les notes 3 à 29 qui renferment également des renseignements sur le mode de calcul de chaque élément des états financiers consolidés qui en est touché.

ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les questions qui mettent en jeu des estimations importantes sont les suivantes :

- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises – Notes 3 et 22
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant à des fins fiscales – Note 10
- Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion – Note 16

Les autres questions qui mettent en jeu des estimations sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer, des crédits d'impôt et de la charge d'impôt exigible – Note 10

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

JUGEMENTS CRITIQUES

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- *Dépréciation d'actifs non courants*

Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des licences de diffusion et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

- *Durées d'utilité des licences de diffusion*

La société considère les licences de diffusion comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé.

- *Durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement*

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p. ex., un changement de stratégie commerciale).

- *Reconnaissance des revenus – déterminer si la société agit à titre de principal ou de mandataire dans le cadre de certaines ententes publicitaires*

La direction exerce un jugement important pour déterminer si la société agit à titre de principal ou de mandataire dans le cadre de certaines ententes publicitaires, en particulier celles impliquant de multiples parties dans la prestation de services publicitaires, étant donné que les responsabilités contractuelles peuvent être partagées entre ces parties. Dans le cadre de cette évaluation, la direction détermine si la société contrôle les espaces publicitaires avant qu'ils ne soient transférés au client final, en utilisant les indicateurs de contrôle. Cette évaluation implique la prise en compte des droits et obligations contractuels spécifiques de chaque entente, ce qui nécessite un jugement important.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la partie courante des autres passifs, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, et des unités d'actions attribuées en fonction de la performance et des unités d'actions différées représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur des facilités de crédit se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée à l'aide d'une évaluation de la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables. Le solde à payer sur

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

les acquisitions d'entreprises est comptabilisé au coût amorti et sa juste valeur est classée au niveau 2 et est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux d'actualisation, ajusté pour tenir compte du risque de crédit de la société, qui reflète les conditions actuelles du marché pour des instruments assortis de conditions et présentant des risques similaires.

Les tableaux suivants présentent sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent aux 31 mars 2026 et 2025. La société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers selon leur technique d'évaluation :

- Niveau 1 : Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : D'autres techniques pour lesquelles toutes les données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée peuvent être observées directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Des techniques qui utilisent des données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données de marché observables.

Au 31 mars 2026	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 975 \$	1 975 \$	— \$	— \$	1 975 \$
Instrument financier dérivé	15	15	—	15	—
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6 788	6 788	—	6 788	—
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	6 176 \$	6 176 \$	— \$	— \$	6 176 \$
Instruments financiers dérivés	5 171	5 171	—	5 171	—

Au 31 mars 2025	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 880 \$	1 880 \$	— \$	— \$	1 880 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	174	177	—	177	—
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	4 997 \$	4 997 \$	— \$	— \$	4 997 \$
Instruments financiers dérivés	10 039	10 039	—	10 039	—

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Solde au 31 mars 2024	2 014 \$	1 708 \$
Entrées	21	—
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	—	2 121
Sortie	(198)	—
Règlements	—	(33)
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	43	1 201
Solde au 31 mars 2025	1 880 \$	4 997 \$
Entrées	117	—
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	345	4 046
Sortie	(350)	—
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	(17)	(2 867)
Solde au 31 mars 2026	1 975 \$	6 176 \$

PLACEMENTS

Pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, les instruments de capitaux propres d'une entité fermée ont été classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Une variation de 5 % de l'escompte en considération du facteur de liquidité aurait augmenté ou diminué la juste valeur des placements d'environ 99 \$ et 94 \$ pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, respectivement.

CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. Si les flux de trésorerie projetés avaient été haussés de 10 %, la juste valeur aurait augmenté de 403 \$ et si les flux de trésorerie projetés avaient été réduits de 10 %, la juste valeur aurait diminué de 403 \$. Un taux d'actualisation de 29,7 % a été appliqué pour refléter la valeur temps de l'argent. Un changement de 100 points de base du taux d'actualisation aurait accru ou réduit la juste valeur de 39 \$.

La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres passifs (note 22). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 8).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 se présentent comme suit :

	2026	2025
En règle	69 155 \$	42 275 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	21 446	13 112
En souffrance depuis 31 à 60 jours	11 455	6 630
En souffrance depuis 61 à 90 jours	5 591	5 392
En souffrance depuis plus de 90 jours	10 488	11 459
Total des créances clients	118 135	78 868
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	(5 975)	(5 595)
	112 160 \$	73 273 \$

La variation de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux créances clients s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 595 \$	8 707 \$
Créances douteuses	767	1 524
(Radiation portée en réduction de la provision)	(387)	(4 636)
Solde à la clôture de l'exercice	5 975 \$	5 595 \$

Sa trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que ses autres débiteurs exposent également la société au risque de crédit. La société gère ce risque en ne concluant des transactions qu'avec des institutions financières fiables.

La valeur comptable des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière représente l'exposition maximale de la société au risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, au 31 mars 2026 :

	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilités de crédit	524 106 \$	525 653 \$	20 914 \$	504 739 \$	— \$
Créditeurs et charges à payer	163 268	163 268	163 268	—	—
Obligations locatives	23 307	29 210	1 541	20 247	7 422
Autres passifs	28 644	30 396	16 768	12 117	1 511

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

RISQUE DE CHANGE

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« \$ US ») et l'euro (« EURO »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	\$ US	EURO	\$ US	EURO
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 464	827	4 712	145
Créances clients	1 160	840	1 471	908
Placements	280	—	546	—
Facilités de crédit	(206 250)	(10 000)	(50 000)	(10 000)
Créditeurs et charges à payer	(1 623)	(198)	(1 390)	(135)
Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(1 537)	—	(2 809)	—
Exposition nette	(197 506)	(8 531)	(47 470)	(9 082)
Équivalent en dollars canadiens	(275 375)	(13 640)	(68 132)	(14 098)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les taux de change suivants s'appliquent aux périodes et aux dates indiquées :

	2026		2025	
	Taux moyen	Taux de présentation	Taux moyen	Taux de présentation
\$ US par \$ CA	1,3734	1,3943	1,3919	1,4353
EURO par \$ CA	1,5380	1,5989	1,4935	1,5523

Selon les expositions au change de la société indiquées ci-dessus, la variation des taux de change présentés dans le tableau précédent par suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait eu les incidences suivantes sur le bénéfice net, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	\$ US	EURO	\$ US	EURO
Augmentation (diminution) du bénéfice net	(13 768)	(682)	(3 401)	(705)

Un recul hypothétique de 5 % des monnaies étrangères aurait eu un effet équivalent, mais inverse, en presumant que toutes les autres variables sont demeurées constantes.

Pour gérer son risque de change, la société a recours à des contrats de change à terme et à des options. Les tableaux ci-dessous présentent le sommaire des contrats en vigueur aux 31 mars 2026 et 2025 :

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
Contrats de change à terme					
De 0 à 12 mois	Vente en \$ US	1,3372 – 1,3635	24 000 \$	(493) \$	(1 821) \$
De 13 à 24 mois	Vente en \$ US	1,3292 – 1,3836	24 000	(509)	(848)
			48 000 \$	(1 002) \$	(2 669) \$

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
Options					
De 0 à 12 mois					
Contrat à terme avec ratio	Vente en \$ US	1,4100	De 3 750 à 4 500 \$	— \$	(74) \$
Contrat à terme avec cible	Vente en \$ US	1,3865 – 1,4800	De 500 à 24 000	(414)	(25)
Contrat à terme avec clause de mémoire et de participation	Vente en \$ US	1,4610	De 500 à 12 000	—	(48)
			De 500 à 24 000 \$	(414) \$	(147) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majeure partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 3 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

Les facilités de crédit sont des instruments à taux d'intérêt variable qui échoient à plus d'un an. Ces instruments sont exposés aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu des swaps de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Le tableau suivant présente le sommaire des contrats sur taux d'intérêt en vigueur aux 31 mars 2026 et 2025 :

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2026	Actifs (passifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2025
Swaps					
27 septembre 2030	CAD	3,355 %	140 000	(3 047)	(5 966)
29 septembre 2028	CAD	3,300 %	30 000	(728)	(1 257)
			170 000 \$	(3 775) \$	(7 223) \$
Tunnel de taux d'intérêt					
31 décembre 2027	CAD	2,75 % – 4,17 %	101 955	35	—
				35 \$	— \$
				(3 740) \$	(7 223) \$

La société recourt à des swaps afin de gérer le risque de taux d'intérêt afférent à sa facilité de crédit

Puisque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, des profits liés (pertes liées) à l'évaluation à la valeur de marché de (4 884) \$ et de (9 267) \$ et ont été comptabilisés dans les charges financières (produits financiers), montant net, respectivement.

30. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

Poursuivre sa stratégie de croissance grâce aux acquisitions et à la croissance interne en maintenant une souplesse financière;

Procurer à ses actionnaires un rendement du capital investi approprié.

Aux fins de la gestion du capital, la société définit son capital comme étant la somme de la dette nette et du total des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les montants totaux relatifs au capital géré sont les suivants :

	2026	2025
Contrepartie conditionnelle, y compris la partie courante	6 176 \$	4 997 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante	6 788	174
Facilités de crédit	524 106	341 365
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20 747)	(13 984)
Dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	516 323	332 552
Total des capitaux propres	211 542	266 834
	727 865 \$	599 386 \$

La stratégie de financement de la société consiste à maintenir une structure souple lui permettant de réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à favoriser sa croissance au moyen d'acquisitions d'entreprises. La société surveille sa structure du capital à l'aide du ratio dette nette/BAlIA ajusté. Se reporter à la note 4 pour obtenir de plus amples renseignements concernant le BAlIA.

Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut modifier le montant des dividendes qu'elle verse à ses actionnaires, émettre ou rembourser des titres de créance, émettre des actions ou entreprendre d'autres activités qu'elle juge appropriées dans les circonstances, et ce, sur une base trimestrielle.

31. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET LES PARTIES LIÉES

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs sont comme suit :

	2026	2025
Avantages du personnel à court terme	5 934 \$	5 417 \$
Rémunération fondée sur des actions	104	162
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	5 536	2 866
Unités d'actions différées	15 525	4 230
	27 099 \$	12 675 \$

PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles elles exercent une influence ou un contrôle notable. La société a traité avec des parties liées au cours de la période de présentation de l'information. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées selon les conditions normales de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la société a comptabilisé des produits obtenus de parties liées de 3 213 \$ (7 679 \$ en 2025). La société a engagé des dépenses en lien avec des parties liées s'élevant à 2 092 \$ (2 939 \$ en 2025). Au 31 mars 2026, les soldes des comptes clients et des créditeurs avec des parties liées s'élevaient à 1 118 \$ (752 \$ en 2025) et à 325 \$ (343 \$ en 2025), respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 2 avril 2026, la société a acquis certains des actifs de RadioLine SAS, une plateforme française de regroupement de radio Internet et de balados, pour une contrepartie de 3 000 euros à la clôture et de 1 000 euros subordonnée à la satisfaction de certaines conditions, à payer au plus tard le 25 février 2027.

Le 18 juin 2026, la société a racheté et annulé 1 000 000 d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable auprès de CDP Investissements inc. (une filiale de La Caisse de dépôt et placement du Québec) dans le cadre d'un accord privé. Les actions ont été souscrites au prix de 15,40 \$ l'action, soit un escompte de 5,1 % par rapport au cours de clôture à la Bourse de Toronto, pour une contrepartie en trésorerie totale de 15 400 \$, financée au moyen des fonds en caisse. Cette transaction a été conclue aux termes d'une dispense accordée par l'Autorité des marchés financiers et elle n'a aucune incidence sur les limites de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours de la société.

Le 27 juillet 2026, la société a acquis CHUP-FM Calgary de Rawlco Radio Ltd. La contrepartie totale de la transaction est estimée à 6 683 \$, comprenant un prix d'achat de base de 5 500 \$ et des ajustements du fonds de roulement et des frais de transaction de 1 183 \$. Aucune dette n'a été reprise dans le cadre de cette transaction. La comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est incomplète à la date à laquelle ces états financiers sont autorisés pour publication.

33. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux IFRS qu'a publiés le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés le 7 août 2026.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, qui est évaluée à la juste valeur chaque période de présentation de l'information conformément à l'IFRS 3;
- les placements, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 9;
- le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite évaluée à la juste valeur conformément à l'IAS 19;
- les passifs liés au régime d'unités d'actions différées, au régime d'unités attribuées en fonction de la performance, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 2;
- les options sur actions, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2;
- les actifs et passifs acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.
- les instruments financiers dérivés sont mesurés à la juste valeur, déterminée à l'aide d'une évaluation de la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie conformément à l'IFRS 9.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les éléments figurant dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont portés en résultat net. Les écarts de conversion des actifs et passifs inscrits à la juste valeur sont présentés dans les profits ou pertes à la juste valeur. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change sont présentés sur une base nette.

FILIALES

Les résultats et la situation financière des établissements à l'étranger (dont aucun n'a une monnaie ayant cours dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs figurant dans chaque état de la situation financière sont convertis au taux de clôture à la date de cet état;
- les produits et charges de chaque état du résultat net et du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne correspond pas à une estimation raisonnable de l'incidence cumulative des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas ces produits et ces charges sont convertis à ces dates);
- tous les écarts de change qui en découlent sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de celui-ci et sont convertis au taux de clôture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et par les filiales de la société.

A) MODE DE CONSOLIDATION

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le goodwill, tel qu'il est calculé par la société, correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, qui reflète notamment la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, sur le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'écart est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FILIALES

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. La société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle à la date de la perte du contrôle.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc. (et ses filiales Disc Marketing LLC, Loupe Inc., Pop Radio LLC, The Signing Machine (HK) Ltd. et TuneIn Inc.), 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services LP, Music Choice Europe Limited (et sa filiale Stingray Digital International Ltd.), Stingray Radio Inc. ainsi que les filiales entièrement détenues de ces entités.

PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société des résultats de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est un partenariat dans lequel la société et les autres parties qui exercent un contrôle conjoint sur le partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. La société comptabilise son placement dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle la coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société des résultats de la coentreprise. Les distributions reçues d'une coentreprise réduisent la valeur comptable du placement. De plus, la société fait des appels de fonds, qui sont traités comme des ajouts au placement dans la coentreprise.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, selon le modèle économique qu'elle applique pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. S'il est établi qu'un actif financier ne sera pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale reflète alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif financier.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital.

La société classe actuellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Tous les placements en titres de capitaux propres et autres actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions permettant de les classer comme des actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de celle-ci, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Les placements de la société sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif transféré. Tout droit créé ou conservé par la société sur de tels actifs financiers décomptabilisés est inscrit comme un actif ou un passif distinct.

Passifs financiers

La société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Dans les cas où les passifs financiers ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société évalue la totalité des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est de la contrepartie conditionnelle comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et des passifs financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net parce que ce faisant, la pertinence des informations est accrue. L'évaluation de ces passifs doit se faire ultérieurement à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

La société recourt à des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt afférent à ses facilités de crédit et son risque de change sur ses transactions et elle n'utilise pas ces instruments à des fins de spéculation ou de transaction. La société n'applique pas la comptabilité de couverture et, par conséquent, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans le montant net des charges financières (produits financiers).

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La société comptabilise des provisions au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Les corrections de valeur pour pertes sur créances clients sont évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle la société est exposée au risque de crédit. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (soit la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la société s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sur les créances clients et autres débiteurs sont évaluées par portefeuille en fonction de facteurs qui peuvent comprendre l'expérience passée de la société en matière de recouvrement de créances, l'augmentation des délais de paiement au sein du portefeuille ainsi que des changements de la conjoncture économique, à l'échelle nationale ou internationale, pouvant se traduire par des défauts de paiement.

La correction de valeur pour pertes relatives à des actifs est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et est comptabilisée en résultat net.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. La reprise comptabilisée correspond alors à l'amélioration et ne peut excéder le coût amorti qui aurait été inscrit à la date de reprise de la dépréciation si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes suivantes énoncées dans l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* :

- 1) Identification du contrat avec un client
- 2) Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat
- 3) Détermination du prix de transaction correspondant à la contrepartie totale à recevoir du client
- 4) Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat, selon leur juste valeur respective
- 5) Comptabilisation des produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chacune des obligations de prestation

Les produits sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie attendue dans un contrat conclu avec un client, puis comptabilisés lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service a été transféré à un client.

Un actif sur contrat est pris en compte dans l'état consolidé de la situation financière lorsque des produits ont été générés sans avoir été facturés. Les actifs sur contrats sont présentés dans les autres actifs courants. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société a reçu une contrepartie avant que les produits ou les services n'aient été transférés à un client.

Publicité

La société comptabilise les produits tirés de la publicité généralement au fil du temps, en raison de la nature progressive des services publicitaires. La publicité rejoint les clients par les médias commerciaux, les médias en continu, les médias de diffusion et les stations de radio. Les médias commerciaux comprennent la musique sous licence en magasin, les vidéoclips, la signalisation numérique et les informations sur les consommateurs, les médias en continu comprennent la musique et les paysages sonores sur les canaux Web et mobiles et les chaînes FAST et les médias de diffusion comprennent les concerts, les spectacles, les vidéoclips et les chaînes audio de télévision.

Pour certaines ententes, le prix de transaction est déterminé contractuellement en fonction des publicités individuelles diffusées ou du nombre individuel d'impressions publicitaires générées (c.-à-d. le coût pour mille impressions – CPM), ou selon un auditoire garanti cumulatif pour l'ensemble d'une campagne publicitaire et des frais fixes. Pour les ententes dans le cadre desquelles les espaces publicitaires sont vendus par l'intermédiaire de plateformes d'optimisation de l'offre (« SSP »), l'établissement des prix implique des enchères automatisées sur les espaces publicitaires en temps réel, souvent par l'intermédiaire de bourses d'espaces publicitaires. Dans le cadre de telles ententes, le prix n'est pas spécifié contractuellement puisqu'il est fondé sur les offres gagnantes issues d'enchères en temps réel, déduction faite des frais facturés par la SSP. Le service des opérations publicitaires de la société collabore avec la SSP en fournissant des paramètres de tarification, tels qu'un prix plancher que la société est prête à accepter.

Conformément à l'IFRS 15, lorsque les revenus sont générés par des ententes impliquant de multiples parties ou des intermédiaires, la société détermine si elle doit présenter les revenus sur une base brute ou nette en évaluant son rôle dans la transaction ainsi que les droits et obligations contractuels qui y sont associés. Cela implique d'évaluer si la société contrôle les espaces publicitaires avant qu'ils ne soient transférés au client final, en se fondant sur les facteurs de contrôle, notamment si la société assume le risque lié aux inventaires, si elle est la principale responsable de l'exécution du service et si elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour établir les prix. En fonction de cette évaluation, les revenus sont comptabilisés sur une base brute lorsque la société agit à titre de principal, et les paiements versés aux partenaires publicitaires, aux fournisseurs de plateformes et aux intermédiaires sont

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

comptabilisés à titre de charges d'exploitation. En revanche, lorsque la société agit à titre de mandataire, les revenus sont comptabilisés sur une base nette des commissions.

Abonnements

La société comptabilise des produits tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu au fil du temps, car le client reçoit et consomme la musique fournie au moment où elle est diffusée. Les produits tirés des solutions sur demande, qui englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts, sont également comptabilisés au fil du temps, car le client reçoit et consomme le produit sur demande au moment où il est diffusé. La société comptabilise les passifs sur contrats lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Matériel et main-d'œuvre

Quant aux projets liés au matériel et à la main-d'œuvre, correspondant essentiellement à des accords intégrés, la société prend en compte chacun des produits et services lorsqu'ils ont été identifiés séparément et que le client peut tirer parti du produit ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Le montant total de la contrepartie attribuable est réparti entre chaque produit ou service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles en proportion de son prix de vente spécifique.

D'ordinaire, la société détermine les prix de vente spécifiques en fonction des prix observables pour des produits vendus séparément sans être assujettis à un contrat de service, ajustés pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et services similaires ne sont pas vendus séparément, la société recourt à la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. La société comptabilise les produits provenant de chacun des produits ou services lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies, soit au fil du temps pour ce qui est de la vente de matériel et son installation.

D) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou de nouvelles techniques sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt, sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, sauf si les coûts peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est faisable sur le plan technique, si des avantages économiques futurs sont probables et si la société a l'intention d'achever le développement, ou dispose de ressources suffisantes pour le faire, et de mettre en service ou de vendre l'immobilisation. Dans ce cas, les frais sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles développées en interne. Il y a lieu de se reporter à la note m), Immobilisations incorporelles.

E) CONTRATS DE LOCATION ET PAIEMENTS

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés aux termes de ces contrats sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme une partie intégrante du total de la charge de location sur la durée du contrat de location. Les paiements éventuels au titre de la location sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

F) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les facilités de crédit, la désactualisation des provisions, la variation de la juste valeur des dérivés et de la contrepartie conditionnelle, l'amortissement des coûts de financement différés, les (profits) pertes de change et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

La société comptabilise les produits financiers et les charges financières à titre d'éléments des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

G) IMPÔTS

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible s'entend de l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte d'un exercice donné, aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

- les différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre de transactions qui ne sont pas un regroupement d'entreprises et qui ne touchent ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans des entreprises associées ou dans des partenariats, dans la mesure où la société est à même d'exercer un contrôle sur le moment auquel les différences temporaires se résorberont et où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés sera réalisé. Les actifs d'impôt différé sont évalués au coût à la clôture de chaque exercice, et leur valeur comptable est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, selon les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur de réalisation nette s'entend du prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué du coût de vente estimé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la restauration des lieux, le cas échéant.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Les profits et pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la cession et de la valeur comptable, et sont comptabilisés en résultat net.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est reflété dans la valeur comptable de la composante s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la composante iront à la société et s'il peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme prévu de réalisation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité, à moins que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période
Bâtiments	De 20 à 60 ans
Infrastructure de radiodiffusion	De 8 à 25 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique	De 4 à 6 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

Les immobilisations incorporelles acquises par la société qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

La juste valeur des ententes de non-concurrence acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction des pertes de produits actualisées estimées qui ont pu être évitées grâce à la signature de ces ententes. La juste valeur des listes de clients et des relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes. Selon cette méthode, l'actif en cause est évalué après déduction du juste rendement sur tous les autres actifs qui contribuent à créer les flux de trésorerie connexes. La juste valeur des catalogues musicaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les coûts estimés de création de ces catalogues musicaux. La juste valeur des marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les paiements de redevances futurs estimés actualisés qui ne sont pas à verser.

Les montants inscrits à l'actif au titre des immobilisations incorporelles développées en interne comprennent le coût total des biens ou services externes et des coûts de main-d'œuvre directement attribuables au développement.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont amorties à compter de la date de commercialisation des biens et services.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Période
Logiciels et applications développés en interne	De 2 à 8 ans
Catalogue musical	De 5 à 15 ans
Liste de clients et relations clients	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	De 2 à 20 ans
Licences, applications Web et logiciels	De 2 à 25 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 11 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

K) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis pour refléter le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 50 ans pour les immeubles et les tours, de 10 à 99 ans pour le terrain et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

OBLIGATIONS LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

L) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES, GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition en fonction du montant total de la contrepartie transférée. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges et inclus dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Le coût d'un regroupement d'entreprises est imputé aux actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes acquis est affecté au goodwill. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets acquis, l'écart est alors comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

Lorsque la société présente des demandes au CRTC en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une nouvelle licence de diffusion, le CRTC peut exiger de celle-ci qu'elle s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale de la licence qui vont au-delà des exigences annuelles prévues. Ces obligations sont considérées comme faisant partie des coûts afférents à la délivrance de nouvelles licences de diffusion et constatées en tant que passif au moment où la nouvelle licence de diffusion entre en exploitation. Tous les autres coûts directs afférents à la délivrance et à l'exploitation de nouvelles licences de diffusion sont également inscrits à l'actif en tant que licences de diffusion. Les contributions au titre du DCC découlant de l'acquisition d'entreprises sont considérées comme des coûts de transaction et passées en charges dans les états consolidés du résultat global.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill et les licences de diffusion sont comptabilisés au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill et les licences de diffusion ont des durées d'utilité indéfinie et ne sont pas amortis. Ils font toutefois l'objet de tests de dépréciation. Les licences de diffusion sont considérées comme des actifs à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé; par conséquent, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période au cours de laquelle les licences de diffusion devraient générer des entrées nettes de trésorerie pour la société.

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, pour déterminer si des événements particuliers ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable du goodwill et des licences de diffusion fait l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice à la même date, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une UGT. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est attribué, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur sont d'abord portées en déduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT, puis en déduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

PASSIF ÉVENTUEL

Un passif éventuel s'entend d'une obligation possible découlant d'événements passés dont l'existence sera confirmée uniquement s'il survient un ou plusieurs événements incertains futurs échappant au contrôle de la société ou encore d'une obligation actuelle découlant d'événements passés (dont l'existence a donc été confirmée), mais qui n'a pas été comptabilisée parce qu'il est peu probable que le transfert ou l'utilisation d'un actif, que la prestation d'un service ou que toute autre forme de transfert d'un avantage économique sera nécessaire pour régler l'obligation ou parce que celle-ci ne peut être estimée de façon fiable.

O) AVANTAGES DU PERSONNEL

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si cette dernière a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régime d'options sur actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à la direction ou à des membres clés du personnel de la société est comptabilisée à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante des capitaux propres est également comptabilisée sur la période d'acquisition de ces droits. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions de service seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Régimes d'unités d'actions attribuées en fonction de la performance et d'unités d'actions différées

Les unités attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées qui devraient être réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et la charge de rémunération est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La charge de rémunération est initialement évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et est comptabilisée en résultat net sur l'exercice d'acquisition. Le passif fait l'objet d'une réévaluation selon la juste valeur des actions de la société chaque date de clôture. Les réévaluations effectuées au cours de l'exercice d'acquisition sont comptabilisées immédiatement en résultat net si elles se rapportent à des services passés et sont amorties sur l'exercice résiduel d'acquisition si elles se rapportent à des services futurs. La charge de rémunération cumulée qui sera ultimement comptabilisée correspond à la juste valeur des actions de la société à la date de règlement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Les cotisations de la société, qui sont utilisées pour acheter des actions sur le marché libre pour le compte des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est aussi comptabilisée. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions d'acquisition seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions d'acquisition à la date d'acquisition des droits.

Les actions à l'égard desquelles les droits ne sont pas acquis qui sont détenues en fiducie pour le compte des employés sont des actions propres et sont donc déduites des capitaux propres lorsque les droits connexes sont acquis.

PRESTATIONS DE RETRAITE

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies. Elle n'offre aucun avantage complémentaire de retraite non lié aux régimes de retraite aux employés.

Régime de retraite à cotisations définies

La société verse des cotisations égales à celles des employés aux termes du régime de retraite à cotisations définies. Aux termes de ce régime, les cotisations sont versées à une entité distincte et la société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des sommes supplémentaires. La partie de la société est comptabilisée à titre de charge de rémunération à mesure que les cotisations sont versées, ce qui coïncide avec les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations aux termes des régimes à prestations définies est établi sur une base annuelle par des actuaires indépendants, séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels des deux régimes à prestations définies sont constatés immédiatement et intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels ne sont pas reclassés dans les états consolidés du résultat global au cours de périodes subséquentes.

Le coût des services passés est comptabilisé dans le résultat net à la plus rapprochée des dates suivantes : i) la date de la modification ou de la compression du régime, et ii) la date à laquelle la société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le taux d'actualisation est appliqué au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies pour déterminer les charges nettes (produits nets) d'intérêts. La société comptabilise les changements suivants dans l'obligation au titre des prestations définies au poste « Charges d'exploitation » dans les états consolidés du résultat net : i) les coûts des services, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les profits et les pertes sur les compressions ou les règlements, et ii) les charges nettes (produits nets) d'intérêts.

La valeur de tout actif au titre des prestations définies est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements au régime ou de compressions de cotisations futures au régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. NOUVELLES NORMES QUI N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

IFRS 18 - *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 - *États financiers : Présentation et informations à fournir*. Cette norme remplacera l'IAS 1 - *Présentation des états financiers*. Ces modifications n'entraîneront pas de changements importants dans les pratiques actuelles, mais elles devraient permettre d'améliorer la présentation des informations à fournir dans les états financiers. L'adoption de l'IFRS 18 devrait principalement avoir une incidence sur la présentation de l'état consolidé du résultat global de Stingray, notamment par l'introduction de nouveaux sous-totaux obligatoires tels que le « bénéfice ou la perte d'exploitation ». De plus, la norme apportera des directives plus prescriptives sur le regroupement et la ventilation des informations et exigera des informations améliorées dans une seule note pour toutes les mesures de performance définies par la direction (MPD) utilisées. La société évalue actuellement les incidences détaillées de ces changements, qui visent à améliorer la transparence et la comparabilité de l'information financière. La société a l'intention d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2028.

Glossaire

Intelligence artificielle (IA) : Il s'agit en général d'algorithmes conçus pour prendre des décisions semblables à celles de l'homme, souvent en utilisant des données en temps réel.

Publicité extérieure audio : selon le même principe que l'affichage numérique, la publicité extérieure audio est une nouvelle catégorie de publicité extérieure mise au point par Stingray où des publicités audio personnalisées sont intégrées à des chaînes de musique diffusées dans des établissements commerciaux.

Téléviseur connecté : téléviseur qui intègre, ou auquel est connecté, un appareil pour permettre la diffusion de contenu vidéo en continu.

Affichage numérique : s'entend d'un réseau de médias d'affichage publicitaire numérique dans des espaces commerciaux et des lieux publics.

Chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) : Les chaînes FAST sont une nouvelle catégorie de contenu télévisuel par protocole Internet qui consiste en une programmation linéaire sans abonnement financée par la publicité (nécessite un abonnement Internet).

Télévision sur protocole Internet (IPTV) : procédé qui consiste à transmettre et à diffuser des émissions de télévision par Internet au moyen du protocole Internet (IP).

Services par contournement : s'entend des films et des émissions de télévision fournis par l'intermédiaire d'une connexion Internet haute vitesse plutôt que par câble ou par satellite.

Télévision payante : formule de télédiffusion selon laquelle les téléspectateurs paient par abonnement pour regarder une chaîne en particulier.

Télévision par satellite : mode de diffusion selon lequel un satellite transmet des signaux aux clients munis de l'équipement approprié dans une région donnée.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA) : s'entend d'un service qui donne aux utilisateurs un accès illimité à un vaste éventail de contenus moyennant des frais mensuels fixes. Les utilisateurs ont le plein contrôle et peuvent décider à quel moment lancer un programme.

Vidéo sur demande (VSD) : système dans lequel les téléspectateurs choisissent eux-mêmes le contenu qu'ils veulent visionner, au moyen d'un ordinateur ou d'un système de télévision interactive, à partir d'une vaste sélection.

Format 4K ultra-HD : la télévision en ultra-haute définition (ultra-HD) est un format d'affichage numérique dont la résolution horizontale est de l'ordre de 4 000 pixels (4K ultra-HD).

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle se tiendra virtuellement par vidéoconférence le 23 septembre 2026.

Calendrier provisoire des résultats

Premier trimestre de 2027

10 août 2026

Troisième trimestre de 2027

9 février 2027

Deuxième trimestre de 2027

10 novembre 2026

Quatrième trimestre de 2027

8 juin 2027

Inscription boursière

TSX:RAY

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX

2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1600
Montréal (Québec)
H3A 2A6
Canada

1.514.285.8300 ou 1.800.387.0825
help@astfinancial.com
www.tsxtrust.com

stingray.com

